

Citoyenne Démocratie



vous propose

ACL2- Démocraties Directes - Actez pour vous !

Atelier Constituant Lexical N°2
avec Étienne Chouard

Mercredi 11 décembre - 21h00

co-hôtes

ACL2 – Atelier Constituant Lexical 2

Émission du 11/12/2024 sur DDs TV
<https://democratiesdirectes.org/index.php/dds-tv>

Verbatim total transcrit par IA

[Intervenant 2] (0:00 - 0:13)

Vous savez, parfois on n'est pas préparé pour l'adversité. Quand ça se passe, on est parfois touché. On ne sait pas exactement comment le gérer quand ça arrive.

[Intervenant 11] (0:15 - 0:21)

Parfois on ne sait pas ce qu'il faut faire quand l'adversité s'accroche.

[Intervenant 2] (0:23 - 4:00)

Et j'ai de l'advice pour tous d'entre nous. Je l'ai appris de mon pianiste, Joe Zawinul, qui a écrit ce morceau. Et ça ressemble à ce que vous devez dire quand vous avez ce genre de problème.

C'est appelé « merci ». Merci. Merci.

Bonsoir à tous. Bonsoir Etienne. On va commencer à l'heure.

Parce qu'on sait que la soirée va être chargée. Bonsoir Etienne. Salut.

Donc, on va commencer effectivement à l'heure. Le temps d'essayer. Tout le monde est arrivé.

Je vais rappeler les gens qui sont arrivés. Pour que les spectateurs aussi la réécotent. Ils sont bien évidemment encouragés.

Le savoir-être et le savoir-vivre doivent être au service du savoir-faire. La citoyenneté est un état transversal de notre humanité que nous devons développer. On va essayer de tenir un space qui ne débordera pas au-delà des trois heures.

Nous vous préconisons bien entendu de vous munir de quoi prendre des notes. Que ce soit en matériel ou en virtuel. Afin de pouvoir respecter les intervenants et les temps de parole.

On va essayer de faire en sorte que personne ne se parle les uns sur les autres. On vous demande d'éteindre votre micro dès que vous avez fini de parler. Pour faciliter l'écoute des réponses.

Je serai seul ce soir, malheureusement animé. Parce que Stéphane a un empêchement très conséquent et personnel. Je serai seul à animer ce space.

Je vous demande de faire preuve de bienveillance. Et de m'aider à faire en sorte que tout se passe au mieux. On va donc continuer sur la lignée de ce qu'on avait fait il y a maintenant presque un mois.

A savoir définir le lexique nécessaire à tout système constituant. Nous avons la dernière fois abordé deux mots. Démocratie, représentant.

Alors Stéphane n'étant pas là malheureusement et comme il est le technicien de la bande. On ne pourra pas avoir les retranscriptions de ce qui avait été fait il y a maintenant presque un mois. Mais rassurez-vous, on s'est vraiment engagé pour janvier et le troisième atelier constituant.

Nous aurons tous les outils d'interactivité. C'est-à-dire le tableau blanc, les systèmes de votation. Permettant et bien sûr les verbatimes qui vont aussi être mis sur le site.

De façon à pouvoir formaliser tout le travail qui a déjà été fait il y a un mois. Celui qui sera fait ce soir. Bonsoir Etienne.

Donc du coup ce soir le programme. Normalement on devrait continuer et aborder le troisième mot qu'on n'avait pas eu le temps de faire la dernière fois. A savoir le mot citoyen.

Mais avant cela, est-ce que tu as déjà des choses à reprendre par rapport à l'émission précédente ? Est-ce que tu souhaites redéfinir ce qu'on avait fait sur les mots démocratie et le mot représentant ? Ou est-ce qu'on rentre directement dans le vif du sujet avec le mot citoyen ?

[Intervenant 1] (4:00 - 6:02)

Il me semble qu'il y a un mot qui mériterait d'être étudié et explicité dans la constitution elle-même. Parce que c'est un lieu de piège classique depuis le 19e siècle, même depuis la fin du 18e. C'est l'expression volonté générale.

Nous avons dans nos codes la phrase ultra connue et en fait ultra ambiguë. Qui est la loi et l'expression de la volonté générale. Et en fait, comme le mot représentant, c'est complètement lié, on parle de la même chose.

Parce que l'arnaque dont je vais vous parler, elle est menée par les représentants. Les faux représentants, enfin les représentants qui se comportent comme des maîtres. L'arnaque est celle-ci.

Quand on dit la loi et l'expression de la volonté générale, donc l'expression qui m'intéresse c'est volonté générale, on utilise l'indicatif. La loi est du verbe être, c'est comme ça. Ce qui n'est pas dans cette formule, qui est une formule juridique, une formule de droit, c'est un sens implicite, non dit, mais compris des juristes, compris des spécialistes du droit, qu'en droit, l'indicatif vaut impératif.

Quand on dit le président promulgue les lois, ça ne veut pas dire qu'il peut ne pas le faire, ça veut dire qu'il doit le faire. Quand on dit en droit l'indicatif, la loi et l'expression de la volonté générale, ça ne dit pas qu'elle pourrait différer, ça dit qu'elle doit correspondre à la volonté générale. Or, ce n'est pas du tout comme ça que c'est lu aujourd'hui.

Les représentants jouants de cette ambiguïté disent, à partir du moment où c'est la loi, c'est que c'est la volonté générale.

[Intervenant 2] (6:05 - 6:09)

D'accord, il y a une confusion entre la légumité et la légitimité encore une fois.

[Intervenant 1] (6:10 - 9:21)

Complète, c'est une inversion même. Dans l'expression d'origine, de l'époque où on a écrit les droits de l'homme, et où on maîtrisait parfaitement la langue, quand on disait la loi et l'expression de la volonté générale, c'était une obligation pour les représentants, d'où le lien avec le mot qu'on a traité la dernière fois, c'était une obligation aux représentants de s'enquérir de la volonté générale, de chercher la volonté générale, et une fois qu'ils l'ont comprise, de la traduire en loi. Pour tous les non juristes, ceux qui ne connaissent pas ce code que l'indicatif vaut impératif, quand on dit la loi et l'expression de la volonté générale dans le langage courant, et les gens comprennent les mots dans leur langage courant, on comprend que parce que c'est une loi, c'est l'expression de la volonté générale. Et donc, en le comprenant comme ça, il n'y a plus de loi scélérate possible.

Toute loi est bonne parce qu'elle est l'expression de la volonté générale par définition. Et ce n'est pas du tout ça que veut dire ce principe. C'est une déformation, c'est une escroquerie.

Et là, il y a une escroquerie qui a été très bien démontée par Karel Malberg, qui est un grand juriste, vraiment un éminent bonhomme, qui est enseigné dans tous les cours de droit, dans toutes les facs de France. Et son bouquin s'appelait « La loi et l'expression de la volonté générale ». Et c'est un bouquin dans lequel Karel Malberg tempête contre les représentants qui se sont arrogés le droit de définir ce qu'est la volonté générale au lieu de la chercher et de la respecter.

Alors, ce que je vous propose, je ne sais pas si ça vous intéresse, vous me le direz avant que je le fasse, mais je vous propose de vous lire lentement pour que vous puissiez le noter. Ce n'est pas très long, ça fait 4 ou 5 lignes. Mais de vous lire la définition que j'ai faite dans ma constitution, la définition de la volonté générale, et pour que vous me disiez si c'est plus clair que simplement dire « La loi et l'expression de la volonté générale ».

Ce n'est pas très long, et à mon avis, ça va avec représentants, parce qu'il y a une escroquerie représentative qui est fondée là-dessus. Quand on dit « Si nous écrivions, la loi doit être l'expression de la volonté générale, et il y a une chambre de contrôle tirée au sort populaire, donc qui exprime un pouvoir populaire de contrôle, que cette mission a bien été respectée et faite loyalement par les représentants, il y a une grande partie de l'escroquerie parlementaire qui ne serait plus possible. La possibilité de lois scélérates, c'est-à-dire de lois qui méconnaissent la volonté générale et même qui la violent, comme par exemple, quand en 2005, nous avons voté non au TCE, au traité constitution pour l'Europe, quand les représentants ont ensuite voté tout le contraire, ils enfreignaient sciemment, ils violaient la volonté générale et la population correspondante.

Donc là, il faudrait que nous définissions la volonté générale de façon à ce que d'éventuelles lois scélérates puissent être punies, et engager la responsabilité des représentants.

[Intervenant 2] (9:23 - 10:10)

Parfait, on va partir sur ce premier terme, je l'ai épinglé en haut pour ceux qui arriveraient en cours de route et bien sûr dans la bulle. On va partir de ta définition, encore une fois, on utilise tout ton expertise et ton savoir dans le principe d'atelier constituant et principalement, pour ce qui nous concerne, sur la partie lexicale. Donc on va partir, comme ce fut le cas la dernière fois, de ta définition, et puis ensuite on va inviter les intervenants, les auditeurs à intervenir pour pouvoir réagir.

Et puis moi, je vais essayer de trouver quelques ressources. Je sais que par exemple, la volonté générale avait été définie par Rousseau, bien sûr, je cherche aussi parfois des formes un petit peu plus traditionnelles de définition, de façon à avoir aussi un point de repère autre, et puis ensuite on échange pour essayer d'établir justement cette définition.

[Intervenant 1] (10:11 - 10:24)

À quel endroit je peux copier-coller ? Je peux le mettre en commande du poste du 10 décembre à 1h de l'après-midi ? À quel endroit je peux poster un copier-coller pour que vous l'ayez à l'écran ?

[Intervenant 2] (10:24 - 10:43)

Alors tu as la bulle, tu es sur téléphone ou ordinateur ? Sur le téléphone, la petite bulle en bas à droite, où tu as normalement un petit 1 déjà d'affiché, qui est la publication que j'ai postée moi. Et bien dedans, tu peux commenter comme tu veux, tu postes ce que tu veux, puis moi, si nécessaire, je l'épinglerai en...

[Intervenant 1] (10:43 - 10:49)

Comment je peux faire ? Je peux te l'envoyer ? Parce que c'est sur l'ordinateur que je fais mes copier-coller, parce que j'ai ma constitution...

[Intervenant 2] (10:49 - 10:49)

Envoye-le-moi en MP.

[Intervenant 1] (10:50 - 10:51)

En message, c'est ça ?

[Intervenant 2] (10:51 - 11:36)

Oui, en message privé sur le compte Democracy Direct, et moi, je le posterai là. De façon à ce qu'effectivement, tout le monde puisse avoir la retranscription. Alors encore une fois, pour ceux qui arrivent en cours de route, on a Stéphane, l'hôte habituel du Space, qui malheureusement ne peut pas être là, qui est le technicien habituel, et donc du coup, les travaux qu'on est en train de mettre pour vraiment fournir des outils à Étienne dans le principe de ses ateliers constituants ne sont pas actuellement disponibles.

Ils le seront pour janvier, ça, Stéphane me l'a confirmé, à savoir un tableau blanc qui permettra à Étienne de pouvoir écrire, de faire des présentations, et puis bien sûr, on est déjà en train de retranscrire tout ce qui se passe sur nos Spaces à travers les verbatims qui vont être publiés. Donc ça, c'est aussi un point important, et puis bien sûr, les votations.

[Intervenant 1] (11:36 - 11:41)

Est-ce que tu as reçu le texte en commentaire ?

[Intervenant 2] (11:41 - 11:46)

Je l'ai reçu, et je vais le poster directement.

[Intervenant 1] (11:47 - 17:33)

Je vous propose de le lire lentement, et peut-être d'ajouter, en le lisant, peut-être un commentaire, mais normalement, il faudrait le rédiger de façon à ce qu'il n'y ait plus besoin de commentaires, à mon avis, dans la Constitution. Il faudrait le dire en termes suffisamment simples et épurés, donc 0% de matière grasse, pour que les gens, même non avertis, même pas entraînés à l'activité constituante, bien sûr, soient capables de le comprendre sans risque d'ambiguïté, sans risque de malentendu, parce que c'est notre contrat social. On va le signer, et on sera citoyen que quand on l'aura signé.

Donc si on ne veut pas être citoyen, on n'est pas obligé, on peut rester un étranger. Il y a quelque chose de tyrannique à dire que parce que tu nais, tu vas vivre toute ta vie sous l'emprise d'un texte que tu n'as jamais pu valider, accepter. Je trouve ça contraire à la dignité humaine.

Il faudrait que notre contrat social soit suffisamment court et loyal, juste, pour que ce soit l'unanimité des citoyens qui aient signé ce pacte. Je sais que ça a quelque chose d'un peu théorique, parce qu'il y a des emmerdeurs qui, par définition, vont être en opposition à tout, parce que c'est comme ça qu'ils existent, parce que c'est leur personnalité. Mais quand même, on devrait faire attention à, bien sûr, ne pas faire une constitution de gauche, une constitution de droite.

Alors ça, ce serait une catastrophe. Mais même une constitution démocratique, presque, ça se discuterait. Parce qu'on n'est pas obligé d'être démocrate non plus.

On pourrait être aristocrate dans le meilleur sens du terme. Nous voulons être dirigés par les meilleurs, et pas par tout le monde, et pas par n'importe qui. Ce serait légitime.

Ce n'est pas mon point de vue, mais ce serait légitime. Il faudrait arriver à trouver une formulation constitutionnelle, une formulation de nos règles de vivre ensemble. Si possible, qui soit signée, signable par la, peut-être pas l'unanimité absolue, mais la quasi-unanimité.

Il faut vraiment faire attention aux choix que nous faisons dans l'action, je crois. Alors, je vous lis la proposition. Volonté générale.

On appelle ici, entre guillemets, volonté générale, ce que veut la majorité des citoyens sur chaque sujet. Politique, économique ou social. Point.

Cette volonté générale peut être approchée par des sondages, mais on ne la connaît certainement que par les votations, où les citoyens expriment directement leur opinion. Point. Les représentants, entre parenthèses, élus, ministres, présidents, point de suspension, fermez la parenthèse, doivent chercher loyalement quelle est vraiment la volonté générale, avant de préparer des lois qui la respectent, entre parenthèses, sans jamais y substituer leur propre volonté sous peine de forfaiture.

Fermez la parenthèse. Point. Dans la définition, je n'ai pas mis la notion de chambre de contrôle chargée d'appliquer ce principe.

Il me semble que je vous en ai parlé la dernière fois, de cette idée des chambres de contrôle, qu'il faut penser à adjoindre, à missionner, à chaque fois qu'on établit un principe, vu l'expérience des principes et de leur piétinement par les tyrans, nous serions bien avisés, je crois, de missionner une chambre de pouvoir populaire pour appliquer le principe qu'on vient de formuler. Cette chambre de contrôle, à mon avis, il faut qu'elle soit tirée au sort, qu'elle soit suffisamment nombreuse pour éviter les biais du hasard. Si vous tirez au sort deux personnes, vous pouvez avoir deux personnes qui sont malveillantes, qui sont malhonnêtes ou qui sont des abrutis finis.

Si vous en tirez au sort 200, vous ne tirerez pas au sort 200 abrutis finis. Il faut que ce soit tiré au sort, que ce soit collégial, à mon avis, il faut doter chaque chambre de contrôle d'un budget, conséquent, d'un vrai budget. Je vous rappelle que, par ailleurs, dans la Constitution, nous avons repris le contrôle sur monétaire aux banques.

Et donc, l'État crée la monnaie quand il dépense, l'État sous contrôle citoyen, pas l'État politicien actuel. Il faut que vous imaginiez qu'on a changé de la puissance publique et devenu enfin un outil démocratique sous notre contrôle quotidien. Et donc, l'État crée la monnaie quand il dépense, donc sans autre limite que nos projets politiques, et il détruit la monnaie, que ce soit l'impôt.

Et donc, nous n'avons pas de problème pour financer correctement, pour payer ceux qui travaillent et pour faire marcher notre démocratie. Nous n'avons pas de problème de financement. Donc, il faut doter les chambres de contrôle des moyens financiers de contrôler.

Donc, il faut qu'elles aient un budget, il faut qu'elles aient des pouvoirs d'investigation, d'enquête. Et puis, il faut qu'elles aient une autorité de juger et de punir les pouvoirs abusifs. Mais je pense que ce n'est pas au niveau de la définition qu'on va mettre ça.

Donc, c'est plus tard dans la Constitution. Au moment où on parlera de la volonté générale, on prévoira les chambres de contrôle chargées de faire respecter l'obligation qui est faite aux représentants de chercher la volonté générale et de la

retranscrire loyalement dans les lois qu'ils proposent au vote.

[Intervenant 2] (17:35 - 19:46)

Oui, encore une fois, je vais repréciser ce qu'on avait déjà précisé de nombreuses fois lors de l'atelier constituant numéro 1. C'est que nous sommes vraiment là dans l'idée de concevoir le lexique et non pas la Constitution en soi. Nous sommes en train de définir des termes qui seront utilisés dans la Constitution.

Donc, ça va être un exercice qui est parfois un petit peu difficile et contraignant qui est de ne pas penser la Constitution, mais de penser la définition des termes et des mots qui seront utilisés dans la Constitution. Donc là, Étienne vient de nous livrer sa définition de volonté générale avant de faire circuler la parole pour qu'on puisse justement tous interagir avec Étienne et discuter de cette définition. Je vais me permettre, moi, de vous lire une définition étendue qui est celle livrée par Rousseau qui dit...

Alors, encore une fois, accrochez-vous, on est sur quelque chose qui est très profond. Donc, je vais essayer d'être le plus clair possible dans la lecture. Donc, la première et la plus importante conséquence des principes ci-devant établis est que la volonté générale peut seul diriger les forces de l'État selon la fin de son institution et le bien commun.

Car si l'opposition des intérêts particuliers a rendu nécessaire l'établissement des sociétés, c'est l'accord de ces mêmes intérêts qui l'a rendu possible. C'est ce qu'il y a de commun dans ces différents intérêts qui forment le lien social. Et s'il n'y avait pas quelques points dans lesquels tous les intérêts s'accordent, nulle société ne serait existée.

Or, c'est uniquement sur ces intérêts communs que la société doit être gouvernée. Il y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale. Celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun, l'autre regarde à l'intérêt privé et n'est qu'une somme des volontés particulières.

Mais ôté de ces mêmes volontés, les plus et les moins qui s'entre-détruisent restent pour somme des différences la volonté générale. On a à travers Rousseau un questionnement de l'intérêt privé, l'intérêt public, l'intérêt général. C'est une vision qui est moins précise que celle d'Étienne, je pense.

[Intervenant 1] (19:46 - 21:55)

C'est magnifique. Moi, je me régale à lire Rousseau. J'ai pratiquement tous les livres de Rousseau, en tout cas tous les livres politiques.

Pour moi, c'est un des plus grands penseurs au monde. Le contrat social, on devrait l'enseigner à l'école. Faites attention, à l'école, on n'enseigne pas du tout le contrat social, on enseigne les confessions.

On enseigne un texte qui a été écrit par Rousseau à la fin de sa vie alors qu'il a été martyrisé par Voltaire et les « philosophes » qui étaient soi-disant l'archétype de la tolérance, mon cul sur la commode. C'était des gens qui étaient extraordinairement intolérants. C'est des gens qui calomniaient et qui martyrisaient leurs opposants.

C'est des gens qui étaient à la conquête du pouvoir, les philosophes, les soi-disant

philosophes. On trouve des choses très intéressantes. Mais il faut quand même se rendre compte, le projet « libéral », c'est-à-dire le projet ultra-capitaliste, c'était la physiocratie, c'était les philosophes.

C'était Voltaire qui était un milliardaire. C'était un richissime marchand d'armes. Voltaire était un marchand d'armes.

Quelqu'un qui disait « quand la populace se mêle de pensée, tout est perdu ». Ce n'était pas du tout un démocrate, c'était un tyran absolu qui fait une bonne icône pour le régime actuel. C'est normal que les bourgeois adorent Voltaire.

Voltaire fait une bonne icône pour le système de domination capitaliste et représentatif. Mais pour nous, les démocrates et pour la population, notre icône, ça ne devrait pas être Voltaire, ça devrait être Rousseau, qui était le martyr de Voltaire. Il s'est fait pourchasser.

Voltaire a brûlé ses livres à Genève, a appelé le petit conseil de Genève à le tuer, à tuer Rousseau à peine capital, demandait Voltaire, soi-disant la tolérance. La mascotte des démocrates, ça pourrait être Rousseau, et jamais de l'avis de Voltaire, évidemment, qui sont absolument antithétiques, antinomiques. Rousseau, je vous recommande, lisez « Le contrat social ».

[Intervenant 2] (21:55 - 22:02)

« Du contrat social » est vraiment, je pense, pour tout le monde qui se pose la question de la démocratie, « Du contrat social » est vraiment la première œuvre.

[Intervenant 1] (22:03 - 22:06)

C'est un grand bouquin, ça se relit, ça se digère.

[Intervenant 2] (22:08 - 22:38)

Je vais terminer, si tu me permets. On ajoute la profondeur de Rousseau à travers ce que je viens de vous lire. Je vais essayer de vous l'épingler, parce qu'en fait, je suis entre le téléphone et l'ordi.

Je vais aller chercher pour vous l'épingler, pour vous le mettre dans la bulle. Et puis, on peut avoir une définition synthétisée au maximum de ce qu'a cherché à exprimer Rousseau, qui est que la volonté générale désigne l'accord du peuple pour un objectif commun. Ça, c'est la synthétisation la plus réduite possible de la définition, on pourrait dire, de Rousseau.

[Intervenant 1] (22:38 - 23:05)

Donc, du coup, on apprend ce qui est monté, c'est que c'est sujet par sujet. C'est-à-dire qu'il y a une volonté générale, sujet par sujet. Et que c'est déjà un début d'escroquerie de gommer cette précision.

Tu vois, si on voulait imaginer une volonté générale sur tous les sujets d'un coup, on serait condamné à l'errance pour l'éternité. Il y a tant de sujets. Il faut comprendre que c'est sur chaque sujet que nous pouvons chercher la volonté générale et à légiférer.

[Intervenant 2] (23:09 - 23:41)

Tout à fait. Donc là, sur ce point-là, tu sais qu'on est en accord. On va passer la parole à Fonch, justement, pour qu'il puisse réagir à ta définition.

Encore une fois, je rappelle qu'on part de la définition d'Étienne pour justement rentrer en interaction avec lui et permettre d'affiner, de proposer plusieurs formes de définition qui seront soumises à la votation très prochainement. Dès janvier, on sera en mesure de vous proposer des outils numériques, des outils d'interactivité permettant les votations sur tout ce que nous aurons réalisé lors de ces ateliers constituants. Bonsoir, Fonch.

[Intervenant 9] (23:42 - 24:34)

Oui, bonsoir, bonsoir, Étienne. Bonsoir, démocratie. Débilocratie, excuse-moi.

Démocratie directe, maintenant. D'abord, mes amitiés à Stéphane. Je ne sais pas ce qu'il a, mais bon, je lui envoie tout mon soutien.

D'abord, je voudrais remercier Étienne de nous avoir justement parlé de cette histoire de volonté générale, parce que c'est effectivement un truc que nous, nous n'avons pas vu à France Constituante. Donc déjà, je le remercie pour nous avoir fait part justement de ce truc-là. Je voulais savoir si éventuellement, justement, cette histoire d'impératifs, enfin d'impératifs...

Indicatifs qui voient l'impératif. Indicatifs qui voient l'impératif. Merci, je cherchais l'expression.

A déjà été plus ou moins jugée, justement. Merci.

[Intervenant 1] (24:35 - 24:36)

Jugée comment ?

[Intervenant 9] (24:37 - 24:46)

Eh bien, par exemple, justement, pour déclarer une loi qui n'inspecte pas, justement, pour faire déclarer une loi...

[Intervenant 1] (24:47 - 25:42)

Par exemple, tu sais, au moment de la cohabitation, au moment de la cohabitation, quand Mitterrand a été, pour la première fois, en but à un Premier ministre qui n'était pas de son bord, Mitterrand a commencé à faire de l'opposition, alors que normalement, le président, ce n'est pas lui qui fait les lois, ce n'est pas lui-même qui dirige l'exécutif. Mais comme dans la conscience, c'est lui qui promulgue les lois, tant qu'une loi n'est pas promulguée, tant qu'elle n'est pas publiée au journal officiel, elle n'est pas applicable, en fait. Et donc, ce qu'il a fait, c'est de la résistance en ne promulguant pas les lois de droite avec lesquelles il n'était pas d'accord.

Et donc là, le Conseil constitutionnel et les juristes se sont mis à gamberger, à tempêter, en disant « mais attends, il n'a pas le droit de faire ça du tout, quand on dit que le président promulgue les lois, ça ne veut pas dire qu'il ne peut pas le faire, ça veut dire qu'il doit le faire. » C'est un exemple, mais en fait, je ne sais pas si j'ai bien compris ta question.

[Intervenant 9] (25:44 - 25:57)

Oui, en fait, ce que je voulais savoir, c'est que s'il y a quelque part, justement, un texte juridique ou une jurisprudence, peu importe, ou un texte juridique qui montre justement cette histoire d'impératif.

[Intervenant 1] (25:57 - 26:19)

Est-ce que c'est écrit quelque part ? Voilà, c'est ça. Je ne sais pas, je sais qu'on l'enseigne en droit en première année.

C'est des concepts de base du langage juridique. Je ne sais pas si c'est écrit quelque part. Je ne sais pas.

On pourrait vérifier peut-être s'il y a des gens qui nous écoutent, qui le savent, qui nous le disent.

[Intervenant 2] (26:23 - 26:29)

Alors moi, je n'ai pas la réponse. Franche, est-ce que tu as terminé ton questionnement ?

[Intervenant 9] (26:29 - 26:37)

Oui, oui, tout à fait. J'avais demandé la parole, justement, pour poser cette question-là, parce qu'il y a un véritable scandale quelque part.

[Intervenant 1] (26:37 - 31:21)

Que ce soit écrit ou non, c'est confusant. Tu vois, même si c'était écrit, pourquoi on va s'aviser avec un jargon qui a, sur des sujets aussi importants que cela, qui a un sens opposé, littéralement, au sens courant ? Non, disons les choses dans notre constitution, non pas sur le langage juridique, non pas sur le mode juridique, avec un langage juridique, un jargon juridique.

Parlons en français courant, de façon simple et claire. Je rappelle, je ne sais pas si je vous l'ai dit la dernière fois, mais dans mon esprit, une constitution, ce n'est pas un texte juridique. Oui, je sais bien que c'est le texte le plus haut dans une pyramide de normes, une pyramide juridique.

Je sais ça. Mais ce que je prétends, c'est que c'est si haut placé que ça n'est plus un texte technique. Juridique, ça veut dire qu'il est maîtrisé, maîtrisable.

Il est connu, interprétable par des spécialistes, par des techniciens, des spécialistes. Or, je prétends que ce texte est si haut qu'il est politique et qu'il ne faut pas se laisser piquer par les profs de droit, par les juristes, par les juges. Il ne faut pas se laisser piquer le texte qui institue notre société, notre contrat social.

Il ne faut pas se laisser piquer par des spécialistes. Vous vous souvenez que les démocrates, à Athènes, mais les démocrates en général, en fait, comme ils veulent que ce soit la population qui décide elle-même de son destin, c'est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, en fait, la démocratie. Ils se méfient des experts par principe, tout en en ayant besoin.

Nous avons besoin des experts. Il ne s'agit pas d'être anti-experts, mais on se méfie des experts parce qu'on sait de toute éternité que les experts, parce qu'ils sont experts, espèrent avoir le pouvoir, se sentent eux-mêmes légitimes. Honnêtement, ce n'est pas malhonnête, ce n'est pas une intrigue, mais les experts ont tendance, parce qu'ils se sentent supérieurs sur leur sujet, sur leur domaine d'expertise, ils se sentent légitimes à tout décider à notre place.

Donc ils sont, presque par construction, les experts sont anti-démocrates. Et donc, une démocratie qui est bien instituée, elle va organiser la mise en scène des

conflits pour entendre les experts. Nous avons besoin d'entendre les experts, d'ailleurs, qui ont souvent des avis contraires.

Et donc, les querelles d'experts vont être extrêmement pédagogiques. Elles vont nous, elles vont éclairer notre opinion avant de décider. Je ne sais pas si vous êtes toujours là, vous avez entendu un petit peu.

Nous allons entendre les experts, mais nous allons bien prendre garde à ce que ce ne soient pas les experts qui décident. À Athènes, il y a 2500 ans, les experts étaient des esclaves. Alors, pas des esclaves au sens de la traite négrière.

C'étaient des gens qui ne votaient pas les lois. Ils n'avaient pas le pouvoir de voter les lois. Et pourtant, on les écoutait, on avait absolument besoin d'eux, les experts sur la monnaie.

La monnaie était, pour la démocratie athénienne, un des outils essentiels de sa puissance militaire et donc de sa puissance politique partout dans la région. C'était très important d'avoir des experts qui soient capables de reconnaître la vraie monnaie de la fausse monnaie, qui soient capables de... On avait besoin des experts, mais ce n'est pas eux qui décidaient.

Et ça, je pense que les constituants, débutants et aguerris du 21^e siècle, devraient le garder en tête en permanence. Y compris dans le processus constituant. Il ne faut pas se laisser piquer ni la rédaction, ni l'interprétation de notre contrat social par des experts.

Ce n'est pas un texte. Il faut qu'on refuse la qualification de juridique. Le droit constitutionnel, avec les cours de droit constitutionnel, avec le...

Ça part d'une bonne intention. Je veux bien le reconnaître, admettons. Mais c'est une impasse absolue.

Les juristes ne nous émanciperont pas. Ils vont écrire des textes extrêmement conservateurs. Je sais bien qu'il y en a qui ne sont pas comme ça.

Moi, je ne suis pas comme ça. Mais il y a vraiment beaucoup, beaucoup de juristes qui sont extraordinairement conservateurs. Je l'explique en me disant qu'ils passaient tellement de temps à étudier l'existant qui est si complexe partout sur Terre, dans toutes les constitutions du monde, qu'une fois qu'ils l'ont compris, appris, qu'ils le maîtrisent, ils ne veulent plus que ça change ou que ça change juste à la marge.

Et en fait, ce n'est pas du tout des démocrates. Et donc, si on veut s'émanciper, il faut vraiment qu'on reprenne la Constitution aux juristes, aux profs de droit qu'on veut bien écouter. Mais ce n'est pas eux qui doivent décider du tout.

Pardon, je suis long.

[Intervenant 2] (31:23 - 31:25)
C'est bon, Fanch ?

[Intervenant 9] (31:26 - 31:29)
Oui, tout à fait. Là, on est raccord.

[Intervenant 2] (31:31 - 32:25)

Merci beaucoup, Fanch. Je vais faire circuler la parole. Avant, je me permets pour Fifi et pour les autres qui montraient prendre le micro.

Je vous demande de laisser votre micro éteint tant que ce n'est pas votre tour de parler, que je ne vous indique pas que c'est à votre tour. Donc, je reprécise les ordres de passage. Nous allons avoir Pascal, Fifi, Vincent, Cyril et Malik.

Avant cela, je vais me permettre de signaler, parce que je sais que ce soir, il n'est pas en capacité d'intervenir. On a Cyril de Démocratie directe qui apporte une petite précision comme ça. Il dit j'enlèverai certainement A, mais on ne la connaît certainement que par les votations.

C'est-à-dire qu'en fait, pour Cyril, dans ta définition, se pose la question, je reprends ta définition, en fait, il enlèverait... On ne la connaît certainement que par la votation ou les citoyens exprimant directement leur opinion. Donc, le certainement, en fait, lui pose soucis, parce que peut-être justement...

[Intervenant 1] (32:25 - 32:51)

Oui, parce que j'avais dit approcher. Dans le début de la phrase, j'ai dit la volonté générale peut être approchée par les sondages. Mais en fait, on en a le cœur net que quand les gens ont vraiment voté.

Tout le monde a voté, quand tout le monde a voté. Parce que le sondage, c'est une approximation. Un sondage, ça se fait sur un sillon représentatif.

Et donc, il y a une approximation. C'est déjà intéressant, mais on en a le cœur net. Il faut trouver une autre formulation pour dire plutôt que certainement, bien sûr, on ne la connaît vraiment que par les votations.

[Intervenant 2] (32:53 - 33:35)

Je vais permettre de rajouter. Est-ce que dans le principe d'un lexique constituant, qui a pour mission d'encadrer la constitution et donc normalement le fonctionnement de la société, que le fait de parler dans la définition du principe de sondage n'est pas en quelque sorte un risque ? Ce que je veux dire par là, c'est que le sondage n'est pas comme la votation, à savoir une expression affirmée démocratique de la souveraineté populaire.

Le sondage est exercé par, il faut le définir là aussi, et il peut y avoir un risque de manipulation de cette expression qui n'est pas officielle en soi. Et donc, est-ce que c'est véritablement judicieux que de laisser dans la définition même de volonté générale ?

[Intervenant 1] (33:35 - 33:57)

Tout à fait. Toute cette phrase, cette volonté générale peut être approchée par les sondages, mais on la connaît que quand on vote. La phrase même pourrait être peut-être retirée ou mettre en italique et en commentaire dans une autre colonne.

Il pourrait y avoir une colonne à côté dans laquelle on écrirait en petit et en italique les commentaires pour comprendre pourquoi on a fait ça, ce sera pareil pour les articles. Mais oui.

[Intervenant 2] (33:58 - 34:10)

Pour donner mon point de vue avant de faire passer la parole, pour faire très simple, je pourrais moi, si je devais le reformuler, la volonté générale n'est connue que par la votation où les citoyens expriment directement leur opinion.

[Intervenant 4] (34:11 - 34:11)

Tout à fait.

[Intervenant 2] (34:12 - 34:17)

On est d'accord. Très bien. On va faire passer la parole maintenant à Pascal.

Bonsoir, Pascal.

[Intervenant 4] (34:17 - 34:18)

Bonsoir à tous. Bonsoir, Etienne.

[Intervenant 5] (34:19 - 34:19)

Bonsoir, Pascal.

[Intervenant 4] (34:20 - 37:15)

Je voudrais répondre rapidement sur ce qu'a dit François, Franche-Bordeaux, au sujet de... C'est Franche, ça ? C'est François, oui.

Franche-Bordeaux. Franche, il s'appelle François, d'accord. Oui, François.

Donc, il a questionné au sujet de l'impératif en disant est-ce que c'est une loi, etc. Moi, je ne me souviens plus exactement, mais je sais que ça s'est passé il y a une dizaine d'années où on a enlevé certaines notions de notre droit. Par exemple, dans le droit civil, on a effacé la notion de bon père de famille et on a également commencé à remplacer les expressions dans la loi telles que le juge peut faire ceci ou cela ou le juge doit faire ceci et cela par des expressions comme le juge y fait droit.

Et qu'il veut dire que le juge doit y faire droit. Et si je ne m'abuse, en fait, c'était l'idée il y a une dizaine d'années, enfin alléguée ou prétendue, c'était pour simplifier le droit. On faisait ça pour simplifier le droit, soi-disant.

Maintenant, je voudrais revenir sur Rousseau. Moi, je pense que c'est de la théorie Rousseau parce que ça remonte à très longtemps et on a par exemple aussi Montesquieu qui n'est pas, je pense, un ami du peuple. Et pourtant Montesquieu a dit dans son esprit des lois, il a dit pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.

Et ça, c'est quelque chose qu'on peut, qui serait nécessaire dans le cadre d'un contrôle citoyen de nos représentants, que le pouvoir citoyen puisse arrêter le pouvoir représentatif mais c'était aussi comme comme Rousseau, c'était de la théorie. Et en fait, si on veut changer cela, cette théorie qui est devenue une pratique puisque la loi et l'expression de la volonté générale, c'est quelque chose qu'on retrouve dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Donc ça, c'était, on peut dire que c'était de la théorie ou de la pratique.

En tout cas, c'est dans la déclaration et par la suite, donc c'est devenu une pratique et notamment depuis la fameuse jurisprudence de 1971 du Conseil

constitutionnel qui a dit que... Le bloc de constitutionnalité. Voilà, le bloc de constitutionnalité.

Donc on reconnaît tout ce qu'il y a dans la DDHC comme la constitution. Et donc en fait, ils ont tourné ça à leur avantage à eux. Au départ, on a la théorie qui est bien belle, que ce soit Rousseau, Montesquieu ou les autres.

Et puis, dans la pratique, ils ont perverti les choses de manière à avoir, à en tirer un avantage pour eux. Et donc, je pense que si...

[Intervenant 2] (37:15 - 37:26)

On est en train d'essayer de réparer cela, Pascal. On est justement en train d'essayer de tenir, et c'est l'objectif de ce soir, définir le plus précisément possible la notion de volonté générale pour qu'elle puisse être utilisée dans une nouvelle constitution.

[Intervenant 4] (37:26 - 37:27)

Et donc...

[Intervenant 2] (37:27 - 37:28)

La façon de pouvoir être...

[Intervenant 4] (37:28 - 38:50)

Et donc, excuse-moi. Et donc, en fait, je pense que si on veut requalifier cette histoire de loi qui est la volonté de l'expression générale, il faut d'abord, et d'ailleurs comme si on veut une constitution avec un réel pouvoir citoyen, il faut d'abord se débarrasser de la déclaration de 1789. J'entends, par exemple...

La déclaration des droits de l'homme ? Bien sûr. Bien sûr, la déclaration des droits de l'homme.

Par exemple, j'entends souvent... Je fais une petite parenthèse comme ça. J'entends souvent les partisans du RIC nous dire...

Oui, mais regardez, en Suisse, ils ont des droits politiques que nous n'avons pas, donc nous voulons aussi les mêmes droits qu'eux. On veut pouvoir avoir l'initiative sur un référendum. Mais ce qu'ils ne disent pas, ou ce qu'ils ne savent pas, ces personnes-là, c'est que la Suisse n'a pas reconnu la déclaration de 1789.

Elle a reconnu la déclaration de 1793, dans laquelle il est dit que la souveraineté réside dans le peuple. Et c'est pourquoi... Ce n'est pas la seule raison, parce que la Suisse, comme tous les pays, ont une longue histoire.

Mais c'est une des raisons pour laquelle ils ont des droits politiques que nous n'avons pas, parce que la souveraineté, chez eux, réside dans le peuple, alors que chez nous, elle réside dans la nation. Et ça, c'est dans la déclaration de 1789.

[Intervenant 1] (38:51 - 40:56)

Pascal, moi, dans ma constitution, j'ai repris la DDHC de 93, bien sûr, qui est beaucoup plus démocratique que celle de 89. Mais l'argument que tu viens de dire, il est théorique aussi. On n'en sort pas, de toute façon.

On va devoir manipuler, mettre au point, préciser et rédiger une théorie. Un

contrat qui a quelque chose de conventionnel, tu comprends, d'abstrait. Je ne sais pas si c'est ça que tu veux dire, parce que quand tu dis théorie, je ne vois pas bien quel est le reproche.

Pour moi, ce n'est pas un reproche. Tu vois, ce n'est pas mal de penser aux grands principes qui nous permettent de vivre en société. C'est l'idée même d'un contrat social.

C'est théorique. Mais la façon dont on va l'écrire, précise ou imprécise, donnant toute l'attitude finalement aux représentants, comme dans la tyrannie parlementaire qui est la nôtre en ce moment, ou donnant, au contraire, le pouvoir à la population, avec l'institution théorique, mais précise, d'un vrai pouvoir populaire, ça va te donner des théories qui donnent des résultats radicalement différents et antithétiques. Ce n'est pas parce que c'est théorique que ça n'aura pas de résultat.

Et ce n'est pas parce que c'est théorique que c'est pervertible aussi facilement que ça l'a été. Nous pourrions dire les choses beaucoup plus précisément, parce qu'il suffit qu'il y ait une volonté. Tu sais, Pascal, si le pouvoir populaire n'a jamais été institué en France, c'est parce que chaque fois qu'il a été question d'instituer le contrat social français, ceux qui étaient aux manettes étaient les pires ennemis du peuple.

Ils ne voulaient pas. Ils voulaient éviter à tout prix la démocratie. Et donc, c'est pour ça.

Ce n'est pas parce que c'est théorique ou pratique ou pratique ou théorique. C'est parce que les auteurs des constitutions ne voulaient pas de la démocratie. Mais comme nous nous en emparons et nous l'écrivons, ça reste théorique.

Finition, un contrat social, c'est théorique, mais ce n'est pas un problème que ce soit théorique. Par contre, il faut que ce soit précis et précis dans le sens que nous voulons. Nous qui allons être représentés.

[Intervenant 2] (40:56 - 41:25)

Et c'est ça, je pense, le point central. C'est-à-dire que finalement, quand on a des individus qui ont le pouvoir d'exécution et qui ont également le pouvoir de rédaction, le fait qu'il y ait des ambiguïtés lexicales leur est forcément favorable. Dans ce que nous essayons de faire et ce que Hestienne a initié avec son lexique constituant, c'est l'idée de dire que puisque justement on est sur une base théorique, il va falloir préciser tous les termes usités, en fait, dans ce principe théorique, de façon à limiter autant que possible les interprétations dans la pratique.

[Intervenant 4] (41:25 - 41:29)

Tu as dit quelque chose ? Tu es ok avec ça, Pascal ? Pardon ?

[Intervenant 1] (41:29 - 41:30)

Tu es ok avec ça, Pascal ?

[Intervenant 4] (41:30 - 42:19)

En fait, je voulais réagir par rapport à ce que tu as dit. J'ai essayé de le garder en tête. Je suis désolé d'ébilocratie, mais j'ai essayé de garder ça dans un coin de ma

tête.

Tu as déjà dit, je t'ai déjà entendu, j'aime beaucoup t'écouter. Non, mais c'est vrai. Et même si parfois j'entends des contradictions, mais bon, ça c'est autrement.

Tu as dit une fois, tu as parlé une fois de Dole. Et moi, je suis pleinement d'accord avec ce que tu as dit. On a, donc pour en revenir à cette histoire de théorie et de pratique, on a donc la DTFC de 89 qui nous dit que la souveraineté réside dans la nation.

Et on a la constitution de 58, à l'article 3, qui nous dit que la souveraineté appartient au peuple. Donc la souveraineté nationale, bien sûr, appartient au peuple. Mais par contre, elle réside dans la nation.

[Intervenant 1] (42:20 - 42:22)

C'est pas ça, c'est qu'elle est exercée par ses représentants.

[Intervenant 4] (42:22 - 42:40)

Bien sûr, puisqu'on est dans un régime représentatif. Et à l'article 2 de cette même constitution, on a eu un inversement d'adverbe entre 1946 et 1908, qui change tout, qui change complètement la donne. Donc on passe de la théorie à la pratique.

[Intervenant 1] (42:40 - 42:42)

Dis-moi un peu, rappelle-moi, quel est le changement ?

[Intervenant 4] (42:42 - 44:17)

Bien sûr, à l'article 2, donc en 46, on nous disait que le principe de la République était le gouvernement du peuple pour le peuple et pour le peuple. Et en 58, on a, et c'est là donc où je te rejoins sur le dole, on a donc la constitution qui nous dit que c'est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Et en fait, ça a changé complètement, ça a inversé complètement la chose, puisque en 1946, cette formulation était selon ce qu'a dit le comité constitutif constitutionnel, avant l'adoption de la constitution, il a dit que cette formulation de 46 était une définition de la démocratie directe, alors que l'avant-projet de constitution de 58, puisqu'elle n'est pas encore adoptée, l'avant-projet organise une démocratie représentative. Et donc là, on a un vrai miroir aux alouettes, on fait croire au peuple que la souveraineté lui appartient, la souveraineté nationale, et on lui dit donc que c'est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple.

En fait, on a complètement changé la théorie de 46 pour la raccrocher à celle de 1789, et d'ailleurs, le préambule de 58, il nous dit bien que, j'ai plus les termes exacts, mais il nous dit bien qu'on épouse, nous le peuple, on épouse les principes de 1789, autrement dit que la souveraineté réside dans la nation.

[Intervenant 2] (44:18 - 44:58)

On s'égaré un petit peu, parce qu'encore une fois, le but, c'est de travailler la définition de volonté générale, même si, encore une fois, Pascal, votre échange est très intéressant, mais on n'est pas là dans le sujet, et je vais me permettre, du coup, de vous interrompre, parce que je comprends parfaitement qu'il y a une différence entre prioriser le pour et prioriser le par, c'est ce que tu décris, et c'est très clair, effectivement, de mon point de vue, mais on est là, en quelque sorte, encore une fois. Voilà, c'est quelque chose qui doit être dans l'article, dans un article de la Constitution, et non pas dans le lexique.

Et là, on est vraiment sur la base, l'origine même de la Constitution, qui est de définir le sens des mots, et en l'occurrence, on est sur celui de la volonté générale. Donc, en fait, Pascal, tu vas déjà un petit peu plus que nous, et un petit peu plus en profondeur. On y reviendra forcément, c'est évident.

[Intervenant 1] (44:59 - 45:04)

Théodore, si tu peux me rappeler ton prénom, s'il te plaît, je ne me souviens plus. C'est Kali. C'est comment ton prénom ?

[Intervenant 2] (45:04 - 45:08)

Oui, Kali. C'est mon prénom, Kali.

[Intervenant 1] (45:09 - 46:29)

Juste un mot, peut-être, pour préciser, parce que ça me donne l'occasion, parce que la remarque de Pascal m'y fait penser. Je comprends l'objection de dire c'est théorique, et on peut faire cette objection à nos anti-constitution. Moi, je refuse de parler de Constitution, en fait, parce que ce sont des prisons au lieu d'être protection, et quand on les appelle Constitution, on leur fait trop d'honneur, et on n'arrive pas à, du même coup, penser même que ce qu'il nous faudrait, c'est en fait une vraie Constitution, quoi.

Nous n'en avons pas. Et c'est vrai que le reproche qu'on peut faire à nos anti-Constitution, dans le monde entier, c'est d'avoir en tête, dans quelques articles courts comme les articles 2 et 3, des espèces de grands principes assez théoriques, je pense, au sens que Pascal voulait dire tout à l'heure, assez théoriques au sens où, en fait, ils n'ont pas d'application pratique, parce qu'en fait, dans le reste de la Constitution, il n'y a pas un seul article qui va donner une matérialité, qui va donner, qui va instituer un organe chargé d'appliquer ce grand principe dans toutes les questions, ce qui fait que l'article reste très théorique. Il me semble que, quand nous écrivons nous-mêmes nos Constitutions, on va faire très attention, après avoir défini ces grands principes un peu théoriques, de l'intro de la Constitution, on va faire attention à les...

à leur donner vie, à leur donner de la puissance à ces grands principes, par les uns qui suivent et qui sont définis dans les articles suivants.

[Intervenant 2] (46:31 - 46:34)

Les outils de contrôle seront le moyen de confirmer que la pratique est bien conforme à la logique.

[Intervenant 4] (46:35 - 46:37)

Et par des contrôles populaires à tous les étages, quoi.

[Intervenant 2] (46:38 - 47:04)

Exactement. Je vais me permettre de faire sérieux, parce qu'il y a beaucoup de monde qui attend. Pascal, n'hésite pas à relever la main, mais encore une fois, on essaie de se focaliser vraiment sur la lexicalité des mots.

Je suis désolé de te contraindre, je sais que ça peut être frustrant quand on a ton niveau de connaissance sur le plan constituant, mais là on est vraiment sur la définition des termes, et en l'occurrence, le premier terme de ce soir, c'est volonté générale. Merci Pascal, en tout cas, de nous avoir fait avancer et réfléchir sur cette

notion. On va écouter Fifi, ensuite on aura Vincent-Cyril Malik.

[Intervenant 10] (47:05 - 48:09)

Oui, vous m'entendez ? Parfaitement. C'est Kali, c'est ça ?

Oui, Kali pour moi. Bonsoir Kali, bonsoir Etienne. Bonsoir Etienne, on se connaît.

On t'a invité à Millau avec les Gilets jaunes. Ah oui ! Et je t'ai revu à Villeneuve-les-Abignans avec le RIC Interrogation-Réflexion.

Voilà, moi je voulais intervenir ce soir parce que j'ai un petit peu arrêté de travailler sur la démocratie en septembre parce que là je suis en stage. Mais je voulais, alors je m'excuse par rapport à Kali, moi je voulais savoir si Etienne était au courant d'un livre qui avait été écrit par Martin qui s'appelle « Démocratie, le nom volé d'une idée violée » et à partir duquel nous on a fait un diaporama là. Et je pense que là il donne une définition très intéressante de la démocratie.

Je sais que cette définition ne concerne pas ce soir, je suis d'accord avec Kali. Mais je voulais attirer l'attention d'Etienne là-dessus. Est-ce que tu connais Jean-Claude Martin ?

[Intervenant 1] (48:09 - 48:22)

Alors je suis en train de chercher, je me suis levé et je sais que je l'ai quelque part ce livre-là. Il y a longtemps je ne l'ai pas ouvert. Mais je crois qu'il me l'a envoyé ou que quelqu'un me l'a donné pour lui.

Et je ne le retrouve pas tout de suite. J'aurais bien aimé l'avoir.

[Intervenant 2] (48:22 - 48:37)

Alors le temps qu'Etienne... Oui. J'aurais aimé le retrouver.

Je t'ai réécouté le Space, le ACL1, donc l'atelier constituant lexical numéro 1 qu'on a fait avec Etienne il y a un mois. Le premier mot que nous avons cherché à définir était le mot démocratie.

[Intervenant 10] (48:37 - 48:38)

Je l'ai raté, je m'excuse.

[Intervenant 2] (48:39 - 48:48)

Il est enregistré, alors je vais vous mettre le lien dans la bulle pour vous permettre d'aller écouter sur notre site. Vous avez tous les enregistrements.

[Intervenant 1] (48:49 - 48:52)

Je ne sais pas si je peux parler. Il me l'a envoyé en 2000.

[Intervenant 10] (48:53 - 49:15)

Moi j'ai écouté Etienne, je l'ai vu intervenir à l'invitation de Benoît Gironde à l'atelier constituant, dans lequel il dit, vous dites, la démocratie c'est le peuple éclairé qui décide ou c'est le pouvoir du peuple. Je trouve que la définition à laquelle est arrivé Jean-Claude Martin, je trouve qu'elle est beaucoup plus poussée.

[Intervenant 1] (49:15 - 49:17)

À quelle page ?

[Intervenant 10] (49:17 - 49:50)

Je ne sais pas, parce que moi j'en ai fait un diaporama et je peux donner sa définition. La définition à laquelle il est arrivé, mais vraiment au bout de plusieurs chapitres, la démocratie est un régime politique dans lequel le peuple, avec ses classes inférieures, possède les pouvoirs de gouvernement de la société. Lui est arrivé à la règle des trois P, le peuple avec un petit P, la possession et le pouvoir.

Et puis il continue en disant quant au pouvoir de gouvernement, ils ne sont pas seulement ceux que détient le pouvoir central institué, ils englobent tout pouvoir agissant sur la conduite de la société.

[Intervenant 1] (49:51 - 50:38)

Je peux t'envoyer le diaporama dont tu parles ? Oui, je peux te l'envoyer. Un message sur Twitter.

Ce qui serait bien, j'ai retrouvé le bouquin, je veux bien en parler, parce que j'ai un bon souvenir de... Je ne l'ai pas lu comme il faut jusqu'au bout, du moment où les aspects mathématiques m'ont un peu perdu. Mais je veux bien y retravailler, parce que là tu as quelqu'un qui s'est donné un mal de chien pour préciser des concepts importants, et donc il y a sûrement des choses que j'ai ratées ou que j'ai oubliées.

Et comme je l'ai, on peut s'en servir. Est-ce que je l'ai scanné ? Je ne me souviens pas.

Je ne suis pas sûr de l'avoir scanné, donc si je veux faire des copier-coller, ça va être compliqué. Il faudrait que je fasse des photos, et que je les envoie à Cali.

[Intervenant 10] (50:40 - 51:18)

Parce qu'en fait, il fait le distinguo, à un moment donné, entre Kratia et Kratos. Parce que Kratos, c'est le pouvoir, et Demos, c'est le peuple. Et à un moment donné, il introduit la notion de Kratia, qui est le système de gouverne.

Et donc, en fait, il remplace le mot pouvoir par les pouvoirs du gouvernement, avec ce qu'a dit Lincoln également. Et donc, à un moment donné, il dit, est-ce que ces pouvoirs du gouvernement sont issus du peuple, ou c'est le peuple qui les exerce ? Il a dit, ni l'un ni l'autre, c'est intermédiaire.

Provenance, ça voudrait dire qu'on peut destituer le peuple des pouvoirs qu'il a. Et l'exercice, ça veut dire que le peuple est toujours attelé à les exercer. Lui, il trouve que, en fait, c'est l'idée de possession qui est intermédiaire qui est importante.

Parce que...

[Intervenant 2] (51:19 - 52:16)

Désolé, je vais me mettre de vous couper parce qu'encore une fois, on sort un peu du plan. Il n'y a pas de soucis, Fifi. Et donc, je t'ai mis dans la bulle.

Et pour tous ceux qui voudraient réécouter l'émission l'atelier constituant numéro 1, l'atelier constituant lexical numéro 1, où on a essayé de définir au moins de plusieurs formes possibles le mot démocratie, le mot représentant, sachant que la forme que l'on veut mettre en place, c'est quoi ? Un space, un soir, où on prend un, deux mots que l'on va chercher à définir pour établir des définitions. Et ensuite,

nous y reviendrons dans un second temps pour permettre de retravailler les définitions élaborées et les votations, faire des votations, et donc affiner tout ce qui aura déjà été fait.

Donc, n'hésite pas effectivement à te rapprocher d'Étienne en MP, à la limite à nous envoyer à nous également en MP les éléments que tu as de façon à pouvoir réalimenter et intervenir le moment où nous repartirons sur la question démocratie, la question de représentant, les définitions de démocratie au moment de la votation.

[Intervenant 10] (52:16 - 52:19)

Tu peux me dire ce que ça veut dire MP, déjà, excuse-moi. Message personnel.

[Intervenant 1] (52:20 - 52:24)

Message personnel, d'accord. Fifi alias Pépé le chef.

[Intervenant 4] (52:25 - 52:25)

Oui, c'est ça.

[Intervenant 1] (52:26 - 52:30)

Je viens de m'abonner à ton compte, comme ça on doit pouvoir s'écrire par message.

[Intervenant 2] (52:31 - 52:45)

Et nous, vous pouvez nous envoyer des messages, même si, sans que l'on soit abonné à vous, vous pouvez normalement nous envoyer des messages, c'est la petite enveloppe qui est en haut, plutôt à droite, à côté de là où vous vous abonnez ou vous désabonnez à nous. Merci Fifi, désolé, mais encore une fois...

[Intervenant 10] (52:45 - 52:47)

Désolé, je vous remercie tous les deux.

[Intervenant 2] (52:48 - 52:57)

Fifi, Vincent, c'est à toi, et encore une fois, je précise qu'on est sur la volonté de définir autant que possible la notion de volonté générale.

[Intervenant 12] (52:59 - 53:19)

Bonsoir à tous, je rigole d'avance parce que je suis désolé, mais je pense que je n'ai pas tout compris au départ, je suis arrivé un peu comme un cheval sur la soupe, et bonsoir Étienne, je suis très content de discuter, de pouvoir discuter avec toi. J'avais une question qui me paraissait intéressante, mais après ce qu'on vient de me dire, je me dis que elle est peut-être hors sujet.

[Intervenant 2] (53:20 - 54:05)

Oui, en sachant, je sais que quand on a Étienne, t'as forcément envie de lui poser mille questions, et j'en fais partie, mais on va essayer de se concentrer, parce que le but est vraiment dans l'action et dans l'accès, donc on va essayer de rester sur ces définitions lexicales. Si jamais, effectivement, vous avez des questions à poser, vous pouvez soit vous abonner à Étienne et vous vous adressez à lui par message privé, si ce n'est pas le cas, envoyez-nous sur le compte démocratie directe vos questionnements à Étienne et on fera suivre, et puis on essaiera de voir quand Étienne et nous-mêmes nous aurons peut-être un peu plus de temps, pour faire un espace spécialement dédié aux questions ouvertes à Étienne, s'il en est d'accord,

bien entendu.

Mais on va essayer de se rester focus sur les définitions, parce que sinon on n'avancera jamais, et le but c'est quand même d'avancer, de se préparer aux événements et aux opportunités que les événements peuvent s'offrir.

[Intervenant 12] (54:05 - 54:06)
C'était un peu lexical quand même.

[Intervenant 2] (54:08 - 54:11)
Alors, titué sur l'idée de volonté générale, je vais aller très vite.

[Intervenant 12] (54:12 - 54:46)
En fait, je me rappelle, je crois m'a rappeler que Étienne parlait, enfin, prenait plus ou moins l'anarchisme pendant un temps dans le sens étymologique du terme, c'est-à-dire que l'anarchie, si je ne me trompe pas, vous m'arrêtez tout de suite si je me trompe, c'est pas le fait que ce soit le bordel général, c'est le fait que la volonté du peuple soit élue par le peuple, mais au tirage au sort, pas élu, mais au tirage au sort. Je dis peut-être une connerie, excusez-moi, je suis pas très très bon en lexique.

[Intervenant 1] (54:47 - 55:45)
Et du coup, c'est pas la volonté du peuple qui est exprimée par tirage au sort, c'est les représentants qui sont tirés au sort. En fait, quand on tire au sort les représentants, on tire au sort n'importe qui. Et donc, on respecte un principe fondateur de la démocratie qui est l'égalité.

Et le tirage au sort fait donc respect, c'est la seule procédure qui respecte l'égalité politique qui est proclamée dans un régime démocratique. Alors que l'élection, par définition, je veux bien en débattre, mais c'est presque pas l'objet d'un débat. Tous les penseurs politiques honnêtes, loyaux, savent depuis la nuit des temps que l'élection est par construction non démocratique, qu'elle est aristocratique, elle cherche choisir les meilleurs, alors que la seule procédure démocratique c'est le tirage au sort.

Mais il ne s'agit pas de la volonté du peuple. La volonté du peuple, on peut décider que ce sont ses représentants qui vont l'exprimer, ou on peut décider que le peuple est le seul à être capable et légitime à la prononcer lui-même en votant.

[Intervenant 12] (55:45 - 55:51)
Ce qui prouve qu'être professeur, c'est quand même un métier parce que je n'ai pas du tout les mots pour exprimer exactement ce que je ressens.

[Intervenant 1] (55:52 - 58:00)
Je ne sais pas si c'est ça que tu voulais dire. C'est exactement ce que je voulais dire. En fait, je pense qu'il y a un lien avec notre définition, puisqu'on parle de la volonté générale, et à mon avis, des représentants tirés au sort ne seraient pas, comme ils le sont avec l'élection, juchés sur un piédestal.

Si tu veux, quand les gens ont été élus par des milliers, des millions de personnes, même si c'est des gens bien, ça leur monte à la tête. Ils se sentent investis. Ils essayent de se figurer.

Ces millions de voix, ces beaucoup, beaucoup de monde qui t'ont choisi comme le meilleur, et ces gens-là ne se comportent plus comme ils devraient l'être. Ils ne se comportent plus comme des serviteurs, et même pas comme des pairs, comme des égaux. Ils se comportent comme des supérieurs parce qu'ils se sentent les meilleurs.

L'élection fabrique des représentants qui se sentent par construction supérieurs. Et qui, donc, ne respectent pas la volonté générale. Ils se sentent légitimes à dire ce que va être la volonté générale sans même chercher à comprendre, sans même chercher à savoir.

Et c'est ça qu'il faut qu'on change, nous, dans notre Constitution. Il faut qu'on arrive à dire, d'une part, dans la définition de la volonté générale, d'autre part, dans la définition des représentants et de leur mission. On verra ensuite, dans la définition des citoyens, qu'on va désigner, je pense, comme législateurs.

Ça va être important de le dire dans la définition. Nous considérons que les citoyens, ce sont ceux qui votent les lois. Pas forcément ceux qui les écrivent, parce qu'on ne va pas demander à tout le monde d'écrire les lois.

Enfin, on verra tout à l'heure avec les citoyens. Et donc, cette idée que le tirage au sort nous protège contre les candidats à la supériorité, contre les candidats à la direction, contre les leaders, ce que dans les communautés de grands singes, on appelle les mal-alpha. C'est des leaders, des décideurs, des gens qui veulent tout décider à la place des autres.

Pour nous protéger contre ces gens-là, le tirage au sort, et donc pour protéger la volonté générale, la vraie, la nôtre, le tirage au sort est sûrement une procédure centrale, décisive. Tu vois, Khalil, je fais le lien entre ce que dit Vincent, qui peut-être n'était pas d'emblée, on ne voyait pas d'emblée le lien avec la volonté générale, mais pourtant il y en a un qui est assez fort.

[Intervenant 12] (58:02 - 58:44)

Ça m'apporte tout à fait. C'est la question que je voulais poser, vraiment. La seule question, c'est cet anarchisme en fait, que moi je prône, je trouve que l'anarchie c'est quelque chose qui est intéressant dans ce terme, dans cette définition que tu as donnée, Etienne.

Est-ce que cette anarchie, si on voulait une anarchie dans une constitution française qui donnerait véritablement la volonté, la voix du peuple, quelque part, je paraphrase, est-ce que cette anarchie comparée au mondialisme qu'il y a tout autour de tous les autres pays, quelque part, parce qu'en fait, si on votait un anarchisme en France, si on décidait d'un anarchisme en France, on serait confronté à un mondialisme.

Est-ce qu'on ne serait pas en rupture complète avec tout ce qui se passe autour de nous ? En rupture et en fragilité absolue, bien sûr.

[Intervenant 1] (58:44 - 1:02:25)

Oui, bien sûr. D'ailleurs, tu as vu, dès qu'un pays, je ne parle même pas d'anarchie, on parle même de simplement de collectivisme, de communisme au sens marxiste, quand un pays comme le Vietnam décide de devenir communiste, le pays capitaliste d'un côté, enfin d'un côté, le pays capitaliste dominant qui sont les

États-Unis, déverse sur ce pays qui est pourtant lointain et qui juste est en train de décider de son destin et qui préfère gérer collectivement et vraiment avec des élections, avec un vrai choix, décide de vivre le collectivisme.

Tu as le capitalisme d'un côté qui le recouvre d'un tapis de bombes et puis qui se fait dévaster et dévaster. Dans la Corée, c'est pareil. Tapis de bombes.

Il n'y a plus un village, plus une ville, tout est rasé. Et puis c'est comme ça. Les États-Unis ont bombardé pratiquement, je crois qu'il y a peut-être 10 ou 20 pays qui n'ont pas été bombardés par les États-Unis depuis leur création.

Les États-Unis ont bombardé quasiment tous les pays de la planète, presque tous. Enfin, si tu veux, oui, la loi du plus fort est redoutable en la matière parce que les dominants qui ont les armes et la maîtrise de la monnaie pour que les guerres soient sans fin, nous surveillent et dès que c'est vraiment subversif, interviennent militairement. Donc oui, je suis d'accord, il y a ce danger.

Ceci dit, moi je ne raisonne pas pour la France, je raisonne pour l'espèce humaine et je défends une idée qui quand son heure sera venue et quand on aura trouvé les mots qui vont bien aller, elle va être contagieuse et elle ne va pas se débiter à la France. Je pense que c'est l'humanité entière. Alors je rêve, je me trompe peut-être complètement et je vois bien que comme vous ne faites rien, je ne devrais pas vous parler à vous, vous qui êtes là alors qu'on parle de constitution, on fait des ateliers constituants, ce n'est pas vous que je devrais dire ça.

Mais quand vous regardez l'ensemble de la société, même les gens qui suivent ce que je fais, ils ne font pas d'atelier constituant, on est très peu à en faire. Ils trouvent l'idée super et puis c'est des feignants. C'est un tas de feignasses qui ne le font pas.

C'est gentil, je les aime, c'est bienveillant comme reproche, mais c'est comme le reproche d'un frère qui dit à son frère ou à sa soeur, tu fais chier, tu ne fous rien. Cette idée ne va peut-être pas marcher parce qu'on n'est peut-être pas à la hauteur, mais dans l'idée que je m'en fais, elle est l'idée démocratique du processus constituant populaire, elle est profondément, radicalement et loyalement anticapitaliste. Les riches vont perdre le pouvoir politique avec une vraie démocratie, donc s'ils perdent le pouvoir politique, ils perdent le pouvoir d'être législateurs, donc ils vont perdre ce droit énorme qu'ils ont gagné à la fin du XVIIIe, qui est celui de créer la monnaie, d'écrire les lois, donc d'écrire les lois comme l'anonymat des capitaux, la responsabilité limitée, la totale dépendance, le total asservissement des travailleurs aux propriétaires des moyens d'introduction, etc. Toutes les lois du capitalisme, elles ont été écrites parce que le processus constituant a été raté et nous avons laissé les riches devenir constituants puis devenir législateurs. Mais quand on va reprendre la main, et pas seulement en France, tu as raison, si c'est que la France, on va se faire écrabouiller comme le Nicaragua, on va se faire écrabouiller comme le Vietnam, mais à mon avis, il faut que ça survienne, ça va survenir partout sur Terre, parce que son heure sera venue.

Nous ne voulons plus élire l'Assemblée constituante, on veut écrire nous-mêmes la Constitution et on veut une vraie démocratie, donc ce sera le tirage de sort et nous voulons créer nous-mêmes la monnaie. Là, le capitalisme est foutu.

[Intervenant 2] (1:02:27 - 1:03:46)

Pour appuyer ce que vient de dire Étienne et répondre à la question de Vincent, encore une fois sur le prisme, je suis désolé de toujours recentrer sur cela, mais c'est quand même le but de cet atelier constituant, pour revenir sur l'idée de la volonté générale, à partir du moment où un État, et on pourrait espérer que ce soit le nôtre en premier, soit en mesure de véritablement réinstaurer une véritable volonté générale, c'est-à-dire celle du peuple, il est évident que les États qui, sous couvert de volonté générale, font valoir la volonté de quelques-uns, vont avoir une velléité contre cette volonté générale réelle, pour éviter que cela diffuse et reprendre le principe du gentil petit virus, qui localement pourrait s'étendre, parce que donner des idées à tous les autres, dire, mais attendez, si en France le peuple est capable d'exprimer sa volonté générale au-delà de l'oligarchie, pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas le faire chez nous ?

Et c'est là, effectivement, le danger que tu exprimais. En tout cas, merci Vincent pour ces interactions et je vais me permettre de faire la parole, parce qu'il y a du monde qui attend, et d'autres qui veulent. Merci à vous.

Merci à toi. Éteignez vos télévisions ! Éteignez vos télévisions !

Oui, ça, effectivement, c'est bon pour la santé. Prenez un livre, plutôt. Du coup, on va écouter maintenant Cyril, ensuite on aura Malik, ensuite je vais me permettre de passer la parole à Fred, puisque Franche et Pascal se sont déjà intervenus, et on reviendra sur Franche et Pascal avant d'essayer de passer sur le terme suivant.

[Intervenant 11] (1:03:47 - 1:03:47)

Bonsoir Cyril.

[Intervenant 2] (1:03:47 - 1:03:50)

Bonsoir, vous m'entendez ? Oui. Parfaitement.

[Intervenant 11] (1:03:50 - 1:03:52)

Je voulais passer à...

[Intervenant 2] (1:03:52 - 1:03:53)

Bonjour Étienne, bonjour tout le monde.

[Intervenant 11] (1:03:54 - 1:04:07)

Je voulais parler du sujet... J'ai plein d'idées, en fait, pour la démocratie. Et la première que je voyais, c'était déjà d'avoir une démocratie qui s'entrichit.

[Intervenant 2] (1:04:08 - 1:04:13)

Je sais un peu... Je suis désolé Cyril, on va vraiment, encore une fois, l'idée c'est pas d'être général.

[Intervenant 11] (1:04:13 - 1:04:16)

Non, mais c'est précis, vous inquiétez pas, je vais y aller.

[Intervenant 2] (1:04:17 - 1:04:19)

Encore une fois, le problème, c'est d'aller sur la démocratie.

[Intervenant 11] (1:04:19 - 1:04:41)

Alors, en fait, le problème de la démocratie, c'est qu'on ne peut pas vérifier les

votes. Et on ne peut pas vérifier les votes. Pourquoi ?

Parce que on a des gens comme les antifas ou la droite qui nous mettent... qui nous font peur. On est obligé de se cacher derrière des rideaux à cause d'eux.

Donc on ne peut pas vérifier les résultats. Vous comprenez ?

[Intervenant 1] (1:04:41 - 1:04:42)

Tu parles des rideaux de l'isoloir ?

[Intervenant 11] (1:04:42 - 1:05:09)

Voilà. Si on ne peut pas vérifier les résultats, on ne peut pas vérifier s'il y a eu de la triche. Et c'est pour ça que vous avez des gens qui sont là, à mon avis, c'est pas exprès, qui sont là pour faire taire, pour faire peur, et qui sont les antifas, tous ceux qui ne veulent pas entendre le...

Comment je veux dire ? Les opinions soi-disant, les opinions opposées.

[Intervenant 1] (1:05:10 - 1:05:49)

Oui. Cyril, à mon avis, il faut être prudent. C'est lié à la volonté générale, Kali, parce que il s'agit de la qualité du vote, des modalités du vote qui permettent d'être sûrs que quand on vote, il n'y a pas eu de magouille.

C'est pas vraiment dans la définition, mais c'est lié. Il y a un lien avec la volonté générale. Ceci dit, Cyril, c'est pas du tout, je crois, pas du tout, le fait qu'il y ait un rideau autour de l'isoloir qui permet la triche.

Pas du tout, pas du tout.

[Intervenant 11] (1:05:50 - 1:05:51)

On peut pas vérifier à cause de ça.

[Intervenant 1] (1:05:52 - 1:05:53)

Non, non, pas du tout, je crois pas.

[Intervenant 11] (1:05:54 - 1:06:05)

Sinon, chacun pourrait vérifier si son vote est au bon endroit. Là, on peut pas le faire. En se cachant derrière un rideau, on peut pas le faire.

C'est ça, toute la triche est derrière ça, en fait.

[Intervenant 1] (1:06:05 - 1:06:09)

Non, je crois pas. Chacun dans l'isoloir...

[Intervenant 2] (1:06:09 - 1:06:10)

Est-ce que j'ai répondu ?

[Intervenant 1] (1:06:10 - 1:06:39)

Il faudrait que tu retrouves dans la littérature du XIXe siècle les barres à propos de l'isoloir, qui sont d'une actualité totale. Pour quelles raisons, je vais résumer, mais pour quelles raisons on a décidé que chacun pouvait voter sans qu'on sache ce qu'il a voté ? C'est pour protéger chacun d'entre nous.

Les pressions.

[Intervenant 11] (1:06:39 - 1:06:40)
Alors ça, c'est vrai.

[Intervenant 1] (1:06:41 - 1:07:20)
Il y a les patrons, tout ça, je suis d'accord. Il n'y a pas que les patrons, mais il n'y a pas que ça. Il y a aussi les conjoints.

Les femmes étaient sous la domination de leur mari et les enfants, les jeunes gens en âge de voter, mais encore sous l'autorité patriarcale du patriarche, et les patrons, et les syndicats, et les petits élus qui dépendent des grands élus qui leur donnent des subventions, ou pas, suivant ce qu'ils ont voté. Les arguments pour l'isoloir sont majeurs et sont restés très importants. Ça cause des parties.

Chacun... Non, c'est indépendant des parties.

[Intervenant 11] (1:07:21 - 1:07:24)
C'est eux qui se font voter, ils se prennent des places.

[Intervenant 1] (1:07:25 - 1:11:31)
Oui, mais c'est autre chose. Reste sur la triche. Tu dis que c'est parce qu'on s'isole qu'on peut tricher.

Je ne crois pas. Je pense que chacun, quand il met un bulletin dans une enveloppe, chacun est capable de contrôler, et c'est le plus à même de contrôler, ce qu'il a mis dans l'enveloppe. Quand il sort de l'isoloir, on le voit mettre l'enveloppe directement dans une zone transparente.

Tout le monde voit ce geste. Le contrôle de ce qu'il a mis dans son enveloppe, il est le seul à l'avoir fait. Et donc on ne peut pas lui reprocher d'avoir voté ceci ou cela, parce que c'est un vote secret.

Il est le seul à savoir ce qu'il a voté. Ça sert à éviter les pressions. Et les triches, elles se font ailleurs.

Par exemple, en Suisse, 90% des votes, donc la volonté générale suisse, est exprimée par des votes à 90% par correspondance. C'est extravagant. Le vote par correspondance est interdit dans de nombreux pays parce qu'il est le lieu évident d'une triche systématique.

Comment ça se passe en Suisse, le vote par correspondance ? L'électeur, il n'est pas dans un isoloir, il est chez lui. Il met dans une enveloppe son bulletin pour dire ce qu'il veut et il l'envoie par la poste à une adresse.

Et là, le truc lui échappe complètement. Il ne contrôle pas du tout le fait que son enveloppe est allée dans l'urne. Il ne contrôle plus.

Ça lui échappe. Tu vois, tu as des photos, des caisses de lettres reçues dans le bureau de vote, des caisses pleines d'enveloppes, chacune remplie de bulletins, qui traînent dans la rue. Il n'y a pas de scellés.

Les enveloppes sont dans des boîtes, dans des cartons, dans la rue. Ensuite, elles

font l'objet d'un traitement. Les cartons sont remontés dans une pièce où, en fait, il n'y a pas de surveillance.

La surveillance a lieu au dernier moment quand, enfin, on commence à compter. Mais il y a eu toute une chaîne pendant laquelle on pouvait rajouter des enveloppes, supprimer des enveloppes. En fait, les enveloppes sont tellement fines qu'on peut, avec une lampe forte, savoir ce qu'il y a dedans.

Donc, tu peux repérer les votes oui ou repérer les votes non si tu sais ce que tu veux échapper. Si tu veux supprimer les votes non, tu peux très bien sélectionner sans les ouvrir. Tu n'ouvres pas les enveloppes.

Tu les passes à la lampe et on voit l'éveil de dépouillement. C'est étonnant. Il faut voir le travail de François Sibenthal.

S-I-E-B-E-N-T-H-A-L. Il y a une interview qu'il a donnée avec Thomas Wroblewski, W-R-O-B-L-E-S-K-I ou Y, je ne sais plus, où François Sibenthal décrit les turcs. Là, tu as une vraie triche et qui est ailleurs que dans l'isoloir.

Quand les démocrates américains refusent qu'on contrôle l'identité de ceux qui votent, c'est-à-dire que tu te présentes, tu vas voter, tu dis « je m'appelle Tartempion », personne ne va vérifier ton identité. Tu pourrais être Tartemol. Si tu prétends que tu es Tartempion, on va considérer que Tartempion vote.

Et tu peux te représenter comme Tartempion dans l'État voisin ou dans le comté voisin et re-voter. C'est dingue le peu de vérification qu'il y a. Alors voilà des lieux de triche.

Les démocrates font rentrer des hordes d'immigrés illégaux, ils les acceptent, ils les laissent passer, passer, passer, en leur faisant passer le mot en sous-main qu'il faut voter démocrate parce que c'est grâce aux démocrates qu'ils sont rentrés dans le pays américain. Et même si l'État ne correspond pas aux convictions de ces gens-là, parce que souvent ils sont religieux, ils sont croyants, ils ne sont pas woke du tout en fait. Mais ils votent quand même pour les démocrates parce que c'est les démocrates qui leur ont permis de rentrer.

Cette façon de tricher est massive aux États-Unis. Il n'y a pas de contrôle de l'identité. C'est beaucoup plus grave que l'isoloir tu vois.

Donc à mon avis, c'est pas du tout dans l'isoloir qu'on trouve la triche. Excuse-moi de t'embêter. Est-ce que je peux répondre ?

[Intervenant 2] (1:11:32 - 1:12:10)

Alors tu vas pouvoir répondre. Je vais te redonner la parole de Cyril avant de la faire circuler. Je vais quand même préciser.

Je vous ai répliqué en haut les règles de ce space et je vais préciser pour que les choses soient très claires. On vous demande d'éteindre votre micro lorsque vous ne me parlez pas, comme tu viens de le faire Cyril et je t'en remercie. Et on vous demande de ne pas couper la parole aux intervenants.

Déjà parce que pour les auditeurs, c'est inaudible, c'est vraiment horrible, mais aussi pour le but, encore une fois, dans un principe démocratique, c'est quoi ?

J'écoute non pas pour répondre, mais j'écoute pour comprendre. Et si je parle en même temps que j'écoute, je ne peux pas comprendre la personne que je suis censé écouter.

Et c'est pour ça que je te demande de répondre et ensuite Étienne te répondra également et on passera au prochain intervenant.

[Intervenant 11] (1:12:10 - 1:12:57)

D'accord, merci. Donc Étienne, moi j'avais réfléchi à un modèle en fait que je pensais qui pouvait être juste et en plus comme c'est des vidéos d'Étienne qui m'ont appris comment marchait la dette, tout ce genre de choses, et j'avais pensé à un modèle parce que nous l'argent, on a on avait choisi de l'adosser à l'or, mais parce qu'il nous fallait quelque chose. En fait, on a choisi l'or parce qu'il nous fallait quelque chose.

Et moi je pensais, est-ce que vous ne pouvez pas faire un modèle où c'est qu'on le ferait sur un équilibre c'est-à-dire un équilibre entre les milliardaires et puis il faut bien qu'il y ait des gens qui travaillent, mais que ce soit juste au lieu, en changeant l'or. Pourquoi on est obligé de garder l'or ? Parce que de toute façon, tous les pays ils gardent l'or hors secret.

[Intervenant 2] (1:12:57 - 1:13:03)

Là encore une fois, on s'éloigne totalement du sujet. Je suis désolé, on est vraiment sur la définition de volonté générale. Je suis désolé Cyril.

[Intervenant 11] (1:13:03 - 1:13:05)

C'est quand même bien ce que je dis, je comprends pas.

[Intervenant 2] (1:13:05 - 1:13:31)

Bon ben, je suis désolé. Je dis pas que c'est pas bien. Mais encore une fois, on essaye de faire des choses qui sont thématiques, qui sont vraiment dans un autre équilibre.

Et ton sujet ne sera pas hors sujet sur de prochains Space où nous parlerons justement de la question monétaire, de création monétaire, d'adossement monétaire, toutes ces choses-là. Ta réflexion n'est pas infondée, il suffit simplement qu'elle est hors sujet sur ce soir. Merci en tout cas pour ton intervention et à la prochaine fois.

[Intervenant 1] (1:13:33 - 1:15:08)

Juste un mot pour pas laisser le truc là-dessus, mais juste une phrase. L'or était considéré par Keynes, un des grands économistes du XXe siècle, comme une relique barbare. C'est une première appréhension, ce sont des essais.

Nous avons, nous autres humains, été, et nous sommes encore souvent fascinés par ce matériau rare, brillant, imputressible, incorruptible, toujours brillant et propre et précieux. En fait, c'est une vraie erreur, je crois. Je pense que là, et ça, ça mériterait d'y parler pendant une heure ou deux, mais pour vous donner une idée simplement, en gros, de ce que je pense sur la contrepartie loyale, efficace de l'or, ça devrait être le travail, le temps de travail, la bonne contrepartie monétaire.

Et ça, il faut vraiment que j'ai un débat avec Charles Gave sur ce sujet-là. Ça ne devrait pas du tout être une matière précieuse dont certains sont porteurs et qui,

donc, deviendraient les plus riches et dont certains n'ont aucun exemplaire et dont ils deviendraient à vie très pauvres. Ça, ça me paraît complètement déloyal et ne correspondant pas à ce que nous vivons quand nous utilisons la monnaie.

Quand vous acceptez un billet de 10 euros, vous savez qu'il faut qu'on travaille à... Le SMIC est à 10 euros de l'heure. Vous savez que 10 euros, c'est en gros une heure de travail pour un travail non qualifié.

Vous savez qu'il faut bosser pour avoir 10 euros. Si vous avez un métier qui gagne bien sa vie, il vous faudra 10 minutes pour les gagner. Mais enfin, il faut travailler pour gagner cet argent.

Et en fait, c'est ça la bonne contrepartie. C'est le temps de travail, je pense.

[Intervenant 2] (1:15:10 - 1:15:16)

Je le pense aussi, peut-être pas en même terme que toi, mais là, encore une fois, ce serait l'occasion sur un prochain président de discuter.

[Intervenant 1] (1:15:16 - 1:15:24)

Bien sûr. Dans la définition de la monnaie, je le dis. Dans la définition de la monnaie de la démocratie, je dis la contrepartie que nous voulons, nous, c'est le temps de travail.

On le verra quand on aura la définition de la monnaie.

[Intervenant 2] (1:15:25 - 1:16:08)

D'une part, mais surtout, on pourrait même faire, et comme tu le dis très précisément, on pourrait faire un space avec Charles Gave ou d'autres qui ont une vision comme lui d'adossement matériel et des personnes comme toi qui ont une vision d'adossement de productivité. Et puis même Stéphane, qui malheureusement n'est pas là ce soir, mais lui qui est un postmonétariste et qui a une vision peut-être encore plus jusqueboutiste que je ne peux l'avoir. Donc ça pourrait être effectivement des spaces très intéressants ce sujet-là.

On va passer la parole à Malik qui, je l'espère, va revenir sur cette question de définition de la volonté générale. Je n'en doute pas, le connaissant. Et puis ensuite, si Fred veut remonter pour reprendre la parole également sur cette question de définition de la volonté générale.

Ensuite, on repartira sur ceux qui sont déjà intervenus. Bonsoir Malik.

[Intervenant 7] (1:16:10 - 1:19:29)

Bonsoir la démocratie, démocratie directe. J'apprends ce soir que ton prénom est Kali, donc heureux de l'apprendre. Bonsoir Kali.

Bonsoir Monsieur Chouard et puis bonsoir tout le monde. Avant que j'oublie, comme il est d'usage, merci pour l'OS, sur le travail lexical, c'est important. Sur la volonté générale, bien évidemment, la définition peut convenir.

De mon point de vue, il y a peut-être deux ou trois petites choses que je n'ai pas à améliorer, parce que ça voudrait dire que je suis prétentieux, mais peut-être à questionner ou à réfléchir. Juste une petite parenthèse, il y a plein de choses par lesquelles je n'ai pas été d'accord avec les propos que ce soit de Monsieur

Chouard ou d'autres, mais en tout cas, ce n'est pas le sujet. Et comme il y a des intervenants qui attendent, on va essayer d'être concis et aussi court que possible.

Et bien évidemment, intéressant pour l'auditoire. Sur le sujet, le mot du jour, la définition du jour, c'est la volonté générale. Moi, j'aurais plutôt parlé d'intérêt commun, mais est-ce qu'on peut considérer que c'est la même chose ?

Pourquoi pas. Sur la définition en elle-même, je la reprends, on appelle ici volonté générale, ce que veut la majorité des citoyens sur chaque sujet, politique, économique... Sur le processus de votation, est-ce qu'on pourrait inclure un processus de concertation en amont du vote pour aller dans l'esprit, bien évidemment, d'une assemblée, d'une espèce d'agora qui déciderait de ce que doit être la Constitution.

Et après, une fois que la concertation a lieu, le processus de votation s'enclencherait pour définir l'ensemble qui aurait été décidé. Il y a un sujet aussi, moi, qui m'intéresse, le processus de Constitution, pour que le peuple définisse sa propre Constitution. Dans l'absolu, ce n'est pas quelque chose qui me dérange.

Le tirage au sort, pourquoi pas, même s'il y a plein de choses à dire. Ce qui, moi, m'intéresse, c'est comment est-ce qu'on peut, dans la définition de la volonté générale, tendre vers un intérêt commun, et l'intérêt commun étant l'action des libertés individuelles, que l'on pourrait qualifier d'inaliénables. En gros, est-ce qu'on pourrait définir la volonté générale comme étant une réflexion de ce qu'il reste à définir en termes de relations entre les citoyens, au-delà du socle défini préalablement, qui concernerait les libertés individuelles, et qui, elle, ne serait pas discutable et discutée.

Pour, bien évidemment, éviter, parce que moi, la question que je me pose, c'est est-ce que la volonté générale a raison ? Est-ce que la majorité a raison ? Ou alors, il peut arriver qu'elle ait tort.

Et après, un point qui me semble important, et j'en termine là, et je laisse la parole, définitivement, c'est sur l'organe de contrôle. Est-ce qu'un peuple qui décide, est-ce que le peuple qui décide ne doit pas être sujet aussi à un jugement, d'une certaine manière, et là, d'un point de vue légal ? Et c'est pour ça, tout à l'heure, quand M.

Chouard, vous parliez du rôle des experts, je n'étais pas d'accord avec vous. Si la Constitution ne peut pas être questionnée, d'un point de vue du droit, alors on pourrait légitimement penser qu'elle serait arbitraire, et moi, c'est quelque chose qui me dérange. Voilà ce que je voulais dire, j'avais d'autres choses à dire, mais pour le moment, je mettais.

Merci de votre question. Merci Malik. Etienne, beaucoup de choses à laquelle répondre.

[Intervenant 1] (1:19:30 - 1:28:56)

Oui, je finis de noter. Alors, pendant longtemps, moi, j'ai considéré que l'objection à le peuple de devenir tyrannique, et on appelle ça la tyrannie de la majorité sur les minorités, j'ai souvent, j'ai longtemps repéré les gens qui me disaient ça comme les bourgeois dominants du moment, effrayés à l'idée que tout minoritaire qu'ils étaient, ils allaient perdre le pouvoir et ils allaient être opprimés par la majorité. Et donc, ils ne sont pas démocrates parce qu'ils ont le pouvoir, ils ont volé le pouvoir,

et ils s'opposent à la démocratie, en fait, en montant en épingle un risque d'injustice populaire.

Et donc, je ne donnais pas beaucoup, je ne donnais pas de crédit à ça, et je n'y réfléchissais pas, et en tout cas, pas assez. Parce que il m'est apparu pendant la crise sanitaire, entre guillemets, que je vis plutôt comme un coup d'État totalitaire, comme un complot, un grand complot contre les libertés publiques, une prise de possession de la société avec le contrôle social, l'identification numérique, la suppression d'argent liquide, l'enfermement administratif, l'empoisonnement obligatoire, enfin, vraiment, la bascule est terrifiante, c'est très rapide. Et dans cette période, avec des médias complètement asservis et dignes de l'image qu'on se fait de la Corée du Nord, à mon avis, ce n'est pas aussi caricatural en Corée du Nord.

En tout cas, ça ne peut pas être pire que ce qu'on a vécu là. Vous avez les journalistes qui devraient mordre les cuisses d'Emmanuel Macron et du pouvoir, et qui, au lieu de ça, lui servent la soupe en se demandant « Mais qu'est-ce qu'en pense Emmanuel Macron à votre avis ? Quelle est la vraie volonté d'Emmanuel Macron ?

» On a l'impression qu'on parle de Kim Jong-un, donc on a vraiment un système médiatique qui, au lieu de nous guérir notre opinion, nous endoctrine dans une tyrannie qui ne dit pas son nom. Et dans ce contexte, j'ai vraiment eu l'impression forte que si on interrogeait les gens sur la vaccination obligatoire, « vaccination » entre guillemets, sur l'injection génique expérimentale obligatoire, je pense que la population, à une certaine époque, en 2021, aurait massivement voté « oui » à l'obligation vaccinale. C'est-à-dire au crime.

Et alors, là, je me suis retrouvé dans la même situation intellectuelle que ceux dont je ne considérais pas les objections respectueusement. Ils me disaient « la démocratie, ça risque d'être la tyrannie de la majorité. » Et là, risquant moi-même de me faire injecter de force par une volonté générale criminelle, je reconsidère ce que je pensais.

Avant, je disais « en démocratie, le peuple n'a pas raison ou tort. Le peuple décide. » Et oui, bien sûr, nous allons nous tromper de temps en temps.

Quand on se trompera, on corrigera tout ce qui vit et tout ce qui décide. C'est ce que je disais avant. Et je le dis encore, mais si tu veux, tu vas voir le bémol.

Je l'ai infléchi, ce que je pense parce que, oui, le peuple peut prendre des décisions criminelles, mal informées, désinformées et notamment effrayées. Le peuple peut devenir criminel. Pour moi, l'injection génique, expérimentale, obligatoire, c'est un crime contre l'humanité, c'est une saloperie indéfendable.

Et si le fait d'être démocrate me condamne à devoir obéir à une loi aussi scélérate, une loi populaire, une volonté populaire scélérate, je ne suis plus démocrate. Je vais trouver autre chose, je vais être aristocrate, un vrai aristocrate. Ou bien je cherche, ou bien je vais trouver des moyens, comme le dit Malik, je vais trouver un moyen de contenir le peuple furibond qu'on a réussi à effrayer au point qu'il se met à détester les non-vaccinés comme si c'était eux la cause d'un problème et d'un risque de survie.

Je vais réfléchir à des institutions capables de contrôler la population, ce qui m'aurait... C'était impensable pour moi il y a deux ans. Je n'imaginai pas que j'allais en venir à imaginer contrôler le peuple aussi, contrôler tous les pouvoirs, y compris le pouvoir populaire.

Là-dessus, je me dispute un peu avec un type que je considère comme un alter ego. C'est un gars que j'aime énormément, qui s'appelle Léo Giroud, G-I-R-O-U-D, qui est vraiment un type épatant et avec qui on se dispute souvent respectueusement et affectueusement, mais il m'aide énormément à penser contre moi-même. Lui n'est pas d'accord du tout avec l'idée qu'il y a un contre-pouvoir populaire, un pouvoir qui permettrait, qui aurait la puissance de dire au peuple « Non, non, là, vous êtes en train de décider une connerie.

» Il est complètement contre ça. Il dit que si on a un bon système d'information, si on est venu à bout des triches, si on est venu à bout de la corruption des journalistes et des outils d'information, le peuple ne commettra pas de crime. Alors, j'espère...

Je ne sais pas qui a raison ou qui a tort dans cette controverse entre lui et moi sur ce point-là, moi, il me semble qu'il ne faudrait peut-être pas empêcher le peuple, mais l'obliger à repenser sa décision. Tu vois, une chambre de contrôle du peuple, une chambre de contrôle des décisions populaires ou une vaste assemblée, il faudrait vraiment que cette chambre de contrôle soit très vaste, qu'elle représente un échantillon représentatif, c'est-à-dire qu'il faudrait au moins 1000 personnes. Pour la France, un échantillon représentatif, c'est-à-dire dans lequel toutes les CSP soient correctement représentées et dans des proportions justes, il faudrait 1000 personnes au moins.

Et on donnerait à cette chambre le temps de réfléchir, de débattre, d'observer la Constitution, les grands principes, et avec la mission stricte de les respecter prioritairement à toutes les peurs. Et cette chambre, on lui donnerait... J'entends Léo.

Léo ne veut pas entendre parler de censure du pouvoir populaire. Mais moi, je parlerais de... Pour me rapprocher de son point de vue, je parlerais de...

d'incitation à réfléchir à nouveau. Cette chambre aurait le pouvoir de dire au peuple « Deux minutes, là, vous êtes en train de faire quelque chose qui nous paraît criminel, et il pourrait utiliser ces mots-là. Vous violez complètement tous les plus grands principes de la dignité humaine que nous avons dans notre Constitution.

Regardez, et il met en avant les articles qui sont violés et en quoi ils sont violés. Notre rôle à nous, c'est de vous dire « Reconsidérez. Vous faites ça parce que vous avez peur.

Vérifiez qu'il y avait bien des raisons d'avoir peur parce que ce que vous faites est criminel. En faisant le pari et en donnant le temps, en disant « Vous reverrez dans six mois, et nous, on va organiser les débats sur toutes les chaînes. On va imposer sur les heures de grande écoute que les tenants du oui et les tenants du non s'empoillent, se disputent, et le temps nécessaire pour exprimer correctement leurs arguments.

Ceci dit, moi, je réclame un droit... Je réclame un droit citoyen, un droit humain de

résistance à l'oppression. Parce que si on veut me piquer de force, si je considère le produit comme dangereux, il me faut un droit et un organe chargé de respecter ce droit, un droit de retrait.

Dans la fonction publique, tu as un droit de retrait. C'est-à-dire que tu as une obligation à obéir aux ordres de ta hiérarchie, mais tu as un droit de retrait quand tu considères que les droits de l'homme sont violés, quand tu considères que c'est criminel, quand tu considères que c'est gravissime. Tu as le droit de dire « Je n'obéis pas ».

Il faudrait la même chose au niveau des citoyens. C'est-à-dire que quand c'est grave, vraiment, il faudrait qu'on puisse se soustraire à l'obligation d'État. C'est un chantier dont je ne suis pas arrivé au bout, je suis en train d'y réfléchir.

La crise Covid m'a conduit à reconsidérer ma position qui était très radicalement démocratique. Le peuple n'a pas raison ou tort, le peuple décide en démocratie. Le risque m'est apparu, et il apparaît aussi, par exemple, avec la charia.

Imaginons que les Français deviennent progressivement, inéluctablement, deviennent majoritairement musulmans. Musulmans au sens pratiquant, intégriste, et veulent appliquer la charia, c'est-à-dire une maltraitance des femmes dont nous sommes venus à bout depuis longtemps, ou en tout cas largement. Et là, ce serait une régression absolue.

Un autre exemple, parce que souvent, les gens me parlent de cet exemple-là, et c'est vrai qu'on peut avoir peur de ça. Il y a d'autres religions. Chaque religion a ses dangers comme ça.

[Intervenant 2] (1:28:57 - 1:28:59)
Et chaque anti-religieux.

[Intervenant 1] (1:28:59 - 1:30:22)
Et chaque anti-religieux aussi, absolument. Les francs-maçons, que sais-je, constituent chacun des dangers potentiels pour les libertés publiques. Et s'ils arrivent à devenir majoritaires, une loi scélérate, même majoritaire, reste une loi scélérate.

C'est-à-dire qu'il faut... C'est vraiment un chantier important d'arriver à concevoir des institutions remparts contre une volonté générale dégueulasse, vraiment une saloperie criminelle. L'obligation morale, pour moi, c'est ça.

Y compris les enfants, d'ailleurs, parce que moi, j'ai 100 bouquins sur la vaccination et la corruption de la science médicale et sur le danger vaccinal. On ne se débarrassera pas de moi en me disant que je suis un anti-vax. Il va falloir être plus circonstancié, parce que j'ai beaucoup d'arguments.

Mais donc, pour moi, l'obligation vaccinale, elle est un crime contre l'humanité, y compris pour les enfants. Et parce qu'il n'y a pas de preuves scientifiques de l'efficacité vaccinale, et il n'y a pas de preuves scientifiques dignes de ce nom. Il n'y a que des supercheres, vraiment.

Il n'y a pas de preuves de la sécurité vaccinale. Et donc, si tu veux, là, on a un exemple pratique où une volonté générale pourrait être attentatoire.

[Intervenant 2] (1:30:23 - 1:30:54)

Et justement, pour revenir sur ce que disait Malik, est-ce que finalement, au vu de ce que vient de dire Malik, et que tu décris toi-même, qui est très intéressant, on ne devrait pas avoir aussi la définition d'intérêt général qui viendrait en quelque sorte permettre une sorte d'équilibre entre la volonté générale et l'intérêt général ? Moi, je parlais plutôt d'intérêt commun, pas d'intérêt général. Oui, je sais que tu as parlé d'intérêt commun, mais en fait, je fais volontairement une sorte de rapprochement entre la volonté générale et l'intérêt général.

[Intervenant 1] (1:30:54 - 1:30:55)

On en discutera.

[Intervenant 2] (1:30:56 - 1:31:22)

Encore une fois, on peut discuter du terme. Mais ce que tu as apporté, Malik, est très intéressant dans l'idée que, effectivement, et moi je te l'ai toujours défendu, la démocratie n'est pas le fait de tomber sur ce qui est juste ou véritable, c'est tout simplement ce qui est décidé à travers une volonté souveraine. Mais, effectivement, il faut faire attention de ce fait à ce que la volonté générale ne devienne pas oppressive.

Et donc, du coup, on peut se poser la question de l'intérêt.

[Intervenant 1] (1:31:22 - 1:31:51)

Et on pourrait l'ajouter, on pourrait l'ajouter dans la définition. C'est vrai qu'on pourrait en dernière phrase de la définition dire que la volonté générale ne peut pas violer, ne peut pas légitimement violer les intérêts des individus. Je le formule là comme ça me vient, mais il faudra le reculer, tu vois.

Il faudrait mettre une limite à la volonté générale.

[Intervenant 2] (1:31:51 - 1:31:53)

Je prends un exemple très important.

[Intervenant 1] (1:31:53 - 1:31:54)

On ne peut pas tuer les gens.

[Intervenant 2] (1:31:54 - 1:32:18)

Oui, mais on peut aller même encore plus loin. Interdire une pratique spirituelle sous prétexte qu'elle ne conviendrait pas à une majorité, interdire une religion sous prétexte qu'elle présenterait un potentiel ou le sentiment d'un danger n'est pas forcément vital, mais pourrait également poser le questionnement de l'intérêt finalement commun ou général. C'est effectivement très intéressant.

Merci encore une fois Malik.

[Intervenant 1] (1:32:19 - 1:33:51)

Il faut faire attention parce que la volonté générale et la loi va tout le temps contrarier des intérêts particuliers. Donc, on ne peut pas limiter la volonté générale en disant que la volonté générale ne peut pas violer des intérêts particuliers parce qu'à ce moment-là, il n'y a plus de loi. Il faut vraiment que ce soit la vie.

La vie, la santé. J'allais dire la propriété et je fais attention à pas le dire parce que il faut qu'on puisse, pour l'intérêt général, exproprier quelqu'un. Et en même temps que je dis ça, ça me fend le cœur.

C'est tout à fait oppressif d'exproprier quelqu'un, même pour faire passer une ligne de train qui va servir à des millions de personnes tous les jours. C'est optif de chasser quelqu'un de sa maison. Ce qui n'est pas dit, en tout cas c'est mal dit dans la déclaration des droits de l'homme, ce qui est dit, c'est que dans l'intérêt général, on peut exproprier quelqu'un au prix d'une juste indemnité.

Et là, je pense qu'il faudrait faire mieux que ça parce que ce n'est pas suffisant. Il faudrait vraiment y aller à fond, dire si vous expropriez quelqu'un, nous nous obligeons à lui donner dix fois le prix de la propriété. Ce n'est pas lui du tout qui a décidé.

Il faut qu'il y gagne. C'est scandaleux de l'exproprier. Il faut être sûr.

[Intervenant 2] (1:33:51 - 1:34:11)

Mais certains nous le voudront, tu pourrais les payer un million de fois le prix. Il y a des exemples d'ailleurs, et c'est en Chine, où il y a effectivement des exemples de personnes qui n'ont pas accepté l'expropriation et qui sont finalement au milieu de grands buildings et de voies qui les contournent parce que ces personnes n'ont pas voulu accepter l'expropriation.

[Intervenant 1] (1:34:11 - 1:34:14)

Et qu'on a respecté leur refus. Et qu'on a respecté leur refus.

[Intervenant 2] (1:34:15 - 1:34:17)

Un pays total comme la Chine. Absolument.

[Intervenant 1] (1:34:18 - 1:36:00)

Et ce qu'on pourrait faire, c'est dire que l'expropriation peut être refusée, mais que l'État est légitime à proposer 10 ou 20 fois le prix du bien exproprié. Et puis si le gars refuse, c'est que c'est tellement important qu'il faut le respecter. On va passer un peu à côté.

Les autres paysans d'à côté, ils vont accepter 20 fois le prix. La voie ferrée, elle va faire un petit S. Mais à mon avis, il ne faut pas faire de la volonté générale un risque d'arbitraire.

On va l'avoir. On va avoir des décisions de merde. Dans la Constitution que j'écris, c'est quand on est apeuré qu'on prend des décisions affreuses.

Quand la population a peur, elle trouve des boucs émissaires et elle les sacrifie. Et ça, c'est scélérat. À mon avis, nous devrions avoir des institutions qui nous protègent contre la peur.

Je ne sais plus si c'est avec vous qu'on avait fait ça, mais il n'y a pas longtemps, dans le courant du mois dernier, je vous avais écrit, c'est-à-dire dans notre Constitution d'origine citoyenne, nous interdisons à nos représentants de nous faire peur. Nous leur interdisons de mentir. Et il y a un organe chargé du respect de cette interdiction.

Cet organe a le droit de punir les représentants menteurs, ceux qui avaient fait des promesses, qui ne les respectent pas, ou ceux qui mentent.

[Intervenant 2] (1:36:00 - 1:36:03)

Vous avez d'ailleurs posé la question de la différence entre le mensonge et l'erreur.

[Intervenant 1] (1:36:04 - 1:38:08)

Absolument. À mon avis, le mensonge fait partie de ce qui entraîne aussi des décisions scélérates populaires. C'est parce qu'on aura dit à la population que le vaccin soigne, protège, et que le vaccin est sûr.

Et que si on ne se vaccine pas, on met en danger papi et mamie, on met en danger les plus faibles. Ce tissu de mensonge rend possible le vote populaire qui dit qu'on est d'accord pour une obligation vaccinale. Ce qui est un mensonge, mais qui a été rendu possible par un mensonge.

Or, si on a interdit le mensonge, et si on a correctement institué l'organe qui punit le mensonge, et qui révoque les pouvoirs menteurs aussitôt, sans délai, sans délai, ils ont l'argent, ils peuvent statuer dans la semaine, avec les voies de recours si on veut, mais je veux dire, on peut mettre un veto, mettre un antidote au mensonge. Et si, d'autre part, on interdit au pouvoir de nous faire peur, avec un organe chargé de faire respecter ce principe, c'est-à-dire qu'on révoque immédiatement le pouvoir qui s'est mis en tête de nous faire peur, alors qu'on lui a interdit dans la Constitution. Nous avons un organe, une chambre de contrôle, de l'alerte, qui sert à faire peur, qui sert à mesurer le degré de danger pour nous alerter.

C'est cette chambre de contrôle qui n'est pas en conflit d'intérêts, qui n'a pas un intérêt personnel, comme à l'exécutif, à ce que nous ayons peur. Cette chambre d'alerte, c'est elle qui est chargée de nous signaler qu'il y a un vrai danger imminent là. Et si nous instituons cette protection contre le terrorisme, parce que c'est ça en fait, quand les pouvoirs nous font peur, pour nous rendre dociles, c'est la définition du terrorisme.

Le terrorisme, c'est une politique de terreur pour obtenir la docilité. C'est la méthode de la mafia. Et c'est la méthode des gouvernements.

[Intervenant 2] (1:38:10 - 1:39:15)

Je me permets, Etienne, parce qu'il y a un commentaire que je trouve très intéressant. Dans l'idée, justement, de cette tyrannie de la majorité, qui est le commentaire de Cyril Besse, qui dit que normalement, il existe des principes qui sont faits pour réguler justement ces hystéries, qu'elles soient vaccinales ou d'autres natures. Le problème, et ce que j'en comprends de son commentaire, c'est que quand on a un système qui est dérégulé, qui finalement n'est plus juste, eh bien, il ne permet pas, après coup, de revenir sur les erreurs qui ont été commises, sur ces hystéries, et finalement, elles les autorisent de fait.

Et donc, la question peut être justement de se dire que dans un système véritablement démocratique, la volonté générale a droit d'expression, bien évidemment, et plus que cela. Elle est nécessaire de décision et d'expression, bien entendu, mais qu'elle n'est pas antinomique avec la nécessité de rechercher ensuite la responsabilité des hystéries qui auraient pu apparaître, parce que la volonté générale n'émane pas de nulle part.

[Intervenant 1] (1:39:16 - 1:41:18)

Cela fait penser à une institution à Athènes, il y a 2500 ans, qui s'appelait le graphé paranomone, qui permettait de reprécouter, mais même longtemps après qu'une loi ait été votée par les citoyens, qui permettait, quand on s'aperçoit que finalement la décision était épouvantable, par exemple, nous avons décidé d'aller faire la guerre à tel endroit, et on s'aperçoit qu'on s'est pris une patée, que c'était effrayant, c'est devenu une vraie catastrophe, que c'était la pire décision qu'on avait prise.

Le graphé paranomone permettait d'enquêter sur ceux qui avaient plaidé pour que cette décision soit prise, et pour mettre en jeu leur responsabilité après coup, en disant « mais c'est vous qui nous aviez convaincus de prendre cette décision de merde, et vous allez être punis pour ça ». Et donc, si la volonté générale décide de l'injection forcée, et si on a une procédure équivalente du graphé paranomone qui nous permet d'enquêter rapidement, et sans attendre que la loi Célérate soit appliquée, qui permette de mettre un veto en disant « mais attendez, là, on est en train de prendre des décisions hystériques, nous décidons dans l'hystérie générale », ce qui est vraiment le cas 2020, 2021, 2022 et encore maintenant.

Il y a une hystérie, une hystérie covidienne, qui est littéralement criminelle. Criminelle. Volontairement, s'il y a un projet attentatoire aux libertés.

Mais de façon plus générale, si nous avons une procédure qui permettait d'incriminer, de cibler les décideurs, de cibler les acteurs politiques qui nous ont hystérisés, qui nous ont énervés, qui nous ont inquiétés, qui nous ont terrorisés, on arriverait peut-être à juguler ce danger d'arbitraire, parce que, comme Léo, je pense que si on est bien informé, le peuple ne prendra jamais de décision criminelle.

[Intervenant 2] (1:41:21 - 1:41:48)

Oui, mais je pense qu'il faut quand même essayer de s'en prémunir. D'ailleurs, pour l'information, pour ceux qui ne connaîtraient pas Léo Giraud, nous l'avons reçu la semaine dernière, mercredi dernier, dans un Space que vous pouvez réécouter. Je vous ai mis dans la bulle, justement, le lien pour aller réécouter tous les anciens Space, que ce soit le dernier atelier constituant lexical avec Étienne ou le dernier Space avec Léo Giraud qui était sur le militantisme démocrate à 360 degrés, ou tous les autres, Yann Maisto, Alexis Poulin, Nicolas Vidal, et ainsi de suite.

[Intervenant 7] (1:41:49 - 1:41:57)

Malik, je pense que je voulais réagir à ton propos. Non, non, juste 10 secondes. Moi, je suis d'accord.

Toutes les réflexions de monsieur Chouard sont des bienvenues.

[Intervenant 1] (1:41:57 - 1:41:58)

Tu m'appelles Étienne, s'il te plaît.

[Intervenant 7] (1:41:59 - 1:42:44)

Étienne, pardon, excusez-moi. La réflexion d'Étienne, bien évidemment, me plaise sur l'action ou le réflexe qu'on pourrait qualifier de criminel d'une population un peu raie. Il faut prévenir, bien évidemment, le risque que le peuple se transforme en foule.

Je pense que la différence est grande. Donc, on doit bien évidemment réfléchir à une action publique, populaire même, pour prévenir d'un potentiel danger qui pourrait guéter et dont certains membres de la société pourraient être lésés. C'est quelque chose qu'on pourrait présumer et qu'on devrait acter à chaque fois qu'une décision serait prise et si certaines populations seraient lésées dans la recherche de l'intérêt général.

Merci à vous. Merci beaucoup, Malik.

[Intervenant 2] (1:42:45 - 1:43:02)

C'est là où je me rends compte, et on en avait déjà fait l'expérience le mois dernier, que l'atelier de constitution lexicale est peut-être la pratique qui, de mon point de vue, est la plus ardue parce qu'on veut définir des termes qui, obligatoirement parce qu'elles nous font réfléchir ces définitions, nous amènent à nous poser la question des articles.

[Intervenant 9] (1:43:03 - 1:43:03)

Oui, mais ce n'est pas grave.

[Intervenant 2] (1:43:04 - 1:43:49)

Non, je ne dis pas que c'est grave. Je dis simplement que du coup, c'est une pratique qui est peut-être un petit peu plus difficile parce qu'il faut faire la part des choses entre la définition simple du terme et, finalement, son utilisation qui sera, a posteriori, dans le principe constituant. C'est très intéressant, mais du coup, c'est aussi très vaste comme chantier.

En tout cas, merci beaucoup, Malik, comme toujours, pour tes interventions très pointues. On va donc passer la parole à Fred, le parisiaste, pour prévenir ensuite, nous aurons Philippe Dumont, qui n'est pas encore intervenu, A.N. Citoyenne, qui n'est pas encore intervenu, R. qui n'est pas encore intervenu, et on reviendra ensuite sur Pascal et Franche qui, eux, ont déjà pris la parole.

Bonsoir, Fred. Tu nous entends ? Tu es là ?

[Intervenant 3] (1:43:50 - 1:43:53)

Pardon, je suis là, j'avais des fenêtres qui m'encombraient. Bonsoir à tous, vous allez bien ?

[Intervenant 2] (1:43:54 - 1:43:55)

Oui, parfaitement, et toi ?

[Intervenant 3] (1:43:55 - 1:44:04)

Eh bien, superbe, très heureux d'entendre ces discussions toujours de grande valeur, puis tellement content que tu t'entendes bien avec Etienne. Je suis très, très content.

[Intervenant 2] (1:44:04 - 1:44:05)

Il n'y a pas de grande difficulté à bien s'entendre avec lui.

[Intervenant 3] (1:44:05 - 1:44:07)

Non, mais vraiment, c'est super de...

[Intervenant 2] (1:44:07 - 1:44:08)

Il faut être de mauvaise foi pour ne pas s'entendre avec lui.

[Intervenant 3] (1:44:08 - 1:44:13)

Non, mais c'est super de vous savoir en autonome intellectuel. C'est un bonheur, un vrai bonheur pour moi.

[Intervenant 1] (1:44:13 - 1:44:34)

Il y en a qui s'appellent Antifa, qui me considèrent comme un monstre, comme littéralement comme un nazi, comme un... C'est complètement fou. Les Antifas sont complètement barjots, en fait.

Ils me considèrent comme le danger public. Ils ne se battent plus contre le capitalisme, ils ne se battent plus contre le fascisme, ils se battent contre le choix. C'est complètement fou.

Ils sont barjots. Ou en fait, ils sont de mauvaise foi, je pense. Ils sont de mauvaise foi.

[Intervenant 3] (1:44:35 - 1:44:42)

Il faut qu'on pose avec toutes les névroses collectives. C'est marrant parce que c'est mon sujet. Mais d'abord, est-ce que tu peux me rappeler les règles d'engagement ?

Les règles d'engagement pour ce soir.

[Intervenant 2] (1:44:44 - 1:45:25)

Je les ai épinglées en haut. Le but, c'est d'éviter vraiment tout ce qui finalement n'a pas trait à la généralité. Donc on évite la sexualité, la santé, la religion, les votes, les polémiques terribles, mais je sais que ce n'est pas ton cas.

Le parler fort. Alors là, ça peut t'arriver, mais avec Etienne, genre, on n'a pas de censure d'expression le moment que tu respectes la loi, et je sais que ce sera également ton cas. On est bien sûr dans un principe de bienveillance puisqu'on est entre nous dans un principe démocratique.

Et on parle de volonté générale. Exactement. On parle de volonté générale, c'est-à-dire que le but de ce soir là, c'est de définir le terme de volonté générale dans un principe de lexicalité.

En fait, le but, c'est de définir les termes qui seront ensuite utilisés dans un principe constituant absolu. Donc là, on est vraiment sur la lexicalité des choses.

[Intervenant 1] (1:45:25 - 1:47:53)

Parce que cette expression volonté générale, tu ne devais pas être là au début, définit les déclarations des droits de l'homme comme la loi et l'expression de la volonté générale. Or, en droit, ça doit être lu, il faudrait le dire en langage courant autrement. En droit, l'indicatif vaut impératif.

Et en fait, ce qui est dit dans cette expression très importante, la loi et l'expression de la volonté générale, c'est que la loi doit être l'expression de la volonté générale. Autrement dit, les représentants doivent chercher la volonté générale et ensuite la retranscrire loyalement dans leur loi. Or, quand on écrit la loi et l'expression de la volonté générale, la plupart des gens qui le lisent ne sont pas juristes.

Et quand on n'est pas juriste, la loi et l'expression de la volonté générale, ça veut dire parce que c'est la loi, c'est la volonté générale, et donc il n'existe pas de loi. Si c'est la loi, c'est que c'est la volonté générale, mais c'est jamais ça que les rédacteurs de la déclaration des droits de l'homme ont voulu dire. Jamais de la vie.

Ce que voulaient dire les rédacteurs de la déclaration des droits de l'homme, c'est que les représentants ont un devoir. Ils n'ont pas le droit d'écrire leur pensée et d'en faire la volonté générale. C'est ce qu'ils ont fait finalement, mais c'est scandaleux, c'est criminel, parce que ce que dit cette très importante formule, c'est que la loi doit être l'expression de la volonté générale que les représentants doivent donc chercher avant d'écrire les lois.

Et donc, plutôt que d'apprendre aux gens ce jargon juridique, l'indicatif ou l'impératif, je propose d'écrire dans la Constitution les choses en langage courant et donc de mettre une définition de la volonté générale en disant on appelle volonté générale ce que veut la majorité des citoyens sur chaque sujet, et les représentants doivent – on l'écrit dans la Constitution – les représentants doivent chercher loyalement quelle est vraiment la volonté générale avant de préparer les lois qui la respectent, sans jamais y substituer leur propre volonté.

Et donc, on discute de cette définition et de variations. Là, on était sur le risque de loi scélérate, le risque de volonté générale qui s'égare. Il y a Mali qui nous disait est-ce que la volonté générale a toujours raison ?

C'est une putain de bonne question ça quand même, parce que quand tu vois qu'en 2021, nous aurions voté la majorité d'entre nous apeurés et désinformés désinformés au dernier degré, à mensonges et du terrorisme d'État, auraient voté pour l'obligation vaccinale, que je considère comme un crime contre l'humanité. Et donc, on parlait de ça. Je ne sais pas ce qui t'amène toi.

Alors, c'est parfait.

[Intervenant 3] (1:47:53 - 1:50:19)

C'est parfait parce que c'est tout à fait en corrélation avec mon sujet et je ne devrais donc pas trop... Début de l'occasion, il me recadrera s'il y a le... Je n'hésiterai pas.

Tu sais, hier, je l'ai trouvé que tu l'avais très bien fait. J'étais dans l'intensité et tout. Je trouvais que tu avais bien géré.

Alors, moi justement, pour vous donner le contexte, c'est justement celui de la volonté générale quand elle est abîmée. Et quand elle devient même cette non-volonté, vous savez que c'est un mot du dictionnaire qui est l'opposé de la volonté. C'est quand on est dans le refus, confiant, conscient, etc., mais qui est souvent amené, notamment, dans des définitions un peu borderline en psychologie et aussi par certains philosophes, qui est amené un peu comme une névrose. Je voudrais aborder le sujet de la volonté générale a été abîmée. La volonté générale a fait l'objet d'ingénieries sociales qui introduisent de la distorsion dans cette volonté générale. D'ailleurs, l'exemple que tu as donné, Étienne, est particulièrement pertinent et particulièrement légitime.

La volonté générale, lui, était de voter une loi scélérate, probablement par un

mélange d'ignorance et de naïveté, mais aussi, pourquoi pas, de lavage... de lavage du cerveau. Alors, justement, je voudrais attirer votre attention sur ce qui est, moi, mon combat.

Le cœur même de mon engagement politique avait commencé par là, je crois que j'en ai déjà parlé à Étienne. Donc, pardon pour ceux qui me connaissent, je vais le redire, parce que je pense que c'est ce soir que c'est un bon sujet de discussion dans le cadre de ce champ de satellite lexical. 2021, le Sénat chinois a adopté à l'unanimité un projet de loi modifiant sa constitution pour protéger les droits du cerveau des citoyens.

Les droits du cerveau des citoyens. Parce qu'en fait, c'est traduit par le néologisme neuro-droits, les neuro-droits. La Chambre des députés a voté cette nouvelle législation en septembre 2021.

Elle devait être promulguée par le président de la République et du suivi un peu bancal que j'en ai fait, parce que c'était un peu... C'est pas clair, les communiqués sont pas clairs, mais le résumé m'a l'air à peu près fiable sur Wikipédia. Wikipédia évidemment qui n'est pas toujours fiable, mais là avait un intérêt à l'être, s'il est contrôlé par ceux que je pense, puisqu'il semblerait que cette tentative, alors que pourtant elle a fait, je répète, l'unanimité, il semblerait que ça a été démonté.

Mais en tout cas, j'ai trouvé, pour moi, c'est... C'est-à-dire que ça n'a pas été promulgué, qu'il y a eu des technicalities, tu sais, des gens qui ont...

[Intervenant 1] (1:50:19 - 1:50:22)

Torpillés par les détails techniques, des modalités de publication.

[Intervenant 3] (1:50:24 - 1:51:04)

Alors ça reste encore à vérifier, parce que je pense pas que la page Wikipédia soit bien tenue, et honnêtement, sur Google, je ne tombe que sur des occurrences un peu anciennes. Il faut vraiment que je... Il faut vraiment que je creuse le sujet.

On tombe même sur des publications de 2020, le cerveau des chiens ne sera pas hacké, ni manipulé, etc. Donc en tout cas, le Chili est pionnier dans ce qui est... Qui devrait, selon moi, faire aussi l'objet d'une modification dans la Charte des Droits de l'Homme.

Parce que quand on a écrit la Charte des Droits de l'Homme, on ne savait pas que parmi nos droits, il y avait le droit de préserver, ce que j'appelle moi, plutôt notre intégrité psychique ou notre intégrité cognitive, qui au même titre que notre intégrité métabolique, physique, devrait être préservée.

[Intervenant 1] (1:51:05 - 1:51:08)

Parce que ça aussi, le Chili l'avait prévu. Répète les intégrités auxquelles tu penses, s'il te plaît.

[Intervenant 3] (1:51:08 - 1:54:10)

J'aime bien le terme d'intégrité psychique. D'intégrité cognitive. Puisqu'on parle de guerre cognitive.

Ce qu'on veut tuer, c'est notre cognition. D'ailleurs, tout à l'heure, vous avez parlé... J'ai sauté, parce que j'ai pris un appel phonique qui me tenait à cœur.

C'est pour ça que j'ai sauté après la montée. Pardon. C'était une urgence.

Mais après, je ne sais pas si vous en parliez. Pour moi, la pire des guerres, évidemment, qui nous est menée, c'est celle-là. C'est la plus larvesque.

Elle est loin d'être terminée. Elle s'intensifie. Elle se perfectionne avec la connaissance en neuro.

Le neuro, c'est extrêmement nouveau. Pour ceux qui me connaissent, j'ai suivi une formation, un master en 2016 pour consolider mes connaissances dans un usage plutôt marketing et conduire du changement. Une formation qui a le titre ronflant de théorie cognitive fondamentale appliquée.

C'est le genre de formation qu'on suit pour réaliser à quel point on ignore. C'est une complexité absolument sans nom. Même pendant que tu suis la formation, toutes les semaines, il y a des nouveautés.

J'ai suivi pas mal d'instituts de sciences cognitives, d'instituts de neurosciences, surtout aux Etats-Unis, qui sont très dynamiques, qui ont souvent une espèce de devanture bisounours qui permet à leur patron de faire des conférences TED hyper sympas pour expliquer le rôle de l'ocytocine, comme c'est mignon. Et puis derrière, vous avez des avatars de Tavistock et d'École de Palo Alto. Ce sont les gens qui, derrière, ce qui est officiellement le nudge en économie comportementale ou la conduite du changement pour les entreprises, les organisations ou la déprogrammation des chocs psychiques.

Adresser les traumatismes était le premier job de l'école de Palo Alto, par exemple, jusqu'à ce qu'on s'aperçoive que Milton Erickson et Gregory Bateson étaient des employés de l'OSS. Donc les intentions sont toujours bien. Et de nos jours, le nouvel avatar, c'est le nudge.

C'est architecturer l'information de telle manière que les gens la comprennent bien et en s'est aperçu. Et puis que cela valorise leur liberté de choix. Donc le nudge, en fait, c'est censé être l'idéal.

Pour nous, déontologiquement parlant, c'est censé être multi-idéal pour faire des constituantes. Parce que nudger, c'est mettre en avant une architecture de choix qui permet de faire le bon choix. Donc je ne vais pas revenir là-dessus, j'en parle trop, ça saoule tout le monde.

Mais bon, c'est ma spécialité, je suis navré, je me suis intéressé depuis longtemps. Alors pourquoi c'est important d'en parler ? Parce que ce sont donc des devantures, c'est des vitrines.

Et derrière, vous avez un nudge, des dark patterns. Et ça vient donc taper dans la volonté générale qui se transforme en nolonté. C'est une manière de dire, sur le jeu de mots, mais je voudrais plutôt parler de nihilisme.

C'est-à-dire que les gens sont complètement bousillés. Et ils sont fous. Et en effet, ce que tu viens de décrire, Étienne, c'est cette folie névrotique.

Moi, j'en suis à me demander s'il n'y a pas vraiment des trucs dans l'eau. Pardon,

mais c'est plus une boutade qu'autre chose. Je ne veux pas ouvrir une parenthèse complotiste.

Quoique. Mais vraiment, les gens sont complètement tarés. Tu rencontres une pépite, tu fais des belles rencontres.

Récemment, je n'arrive pas à dire, je suis super content d'avoir rencontré des bilots et d'autres. C'est fabuleux. Mais quand même, la névrose atteint des sommets.

Alors on peut faire tout un tas d'analyses psychosociologiques liées à la dureté de la société, l'individualisme rampant et tout un tas de choses qui nous détruisent, jusqu'à la psyché des enfants et les cellules familiales, la judiciarisation. Et puis le terrorisme dans les médias. Oui, bien sûr.

[Intervenant 1] (1:54:11 - 1:54:15)

En inquiétant les gens, on les hystérise en jetant les uns contre les autres.

[Intervenant 3] (1:54:15 - 1:55:23)

Exactement. La caricature de l'opposition. Ce qui m'amène donc à dire, et je te pose le sujet, je vous laisse parler après.

Pour moi, mais ce n'est pas une question, c'est une espèce d'affirmation qui traduit ma conviction, et après je pense que ça vaut la peine d'en débattre. Moi par exemple, on ne pourra rien faire tant qu'on n'aura pas préalablement criminalisé toutes les atteintes à notre intégrité cognitive. C'est-à-dire que tant qu'on n'aura pas dit « ok, celui-là qui est élu, il dit « on va faire des constitutions et tout », mais d'abord dans ma constitution d'urgence, on pulvérise les médias tels qu'ils existent ».

Obama lui-même disait « le pouvoir ultime, c'est celui des médias qui peuvent décider où est le bien, où est le mal ». Voilà, où est le bien, où est le mal. Tout ça, il faut en finir.

Pourquoi ? Demain, tu lances des référendums, les médias en l'état ou leurs avatars pseudo-vertueux successifs à un changement de régime, si on les laisse continuer de sévir, on aura toujours des castes et des officines occultes qui auront suffisamment de pognon pour manipuler l'opinion. Donc si on n'adresse pas, pour moi tout ce qu'on va dire, vous avez compris mon raisonnement, est invalide si on n'a pas d'abord, enfin invalide, bancal du moins, dangereusement bancal, si on n'a pas préalablement adressé cette urgence-là.

Voilà, foi d'ingénieur social.

[Intervenant 1] (1:55:23 - 1:56:32)

Alors comment tu formulerais le principe d'abord « il est interdit de manipuler l'opinion » ? Et ensuite, je vais faire un truc très court qui devra probablement être plus précis que ça, c'est pas sûr. Je te donne un exemple de principe, un peu naïf.

Nous nous interdisons à quiconque, physique ou moral, de manipuler l'opinion sciemment. Le terme manipulation mériterait sûrement une définition, il faudrait peut-être trouver un autre mot plus clair. Et juste après, la chambre de contrôle de la volonté générale peut-être, la chambre de contrôle de la volonté générale qui est tirée au sort avec un budget suffisant, des pouvoirs d'enquête et

d'investissement et une autorité de juger et de punir les pouvoirs abusifs.

Je reprends la formule parce qu'en fait, ça va pour toutes les formes, toutes les chambres de contrôle populaires, donc toutes les expressions du pouvoir populaire. Donc, juste après avoir dit « la volonté générale ne doit pas être manipulée, trompée », la chambre de contrôle de la volonté générale est chargée du respect, est chargée du respect de ce principe. Alors, je suis très content que tu sois allé sur ce terrain-là, mon cher Étienne.

[Intervenant 3] (1:56:33 - 1:58:53)

Excuse-moi de te couper, mais c'est très important que je le fasse à ce moment-là, c'est un peu volontaire. Je t'ai un petit peu piégé pour que tu vives le piège dans lequel je suis tombé moi-même. Et tu vas comprendre.

C'est qu'en fait, cette notion de manipulation, elle peut être elle-même manipulée et faire l'objet de beaucoup de bavardouilles infinies pour essayer de mettre le curseur de ce qu'on estime être une manipulation. C'est-à-dire qu'en gros, on va dire que toute publicité, toute tentative d'influencer qui que ce soit, en fait, toute sophistique, toute rhétorique, même toute tentative de convaincre quelqu'un, peut faire l'objet d'une manipulation. Et en fait, il y a peut-être un début de commencement de solution dans la logique de l'équilibre des forces en présence.

Je m'explique. Et je vais faire simple et caricatural. Le modèle idéal, c'est les community notes de X.

C'est-à-dire qu'en gros, on pourrait partir du principe que toute opinion doit pouvoir être immédiatement contrebalancée par l'effort dialectique. Toute thèse doit subir son antithèse. Et donner les moyens, malheureusement, c'est aussi un peu un nudge.

C'est un peu la définition du nudge, mais sauf qu'on le précise. On ne le rend plus déontologique en appelant ça un dialectique. C'est-à-dire qu'il ne faut pas que, si tu veux, on détruise le talent naturel de certains êtres humains vers exercer des leviers de persuasion.

C'est ça le problème. Après, tout le monde te dit « les gars, vous ne pouvez pas m'empêcher de faire ma propre rhétorique, il faut bien que je convainque les gens, il faut bien que je fasse des pubs, il faut bien que je mange, il faut bien que je tente de vous vendre quelque chose, c'est de bonne guerre ». Oui.

Parfois, on tente de te vendre des choses sans te le dire. Parfois, c'est un peu aussi pour moi un bon exemple. D'ailleurs, il est hyper caricatural.

Tout le monde peut le comprendre. Tu achètes des clopes et il y a écrit « fumez, tuez ». Vous allez me dire « ça ne sert à rien ».

Oui, mais au moins, je te l'ai dit. C'est tout con, mais je pense que c'est une vraie réponse. Donc, c'est un peu « fumez, tuez », ce n'est pas à Community Note, mais pas loin.

C'est-à-dire, attention, ce qui est écrit dans ce tweet, plusieurs personnes s'aperçoivent qu'il faut le contrebalancer par un autre point de vue. Donc, ce qui m'amènerait à dire, d'ailleurs même, tu vois, pour moi, un des débouchés logiques

de cette réflexion sur les neuro-droits consisterait à faire en sorte que toute publicité, même quand elle s'affiche à la télé, est ce qu'on appelle un tiers inférieur d'image, tu sais, en vidéo, avec des commentaires exactement à en avoir sur les publicités qu'il y a sur X, et qui pourtant leur permettent de vivre.

C'est-à-dire qu'on peut casser la pub, quoi. Mais même Amazon, on peut dire que c'est des monstres. Mais même sur Amazon, les commentaires viennent compenser.

[Intervenant 1] (1:58:53 - 1:59:03)

Ça correspond à l'iségoria. C'est des affiches aux droits de parole, à tout propos, à tout moment. Et droits de parole équivalents des deux côtés, le pour et le contre.

[Intervenant 3] (1:59:04 - 1:59:55)

Absolument. Et donc voilà, je me demandais donc si on ne devrait pas essayer de formaliser cette idée que pour que la volonté générale puisse être clairement exprimée, il faut partir du principe qu'elle peut faire l'effet d'influence plus ou moins néfaste, plus ou moins, disons, toxique. Et que dans le but d'anticiper les risques d'atteinte à l'intégrité psychique des concitoyens, il est désormais nécessaire que toute rhétorique fasse l'objet d'un rééquilibrage par son antithèse, de telle sorte que la volonté générale soit l'expression d'une synthèse que chacun peut faire avec le maximum d'informations.

Ma version est très longue, mais c'est un peu la substance.

[Intervenant 2] (1:59:56 - 2:00:47)

Je vais me permettre de rajouter un point, c'est qu'en fait, là, vous abordez la question de l'aval, mais se pose aussi la question de l'amour. C'est-à-dire que traiter l'information, c'est effectivement une volonté générale, ne peut être véritablement libre en quelque sorte, ou véritable, que si elle est libérée des influences de qui que ce soit. Je vais le faire la question de l'amour, c'est-à-dire qu'avant d'avoir des community notes, comme tu dis, qui vont permettre à travers l'iségoria et à travers la régulation, en quelque sorte, des fausses informations ou de la contradiction nécessaire, il faut aussi se poser la question de l'origine de l'information, aller en amont pour savoir comment faire en sorte qu'il y ait une information qui soit la plus juste possible, pour éviter justement qu'il y ait une nécessité d'un net de community notes et donc de travail en aval.

[Intervenant 1] (2:00:48 - 2:02:53)

Surtout que vraiment, c'est important, mais pas facile. La discussion, là, c'est super important, parce qu'en fait, il y a une autre institution qui me fait penser la suggestion de Frédéric, c'est la mise en scène des conflits. En fait, les Athéniens tenaient, avant de voter les lois, à ce que leur soient exposés tous les tenants et les aboutissants sur la loi en question que leur avait préparée, les tirés au sort, leurs représentants, qui ne votaient pas les lois, bien sûr, mais qui les préparaient.

Et les tirés au sort avaient une majorité qui était pour la loi en question, qui était en préparation. Et puis, il y avait une minorité de tirés au sort qui considéraient que c'était une loi dangereuse. Et les citoyens tenaient à ce que soient mis en scène les conflits.

La démocratie, c'est la mise en scène des conflits avant une décision populaire. Et les représentants tirés au sort venaient à l'Ecclesia, c'est-à-dire l'Assemblée

populaire, devant les citoyens, venaient plaider. Donc, la majorité qui proposait la loi venait présenter les arguments pour la loi.

Ensuite, les minoritaires, les minorités report, les minoritaires des tirés au sort qui venaient présenter les inconvénients, selon eux, les risques concouraient avec cette loi. Les citoyens écoutaient, tenaient à écouter tout ça, donc entendre tous les avis contradictoires. Ensuite, on les voyait s'empailler dans des débats.

D'abord, c'était des exposés sans être interrompus de part et d'autre, pour le oui et pour le non. Ensuite, c'est des controverses, pas toujours avec les mêmes, de façon à ce qu'un débat déséquilibré n'emporte pas le morceau. Il faut qu'il y ait plusieurs débats pour qu'on finisse par en avoir le cœur net et avoir compris quels étaient les tenants et les aboutissants.

Tout ça s'appelle la mise en scène des conflits à Athènes. Et mon objection, il va falloir qu'on trouve une réponse à cette objection, c'est qu'aujourd'hui, la concentration des richesses, qui pourrait être interdite par la Constitution, mais qui fait partie du réel aujourd'hui, les riches existent et ils ont les moyens d'inonder les idées de contradictions malhonnêtes. Et finalement, d'invalider, de paralyser la mise en scène des conflits.

[Intervenant 3] (2:02:53 - 2:03:19)

Et sans compter qu'il y a d'ailleurs une forme d'élitisme rhétorique, c'est-à-dire que tu vois ce que je veux dire. Il y a des gens qui parlent bien et qui vont écrire le morceau, même s'ils ont tort. C'est d'ailleurs un des facteurs de distorsion de l'entrée dans les grandes écoles.

Tout le monde ne sait peut-être pas que Polytechnique a été créée en 1789 comme symbole de l'égalité des chances. Mais aujourd'hui, c'est la reproduction des élites qui se produit parce que finalement, on est plus ou moins bien préparé en fonction de son extraction sociale.

[Intervenant 1] (2:03:23 - 2:03:29)

En tout cas, pour moi, c'est le gros morceau. Parce que pour moi, ça possibilise tout ce qui vient après.

[Intervenant 3] (2:03:32 - 2:03:36)

J'aime bien le point qu'a amené Desbilots, d'ailleurs, sur le fait de préciser l'influence en amont.

[Intervenant 1] (2:03:37 - 2:04:09)

Oui, mais ça revient, ça pose le même problème. Desbilocratie s'appelle Cali, je crois. Il faudrait réfléchir aussi en amont à libérer de l'influence de qui que ce soit, en fait.

Mais le problème, c'est que l'influence de qui que ce soit, à partir d'où tu parles, t'as de l'influence. Or, précisément, l'iséguréat qui est le droit de parole et qui est un rouage central d'une démocratie. Si tu te méfies de l'influence, ça va complètement à l'encontre de l'iséguréat.

J'ai une réponse à ça, où là, mon artiste peut jouer un vrai rôle.

[Intervenant 3] (2:04:10 - 2:04:50)

Justement, ce que j'ai appris en théorie cognitive, c'est les premiers trucs qu'on t'enseigne, qu'on partage avec toi. C'est toutes les expériences scientifiques dans lesquelles on mesure sur l'individu le degré de, comment dire, les réactions dont il est capable en fonction du degré de conscientisation dont il est bénéficiant en amont. En gros, pour faire simple, si je te préviens que je vais mettre des gants de boxe rhétoriques, te prendre sur un ring, et que sur ce ring-là, je vais utiliser un certain nombre de systèmes 1, c'est-à-dire de réflexes cognitifs, de biais cognitifs pour les utiliser contre toi, rhétorique et émotionnalisation du débat aidant, eh bien, il est scientifiquement démontré que, t'ayant préparé en ce sens, t'ayant éduqué aux principaux biais cognitifs qui vont être actionnés contre toi, les gens à 80% échappent à la manipulation.

[Intervenant 1] (2:04:50 - 2:04:52)

Ça veut dire résistant à la manipulation, oui.

[Intervenant 3] (2:04:52 - 2:04:56)

Ah, pardonnez mon prosaïsme, mais c'est une vraie putain de bonne réponse.

[Intervenant 2] (2:04:57 - 2:04:59)

C'est le principe de la déclaration d'intérêt.

[Intervenant 3] (2:04:59 - 2:05:34)

C'est-à-dire qu'on est capable de réduire la notion d'esprit critique à la portion congrue de quelques éléments manipulatoires qui vont permettre aux gens non pas de connaître toutes les manières dont ils pourraient être manipulés, mais de les éduquer à la possibilité de la manipulation sur la base des exemples les plus probants qui peuvent complètement transformer leur psychologie. C'est pour vous faire aussi une autre image. Attends, juste un point.

Mon fils a compris avant plein d'autres enfants à l'école que le père Noël n'existait pas. C'est étonnant de voir ça sur un petit cerveau de 4 ans et demi, 5 ans, qui a compris que non, c'est bon, je sais que c'est toi, papa, qui va aller acheter les cadeaux. Essaie après de revenir en arrière, tu peux plus.

Et là, on parle d'un petit cerveau de 4 ans et demi.

[Intervenant 1] (2:05:34 - 2:06:08)

C'est très édifiant. Alors attends, précise-moi s'il te plaît. Quand tu dis que c'est un vrai rempart à la manipulation que de prévenir les gens des modalités, des outils qu'on peut utiliser et qu'on va utiliser pour les manipuler.

Est-ce que tu veux dire que c'est à l'école qu'on devrait enseigner ces moyens de manipulation pour que chacun ait les moyens d'y résister au cas où ça arrive ? Ou bien est-ce que tu veux dire que dans leur communication, en cadre de l'iségoria, quand les gens parlent, ils doivent prévenir les autres qui sont en train de les manipuler ?

[Intervenant 2] (2:06:08 - 2:06:48)

Non, une tierce partie doit le faire, mais c'est les deux, mon capitaine. J'entendais pas Cali parler, pardon. C'est tout ce qui permet de bien comprendre cela, la déclaration d'intérêts.

Quand vous avez un médecin qui a des intérêts avec des laboratoires, quand il va

normalement s'exprimer, il doit déclarer ses conflits d'intérêts. Eh bien, si vous aviez une information qui vous est donnée et que l'information qui vous est donnée est précisée, qu'elle vous est donnée par quelqu'un qui a des intérêts qui sont contraires aux vôtres, vous avez la possibilité d'avoir un regard critique sur l'information qui vous est donnée. Aujourd'hui, on a une oligarchie qui vous transmet une information et la majorité des personnes sont détachées du fait que l'information leur est transmise par quelqu'un qui a des intérêts divergents à celui qui reçoit l'information.

[Intervenant 1] (2:06:50 - 2:07:43)

Mais l'obligation de déclarer ses conflits d'intérêts, elle existe et elle est violée tous les jours sur toutes les chaînes. Donc en fait, ce qu'il faut faire, c'est comme je le disais tout à l'heure et comme je le disais la dernière fois, à chaque fois que vous prévoyez un principe, il faut prévoir des sanctions et un organe chargé d'appliquer le principe, un organe tiré au sort, donc sous un pouvoir populaire, et doté d'un budget conséquent, du pouvoir d'investigation et d'enquête et de l'autorité pour juger et punir ceux qui n'ont pas respecté le principe. Et donc, je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir compris ce que veut dire Frédéric quand il me dit « si je te préviens que je vais mettre des gants de boxe cognitifs, tu vas devenir plus résistant à la manipulation. » Oui, parce que qu'est-ce qui se passe d'habitude ?

[Intervenant 3] (2:07:43 - 2:07:56)

Il y a quelqu'un qui fout un lion, d'accord ? Donc tu n'étais pas prêt au combat. Si par contre, pendant que l'autre parle, il y a en effet un effort d'analyse disant « voilà les leviers rhétoriques qui ont été utilisés dans le cadre de cette discussion », tu as plus de chances que les gens de se défendre.

[Intervenant 1] (2:07:56 - 2:08:20)

Je comprends bien, ça c'est parfait. Je pensais à ça aussi, tu vois, « y comme y car », avec l'expérience de la résistance à l'autorité, ou en fait de la soumission à l'autorité. Et en fait, une fois qu'on a vu ce film, on est quand même beaucoup plus résistant et on ne nous fera pas le coup de nous faire pousser des boutons pour électrocuter les gens.

Même si un gars en blouse blanche nous dit « obéissez, c'est nous qui prenons la responsabilité, ce n'est pas vous, on ne nous fera pas le coup.

[Intervenant 3] (2:08:20 - 2:08:40)

» Pour toi, beaucoup plus proche de nous, tous les gens qui sont ici sur X sont les gens, pour ceux qui sont vraiment éveillés, qui sont tellement obsédés par l'expérience de Hache, l'expérience de Stanford, tu comprends ? Ils sont déjà dans cette espèce de suranticipation parfois excessive, mais qui est, à mon avis, il vaut mieux être ce genre de complotiste qui a peur d'être manipulé que celui qui dit « non, quand même, ils veulent notre bien ».

[Intervenant 1] (2:08:40 - 2:09:05)

Déjà, c'est un problème. Oui, mais ma question est, est-ce que tu veux dire que, dans la Constitution, on devrait obliger les influenceurs à signaler, à soi qu'ils parlent, les outils de persuasion qu'ils vont utiliser ? Ça va vachement rallonger tous les discours, ça, non ?

Mais est-ce que c'est ça que tu veux dire ? Regarde les community notes, ça marche.

[Intervenant 3] (2:09:05 - 2:09:35)

Quand un sujet est important et qu'il a un impact sur l'opinion, c'est fou. C'est pour ça que je vous fais le fameux pari de l'intelligence collective, c'est-à-dire que, déjà, le pari par opposition à la certitude, on est dans l'incertitude, il faut quand même faire certains paris, ce n'est pas seulement Pascalien, mais c'est pour dire que l'intelligence collective a une capacité, enfin fournie, en quelque sorte, non, ce n'est pas ce que je voulais dire. L'intelligence collective, c'est le fruit de cette capacité des communautés à s'autoréguler.

Et quand on les laisse s'autoréguler et qu'on leur donne les outils, on est surprenant.

[Intervenant 1] (2:09:35 - 2:10:06)

Oui, et alors, je vais peut-être, pour vérifier que je t'ai bien compris, parce que quand tu m'as dit, tu m'as dit, si je te préviens que je vais mettre des gants de boxe cognitifs, tu vas devenir plus résistant. Et ce qu'on peut dire, parce que si c'est le modèle, c'est les community notes, ce n'est pas le gars qui parle qui prévient, c'est quelqu'un d'autre qui vient commenter. Et donc, c'est si on te prévient que le gars qui vient de te parler, il a mis des gants de boxe cognitifs, tu vas devenir plus résistant.

Mais il ne faut pas que ce soit celui qui parle, qui prévienne lui-même des artifices qu'il va utiliser pour tromper.

[Intervenant 3] (2:10:06 - 2:10:09)

Oui, pardon, j'ai forcé le trait.

[Intervenant 1] (2:10:10 - 2:10:22)

Si on te prévient que celui qui parle utilise des gants de boxe cognitifs, tu vas être plus résistant à la manipulation.

[Intervenant 3] (2:10:22 - 2:10:26)

Mais bien sûr, et chacun peut comprendre ça dans la vie, c'est-à-dire que, par exemple, dans la vente...

[Intervenant 1] (2:10:27 - 2:10:28)

Donc c'est le rôle des community notes.

[Intervenant 3] (2:10:30 - 2:12:19)

Voilà, mais dans la vente, par exemple, il y a plusieurs écoles, je fais vite, il y en a qui considèrent que l'on doit prévenir avec une forme d'élégance et par une sorte de parcours cognitif de l'acheteur. On va tout doucement vers lui et on lui dit « bon, maintenant, je sors un petit peu du cadre de l'échange chaleureux que nous avons, je voudrais vous faire quelque chose qui relève de mes services, j'ai une offre de valeur à vous vendre ». Vous savez que ça, dans les entreprises, pour avoir bossé moi-même beaucoup sur ce sujet-là il y a quelques années, que je ne trouvais pas sûr, parce que mettre un peu d'éthique dans la vente, pour beaucoup de gens, c'est impossible.

En fait, on s'aperçoit que la relation avec les acheteurs, un de mes clients d'ailleurs a un truc qu'on appelle le « Buyers Lab », un labo qui est dédié aux acheteurs professionnels procéduraux dans les entreprises et tout. C'est passionnant, le

pont de confiance qu'on peut recréer, même dans un domaine où je vais te piquer ton budget. Donc ceux qui disent « je te préviens de ce que je vais faire », créent en fait les conditions d'une forme d'honnêteté intellectuelle, parce que finalement, ils éveillent chez l'autre une sorte de vigilance intellectuellement intéressante.

Parce que quand on te dit ça, tu peux aussi te dire « tiens, il n'est pas en train de surjouer l'homme vertueux ». Mais t'es donc déjà sur un autre terrain. C'est un peu pareil aussi pour être plus prosaïque, le mec qui drague une fille dans la rue et qui lui dit « je voudrais t'inviter à prendre un café, mais j'ai une petite idée derrière la tête.

Mais promis, ça ne sera pas que pour la bagatelle. Par contre, ce qui me permet de te faire la cour, c'est l'eau de l'élégance ». Donc la femme étant prévenue, elle se dit « ok, lui, ce n'est pas un espèce de gougnafier qui va essayer de me prendre par surprise ».

Cette élégance-là, je pense qu'on est plutôt bien prédisposé à la capter, même dans ces exemples prosaïques. Donc ce que je voulais surtout exprimer par là, c'est qu'il n'est pas interdit de convoquer des valeurs qui peuvent sembler un peu surannées, comme l'honneur, l'élégance, la dignité dans le combat rhétorique. Je pense que c'est une culture qu'on peut créer.

Et ça peut s'écrire, ça peut s'écrire dans un corps législatif, j'en suis convaincu, en tout cas dans l'exercice du politique.

[Intervenant 1] (2:12:20 - 2:12:29)

Ce serait intéressant de voir comment tu intègres ça dans la définition de la volonté générale, parce qu'on dit « la volonté générale ne doit pas être manipulée à la ligne, la chambre de contrôle de l'opinion est chargée d'appliquer ».

[Intervenant 3] (2:12:29 - 2:12:32)

Tu te rappelles de Chantal Mou ou pas, dont je t'ai parlé sur WhatsApp ?

[Intervenant 1] (2:12:32 - 2:12:37)

Tu connaissais ? Je connais bien, oui, je connais, c'est une souverainiste de gauche, mais...

[Intervenant 3] (2:12:37 - 2:12:51)

C'est pas le sujet. Là où elle est excellente, c'est sur des bouquins assez anciens, c'est la démocratie agonistique. Ça vient du grec agone, qui est la compétition, généralement sportive, le conflit, mais surtout la compétition.

Et dans un contexte grec, l'agonistique...

[Intervenant 1] (2:12:51 - 2:12:52)

Comment il s'appelle son bouquin ?

[Intervenant 3] (2:12:52 - 2:13:03)

Je ne sais plus, il y en a au moins cinq à lire, il y en a un, le premier, en 1970, ça fait 50 ans qu'elle écrit, il me semble. Ou alors, les bouquins que j'ai étaient mal datés.

[Intervenant 1] (2:13:03 - 2:13:05)

C'est la quoi, agonistique ?

[Intervenant 3] (2:13:05 - 2:13:21)

Alors, la démocratie agonistique. Qu'est-ce que ça veut dire ? La deuxième partie de ma phrase était la plus importante, ce n'est pas juste la concurrence, c'est dans cette espèce de philosophie où elle convoque tout un tas de valeurs de l'époque grecque athénienne, c'est la mise en compétition des valeurs et des idées.

C'est génial.

[Intervenant 1] (2:13:22 - 2:13:25)

C'est le conflit intellectuel. C'est ce que j'appelais la mise en scène des conflits, là, tout à l'heure.

[Intervenant 3] (2:13:25 - 2:14:26)

Non, mais absolument, c'est pour ça que je ne l'ai pas dit à ce moment-là. Mais dans la démocratie agonistique, le concept assez loin, c'est que... mais ça, je ne pense pas, je le sais, tu l'as fait, mais ça permet de mettre un mot qui convoque tout un ensemble de valeurs et le positif de sécurité qui va avec, si j'ose dire.

C'est-à-dire que les gardes-fous de la démocratie agonistique, c'est que tu ne peux pas manquer de respect à l'autre, ce n'est pas possible. Tu vas être obligé de définir qu'est-ce que c'est que le respect dans le débat. Mais ça veut surtout dire qu'il y a bel et bien une forme de barouinisme idéologique qui va se produire sous nos yeux.

Et comme on l'annonce, comme dans la mise en scène des controverses, les gens sont prévenus que c'est à eux de faire l'effort de synthèse parce qu'ils vont assister à une thèse qui se crêpe le chignon avec son entité à lui. Donc le fait de bien prévenir. Et Chantal Bouffe, je trouve, alors que je ne suis pas de gauche, mais je vais parfois lire des gens de gauche que je trouve intéressants, et là, vraiment, sa formalisation est très, très, très bien ficelée.

Pour rendre possible, justement, cette mise en scène des controverses. Et ça, je pense que ça peut s'écrire, ça peut s'encadrer.

[Intervenant 2] (2:14:26 - 2:16:10)

Pour revenir justement à cette notion d'écriture, et comme le disait Étienne, comment est-ce que tu mettrais en mots cela, je vais vraiment vous inviter, parce qu'encore une fois, le but, ce n'est pas de se reposer sur Étienne. Il faut bien comprendre qu'Étienne, ce n'est pas notre papa, c'est la limite d'un grand frère, mais c'est quelqu'un qui est là pour nous amener tous à devenir adultes, nous montrer le chemin, et nous devons tous cet actif. Donc je vous invite vraiment tous à vous poser la question de si moi, je devais définir volonté générale, qu'est-ce que j'écrirais ?

Et vous pouvez, pour le moment, nous envoyer en MP ou dans les commentaires, dans la bulle, votre définition. On l'utilisera pour, encore une fois, à partir de janvier, permettre de mettre tout cela en forme et de le mettre aux votations, parce que le but, c'est vraiment de pratiquer la démocratie. Et puis Stéphane m'a annoncé que je pouvais vous le dire, c'est que sur le site de democracydirect.org, avec des S, va être mis à disposition un espace qui vous permettra de nous envoyer des documents, des messages, sans que vous ayez besoin de vous identifier à travers un mail ou quoi que ce soit. Donc ça permet effectivement pour

ceux qui auraient une certaine timidité de malgré tout participer, en respectant en quelque sorte votre intimité. Mais d'ores et déjà, sachez que le mois dernier, on a défini, enfin Étienne a défini, et avec notre concours démocratie, le mot démocratie, le mot représentant, que ce soit qu'on travaille sur le terme de volonté générale et que ce n'est pas à Étienne de prendre la responsabilité de cette rédaction. C'est tous ensemble que nous devons y participer.

Donc je vous invite vraiment à le faire, à faire ce travail, à le mettre dans la bulle, à nous l'envoyer par message pour que nous puissions, lors du prochain atelier constituant, présenter les choses et les mettre en votation. On avancera dans ce prisme-là. Merci.

[Intervenant 1] (2:16:12 - 2:16:24)

Stéphane a parlé hier d'un outil de retranscription que vous avez. Et ce serait bien sur le site de mettre, d'une part, l'enregistrement de nos échanges, là, vocables.

[Intervenant 2] (2:16:24 - 2:16:25)

Le verbatim, oui.

[Intervenant 1] (2:16:25 - 2:16:36)

Et puis de mettre le verbatim aussi, ça permet de faire des recherches sur les mots clés en disant à quel moment ils ont parlé de monnaie, à quel moment ils ont parlé de tirage au sort, à quel moment ils ont parlé de... S'il y a une retranscription, ce serait bien.

[Intervenant 2] (2:16:36 - 2:18:51)

J'en ai parlé avec Stéphane aujourd'hui. J'en ai même parlé avec Fred, qui pourra en témoigner. Dans le sens où l'objectif, c'est effectivement de mettre les audios de ces spaces que l'on fait, de mettre un verbatim général, de mettre également, grâce à LIA, on peut le faire, une espèce de sommaire.

Alors le sommaire, oui, mais surtout faire également, c'est-à-dire qu'il y a le verbatim général pour pouvoir aller faire des recherches de récurrence de termes et ainsi de suite. Et également, parce que quand on arrive déjà à deux heures et demie de space, on va sûrement atteindre les trois heures. Certains n'ont pas le temps d'aller lire les trois heures de verbatim de chaque space et de faire également des synthèses.

Donc Fred, qui lui, est très au point sur cette technologie et qui est un véritable soutien aussi pour nous sur ces aspects-là, et pas que. On est vraiment, encore une fois, on est en quelque sorte un petit peu en phase. Pour l'instant, on est un peu comme des artisans, mais l'objectif, c'est vraiment de s'aguirer techniquement pour pouvoir proposer à tout le monde qui veut travailler à cette idée de la démocratie, des outils.

Alors pour toi, Etienne, et pour les futurs intervenants, dès janvier, on aura ce fameux tableau blanc qui permet aux intervenants de pouvoir écrire, montrer, schématiser les choses. On va avoir cet outil de retranscription de verbatim général et éventuellement synthétique. Les systèmes de votation vont également se mettre en œuvre.

Qu'est-ce qu'il y avait d'autres également comme outils ? Et puis également, on ne sait pas si ce sera disponible dès le début janvier, mais on va essayer très

rapidement, en tout cas, on va faire ce que je dis, c'est lui qui fait tout le boulot à ce niveau-là, on va essayer de passer en multistreaming, en multicanal, pour pouvoir être diffusé à la fois sur X, mais également en vidéo sur YouTube et d'autres plateformes. Le but, c'est vraiment d'essayer de proposer le plus d'outils possibles pour Etienne, et pas que, pour tous ceux qui vont travailler à l'émergence et à l'avancée de la démocratie directe par tous les prismes qui sont possibles.

Pour l'instant, on est encore un petit peu en mode artisan, mais ça va se professionnaliser, on l'espère très rapidement. En tout cas, Stéphane, il travaille hardément. Du coup, merci pour cet échange qui a été là.

Franchement, avec Malik et Fred, on a eu un niveau extrêmement pointu et c'est toujours très intéressant. Je pense qu'on va continuer avec Philippe, Philippe Montigny.

[Intervenant 5] (2:18:52 - 2:20:35)

Oui, bonsoir à tous. Bonsoir Etienne. Oui, bonsoir.

Je voulais revenir sur ce que tu disais, ce qui était très intéressant sur la COVID et tout le déroulement que tu as eu sur ça. En fait, tu as raison et en même temps, tu te trompes. Alors, je vais essayer de m'expliquer et je vais essayer de te convaincre pour que tu sois en accord avec toi-même.

La population aujourd'hui, dans la société où on est, il faut bien préciser ça, elle est manipulée par les médias, par tout un tas de facteurs complexes qu'entre autres, Fred, oui, par les politiciens, voilà, par plein de choses et par des connexes aussi, si tu veux, par rebonds, etc. Enfin, c'est compliqué. Fred en a un petit peu expliqué ça là, c'était intéressant.

Mais en fait, nous sommes tous confrontés à des idéologies. Il faut bien comprendre ça et c'est très puissant. Ce n'est pas quelque chose d'anodin du tout.

Le problème qu'on a là actuellement, c'est que les dirigeants politiques de la gouvernance sont des eugénistes malthusiens. Je ne sais pas si tu sais ce que c'est. Oui, bien sûr, évidemment.

Oui, d'accord, mais les gens ne savent pas forcément ce qu'était Malthus et qu'est-ce qu'avait développé Malthus. Tu peux, mais c'est évident, oui, bien sûr. D'accord, d'accord.

[Intervenant 1] (2:20:35 - 2:20:37)

Mais précisément pour les autres, si tu veux.

[Intervenant 5] (2:20:39 - 2:21:35)

Oui, je pense qu'ils peuvent chercher aussi. En gros, Malthus, c'est la dépopulation et c'est arrivé à... C'est ça, dépopulation ?

Voilà, c'est ça. Et l'eugénisme, c'est une idée de transformation de l'homme. Alors, ça va avec une sorte d'adoration de l'idée de jeunesse et de puissance.

Ça a amené un petit peu une idéologie, cette idéologie chez les NDP. Oui, c'est ça. Voilà, donc là, on est confronté à ça.

Et quand on est confronté à ça, tu as une population qui est manipulée de manière délétère. Et ce qui fait qu'on ne peut pas se tromper... Pardon ?

[Intervenant 4] (2:21:35 - 2:21:36)
Excusez-moi, je vais couper.

[Intervenant 2] (2:21:36 - 2:21:48)
Non, non, non, tu ne coupes pas. Tu coupes ton micro et tu patientes à ton tour parce que sinon, malheureusement, tu ne pourras pas rester dans les intervenants. Je t'ai noté, tu passeras après R.

Tout le monde patiente. Ok, pas de souci, pas de souci. Merci.

[Intervenant 5] (2:21:49 - 2:23:49)
Merci. Merci beaucoup. Donc, il ne faut pas se tromper de société, si tu veux.

Si on parle de cette société-là, effectivement, cette société-là trompe les gens, les individus et collectivement. Mais dans une société démocratique, nous avons l'assurance. Et en plus, ce qui est marrant, Etienne, c'est que tu as tous les éléments en toi pour le comprendre et d'avoir confiance dans le peuple autant que moi.

Et ça, c'est marrant, c'est étonnant, mais j'ai l'impression que tu ne les lis pas. Il n'y a pas de liaison entre tes connaissances, parce que tu les as, les connaissances, en plus. Et tes réflexions, enfin, ton intuition personnelle avec ça.

Enfin, je continue. Donc, si on parle d'une société démocratique, on ne parle pas de la société dans laquelle on est aujourd'hui. Une société démocratique a des garde-fous avec des forums, avec l'agra, et la connaissance, elle est diffusée, elle est donnée à la population de telle sorte qu'ils puissent faire des choix.

Des choix, des choix en toute conscience. Donc, on en vient un petit peu au sujet qui nous intéresse aujourd'hui. Par ce biais, on arrive à la volonté du peuple ne peut être émise de par l'information et la conscience que cette information peut donner à la population collectivement.

Voilà ce que je pense. Je ne sais pas si tu m'as compris, Étienne. Non, je n'ai pas compris la dernière phrase.

J'ai commencé à noter la volonté du peuple ne peut être émise que... Oui, pardon. Ne peut être émise que si elle a l'information nécessaire pour pouvoir être émise.

Autrement, si tu n'as pas...

[Intervenant 1] (2:23:49 - 2:24:11)
C'est ce que je disais la dernière fois, quand on avait réfléchi sur le mot démocratie. C'est pour ça que j'avais complété la définition qui était la démocratie, c'est le régime politique dans lequel le peuple décide, où les citoyens décident. Et j'avais rajouté les citoyens à éclairer.

Et puis, on avait dit qu'on avait plutôt instruit. Et puis, d'autres avaient dit, non, mais c'est pas le cas. Instruit, c'est paternaliste.

Comment savoir qui sont instruits et pas instruits ? Il vaut mieux dire la population.

[Intervenant 6] (2:24:12 - 2:24:17)

Éveillé, éveillé, le terme de tout ça, éveillé. Mais oui, c'est ça.

[Intervenant 1] (2:24:18 - 2:24:26)

Mais je n'ai pas compris ce que tu dis. Je ne lis pas les connaissances et l'intuition. Je n'ai pas compris à quel endroit.

Tu as un exemple ?

[Intervenant 4] (2:24:27 - 2:24:29)

Excusez-moi. Franchement, il faut que je prenne parole.

[Intervenant 2] (2:24:30 - 2:24:33)

Excusez-moi. Allez, continue, il est parti.

[Intervenant 5] (2:24:34 - 2:24:38)

D'accord. Ça m'a déconcentré, cette histoire.

[Intervenant 1] (2:24:39 - 2:24:51)

Ma question, c'était, tu me dis à un moment, tu ne lis pas tes connaissances et ton intuition. C'est marrant. Tu dis, tu as raison et tu as tort.

Évidemment que j'ai tort. Je ne sais pas où, mais j'ai sûrement tort. Je n'ai pas compris à quel endroit.

[Intervenant 5] (2:24:52 - 2:24:58)

J'ai dit que tu as raison et que tu te trompes. Non, tu n'as pas tort. Tu te trompes.

Ce n'est pas tout à fait pareil.

[Intervenant 1] (2:24:58 - 2:25:02)

Je n'ai pas compris sur quel sujet. Est-ce que je vois quel sujet ?

[Intervenant 5] (2:25:02 - 2:25:34)

Oui, oui, oui. Je vais essayer de te le dire. C'est très fin, en fait, cette histoire.

Mais quand tu cites la Grèce antique et que toutes ces structures qui permettaient d'arriver à surveiller ou repenser une décision qui avait été fausse...

[Intervenant 11] (2:25:36 - 2:25:36)

Parfait.

[Intervenant 5] (2:25:36 - 2:26:29)

C'est ça. À partir de là, tu sais, tu as la connaissance que ces structures-là peuvent exister. Tu as la connaissance que nous sommes tous, les humains sont assez intelligents et assez compétents pour avoir toutes les structures nécessaires pour avoir confiance en elles.

C'est-à-dire qu'on ne peut avoir confiance qu'au peuple. À mon avis, réellement. C'est pour ça que je suis démocrate.

Parce que je sais pertinemment que le peuple prendra sa décision, il la prendra en

toute sagesse. Et je pense qu'il ne se trompera pas s'il a été informé correctement et non manipulé par les...

[Intervenant 1] (2:26:29 - 2:26:45)

C'est ce que dit Léo dans notre controverse. C'est ce que dit Léo. C'est pour ça qu'il ne veut pas d'organes supérieurs au peuple.

Il dit que le peuple va décider et il ne sera jamais criminel parce qu'ailleurs dans la Constitution, on aura garanti que son opinion est correctement éclairée.

[Intervenant 5] (2:26:46 - 2:27:50)

Absolument. Par exemple, l'exemple qu'on m'avait donné un jour dans une conversation que j'avais eue, c'est rhétorique et c'est classique. C'est la question de la peine de mort.

Moi, je suis personnellement contre la peine de mort. Et mon interlocuteur me disait « Mais toi qui es contre la peine de mort, si le peuple décide de rétablir la peine de mort, qu'est-ce que tu penses ? Qu'est-ce que tu dis ?

» Et bien je dis « ça sera mon propre échec. » Ça veut dire que ça aura été mon propre échec à ne pas pouvoir expliquer correctement et prouver que c'est une connerie. Absolument.

Tu vois ce que je veux dire ? Je reviens à mon propre échec, à moi. Ce n'est pas le peuple qui déconne, c'est moi qui déconne.

Donc en ça, on ne peut avoir que confiance dans les décisions du peuple qui, de toute manière, seront sages. À mon avis, à mon sens. Je te rejoins, Philippe.

[Intervenant 2] (2:27:51 - 2:28:20)

Mais comme ça a été exprimé tout à l'heure, tout dépend de comment le peuple est informé. Est-ce que le peuple n'est-il pas manipulé ? C'est tous ces éléments qui seront nécessaires à définir et à préciser dans la Constitution.

Et là, dans la question de la volonté générale, forcément, on se pose la question de ce qu'est la volonté générale. Et ensuite, on devra se poser la question de comment protéger le fait que la volonté générale ne soit pas en contradiction, comme l'expliquait Malik, avec l'intérêt commun ou l'intérêt général, selon comment... Si je peux me permettre d'essayer de s'adresser, parce qu'il y a beaucoup de monde qui attend derrière.

[Intervenant 5] (2:28:21 - 2:28:51)

Oui. Ça va avec l'information. Si on a une information libre, on arrive à avoir des décisions éclairées et justes.

Si on a des médias avec une information corrompue, forcément, notre décision sera corrompue. Tout à l'heure, avec Fred, ce qui était dit, c'est que s'il y a des milliardaires qui peuvent acheter... Mais des milliardaires, ils ne peuvent pas acheter 20 millions de personnes.

Ils peuvent acheter 3 millions de personnes.

[Intervenant 2] (2:28:51 - 2:29:19)

Ce n'était pas que ça. Ce n'était pas que ça, ce que dira Fred. Et d'ailleurs, il reviendra après, en intervenant.

J'ai noté ceux qui ont déjà parlé, qui apprendront la parole. Mais je vais me permettre, Philippe, si tu me l'accordes, de t'utiliser pour faire ce qu'il a pensé. Il y a beaucoup de monde qui attend.

Mais en fait, Fred, ce qu'il nous a, c'est qu'il y a, oui, effectivement, une oligarchie qui est en capacité de capter les pouvoirs de communication, mais que la communication, la manipulation ne passe pas que par l'information des chaînes de médias. La publicité, le positionnement, le fait d'accaparer d'autres pouvoirs que le simple fait d'informer, sont des sortes de manipulations.

[Intervenant 1] (2:29:19 - 2:30:34)

Les manuels scolaires, les sondages. Et il y a vraiment une objection que je faisais à Frédéric tout à l'heure, à laquelle on n'a pas répondu, quand même. Parce que son idée de community notes, ça me va très bien.

Ça correspond à la mise en scène des conflits, l'iségoria, ça me va. Mais on n'a pas réglé le problème des riches, sauf si ailleurs dans la Constitution, on a interdit les richesses scandaleuses auxquelles on assiste aujourd'hui. C'est-à-dire qu'à mon avis, dans une Constitution d'origine citoyenne, il faudra réfléchir à un revenu minimum et un patrimoine minimum.

Et aussi, évidemment, à un revenu maximum et un patrimoine maximum. Ça, à mon avis, c'est de salubrité publique. Parce que si on ne fait pas ça, les riches ont les moyens de tout foutre en l'air.

Y compris de tuer physiquement les gens qui voient leurs intrigues et qui les dénoncent. Et donc, quand je faisais l'objection qu'on va avoir des riches qui ont les moyens de flouder, d'inonder les idées des community notes avec des contradictions malhonnêtes. C'est une objection, mais il faudrait y trouver une réponse à ça.

À part le fait d'interdire les riches. Ou bien établir un tribunal populaire qui examine précisément ces...

[Intervenant 6] (2:30:35 - 2:30:36)

Ce ne sont pas les riches qui tuent.

[Intervenant 2] (2:30:38 - 2:31:13)

Décidément, mais qu'est-ce que vous êtes ici ? Je vais vous le dire. Maintenant, moi, j'ai plus la patience.

Parce que là, on arrive à quasiment 3 heures de Space. Dans les règles, c'est indiqué de respecter la parole, de patienter. Je prends la note de tout ce qui arrive au fur et à mesure pour permettre de faire circuler la parole.

Alors, je sais que c'est compliqué, la pratique de la démocratie, parce que ça nécessite d'attendre son tour. Mais quand vous prenez la parole avant les autres, vous êtes dans une pratique qui est totalement antidémocratique, qui est de se dire, moi, je ne mérite que les autres qui attendent. Et ça, ce n'est pas possible.

Donc, je suis désolé. Maintenant, on n'a plus le temps. Il y a beaucoup de gens qui attendent.

On va laisser finir Philippe et Étienne. Et ensuite, on fera circuler la parole à Anne Citoyenne, qui attend depuis très longtemps.

[Intervenant 5] (2:31:14 - 2:31:48)

Je vais être court. Je vais être court. L'exemple que tu donnes, Étienne, est très intéressant.

Simplement, il a été résolu il y a 2500 ans avec, par exemple, l'exemple de Platon. Platon était un riche, un riche propriétaire terrien. Et d'ailleurs, il se plaignait que la démocratie était terrible pour lui parce qu'il n'avait jamais, de toute manière, la parole.

Enfin, il avait la parole, mais il n'avait pas ses décisions qui étaient actées au sein de la démocratie athénienne. Donc, l'histoire, elle est réglée là, pour moi. Oui, par le tirage au sort.

[Intervenant 1] (2:31:48 - 2:31:55)

Le tirage au sort, mais ça, c'est super important. Ce n'est pas le sujet de la volonté générale, mais c'est extrêmement important.

[Intervenant 5] (2:31:55 - 2:31:56)

Mais bien sûr.

[Intervenant 1] (2:31:56 - 2:33:09)

Il n'y a pas de démocratie sans tirage au sort parce que le tirage au sort empêche. Mais il faut comprendre que c'est un antidote anti-oligarchique extraordinairement puissant. Le tirage au sort empêche quiconque d'accéder au pouvoir.

Le tirage au sort distribue le pouvoir d'une façon qui rend impossibles les complots, les intrigues, les mensonges. Voilà. En tout cas, inopérants.

Et donc, c'est... Oui, mais... Oui, mais...

Les riches auront le moyen... Si tu mets en scène les conflits de la façon libre que suggérait Frédéric en disant, à la manière des Community Notes, chaque idée affichée devra pouvoir être contredite publiquement par qui voudra. Je dis, les riches vont avoir les moyens de dire beaucoup plus que les autres.

Et à part l'interdiction de la richesse en limitant l'accumulation du capital, je ne vois pas comment on va se protéger de ça parce que les riches sont... C'est comme un cancer, tu vois. Il y a une trop grande croissance.

En l'occurrence, c'est de la richesse monétaire ou immobilière. Il y a un danger pour les libertés de la trop grande inégalité. Il y a un côté tumoral expansif...

[Intervenant 2] (2:33:10 - 2:33:26)

Oui. Il y a un côté tumoral expansif de cet accaparement des richesses exponentiel à un moment. En tout cas, merci beaucoup, Philippe, pour ton intervention.

Et puis, on va donc maintenant faire circuler un peu la parole parce qu'il y a AN Citoyenne qui attend depuis très longtemps. On aura R, ensuite, qui attend également depuis longtemps. On a Riddler qui lui est arrivé il n'y a pas trop longtemps.

[Intervenant 1] (2:33:27 - 2:33:28)
Il faudrait qu'on arrête pas trop tard.

[Intervenant 2] (2:33:28 - 2:33:40)
Oui, en plus, oui. C'est pour ça que je vais passer la parole à ceux qui n'ont pas encore parlé. Vous m'excuserez pour ceux qui l'attendent pour la reprise.

Mais on va voir AN Citoyenne, R, Riddler et ActuPolice. Et normalement, on devrait couturer ici.

[Intervenant 6] (2:33:42 - 2:33:44)
AN, je l'écoute. Oui, bonsoir à tous.

[Intervenant 2] (2:33:44 - 2:33:45)
Ah, c'est condensé.

[Intervenant 6] (2:33:46 - 2:35:11)
Oui, bonsoir Etienne. Moi, je vais être assez condensé. C'est par rapport à la volonté générale, etc.

Par rapport à Arnaud. Alors, par rapport à la discussion qu'il y a eu, moi, je pense qu'il y a quelque chose qui est fondamental. C'est que potentiellement, on a dit qu'il y aurait des risques et certains auraient peur de la charrière, etc.

Et du coup, dans la volonté générale, on peut mettre des droits fondamentaux. C'est-à-dire que, imaginons le droit fondamentaux de ne pas tuer autrui ou je ne sais pas quoi, ou droits fondamentaux. Et imaginons que, dans cette volonté générale, si ce droit fondamentaux est touché, à ce moment-là, il y a une votation, un pourcentage de votation plus important.

C'est-à-dire que, normalement, c'est 50%. Mais comme là, on touche les droits fondamentaux, c'est peut-être 75%. Ce qui fait qu'en fait, il y a toujours un système de votation.

Sauf que, comme on touche un pilier central, on peut augmenter, comme c'est un pilier central, on augmente le pourcentage. Ce qui fait qu'on protège vraiment, on protège quand même le droit fondamentaux. Sinon, ça ferait consensus.

Ça ferait vraiment beaucoup consensus. C'est-à-dire que 75%, ça devient vraiment consensus, consensuel.

[Intervenant 1] (2:35:11 - 2:35:27)
Alors, qui déciderait ? Attention, là, vous êtes en train de violer les droits fondamentaux. Donc, il faudra que la volonté générale, ce ne soit plus 50%, mais 75%.

Qui va décider ça ? Il va falloir un juge qui évalue ça. Il fera quoi ?

Ça sera la Chambre de contrôle de la volonté générale ?

[Intervenant 6] (2:35:27 - 2:35:36)

Oui, voilà, c'est ça pour moi. C'est la Chambre de contrôle qui devrait contrôler en fait sur quels droits est révisée, on va dire, la Constitution.

[Intervenant 1] (2:35:37 - 2:36:40)

Tu étais là tout à l'heure quand je parlais de cette chambre, je disais, et je ne suis pas d'accord, et Léo n'est pas d'accord avec moi, et Philippe qui vient de parler, pareil, on aurait dit que c'était Léo qui était là. Et je disais, il faudrait qu'une chambre, peut-être ne soit pas capable de marcher sur la tête de la population en disant, vous vous êtes trompé le peuple et ça sera comme ça et pas autrement. Mais elle aurait au moins le moyen de dire, là, vous êtes en train de commettre un crime contre nos droits fondamentaux.

Bon, vous êtes la population, donc on ne peut pas se mettre en travers. Mais par contre, on peut vous obliger à reconsidérer cette décision et à revoter dans six mois après avoir entendu toute une campagne que nous allons organiser, une campagne de réinformation, une campagne de mise en scène des conflits, mais orientée sur la protection des droits fondamentaux, que nous allons faire passer sur toutes les chaînes. Alors, s'il faudrait donner à cette chambre de contrôle le pouvoir de forcer les chaînes, si elles restent variées, libres, et il faudrait créer une contrainte de services publics dans les cas d'urgence, c'est particulièrement important d'imposer ces chaînes.

[Intervenant 2] (2:36:41 - 2:37:26)

Dans ce que tu viens d'exposer, il y a quelque chose aussi qui permet d'avoir un raisonnement qui n'aurait plus besoin d'une chambre de contrôle. C'est de dire que toute décision qui n'a pas d'impact sur un camp opposé à la décision peut se contenter d'une majorité. Mais tout ce qui serait d'ordre à agir contre la décision, contre une partie de la population qui serait bénéficiaire de la décision, nécessiterait un 75% ou autre.

Pour faire très simple, le fait d'accorder le mariage pour tous, qui n'enlève pas de droits aux autres, mais qui n'en accorde, qui ne fait qu'accorder des droits à une partie de la population, ça ne nuit à personne, ça ne fait qu'apporter des droits à une partie de la population. Là, on peut le décider à 50%. Mais ce qui accorderait des droits aux détes d'autres nécessiterait là, effectivement, une part d'adhésion qui soit plus étendue.

[Intervenant 1] (2:37:27 - 2:37:40)

Alors, j'attire ton attention sur quelque chose qu'on a dit tout à l'heure. Toutes les lois vont nuire à une partie de la population. Toutes.

Toutes, toutes. Et donc, elles vont toutes être à 75%.

[Intervenant 2] (2:37:40 - 2:38:14)

Mais pas forcément. Il y a des lois qui... Quand on accorde un droit, une loi qui accorde le droit à une population, mais qui, finalement, n'en enlève aucun à une autre.

Il y a une nuisance à porter à l'autre. C'est-à-dire que, pour... Je n'ai pas d'exemple précis, là.

Puis en plus, encore une fois, il commence à être tard. Je prends l'exemple, justement, du mariage pour tous. C'est-à-dire qu'accorder le droit aux personnes de même sexe de se marier entre elles, dans l'absolu...

[Intervenant 1] (2:38:14 - 2:38:14)
Ça ne retire rien à personne.

[Intervenant 2] (2:38:15 - 2:38:16)
Ça ne retire rien à personne.

[Intervenant 1] (2:38:16 - 2:38:17)
Sauf aux enfants, peut-être.

[Intervenant 2] (2:38:18 - 2:38:59)
Après, effectivement, on peut aller en profondeur dans la réflexion. Mais c'est une question. Encore une fois, ce n'est pas une affirmation.

C'est vraiment un questionnement dans cette idée de se dire que la souveraineté nationale, la souveraineté populaire, si elle est conditionnée à une chambre de contrôle, elle n'est plus en soi, véritablement, une souveraineté populaire. Et du coup, comment est-ce qu'il est possible, éventuellement, de se dispenser de ce principe-là ? Et du coup, la question peut être de se dire, si je ne nuis à personne, je peux être dans un principe de vote relativement simple de majorité qualifiée.

Et si je suis dans un vote qui a un impact sur une partie de la population, en fait, il y aura forcément des lésés. Là, il faut aller au-delà du simple vote qualifié. Majorité qualifiée, pardon.

[Intervenant 1] (2:39:00 - 2:39:06)
La réponse de Léo est plus radicale. Il dit, si on est bien informé, on ne décidera jamais de crime.

[Intervenant 2] (2:39:07 - 2:39:20)
Je suis également sur ce prisme-là. J'essayais de faire l'avocat du diable ou de trouver des consensus entre ce qui a été dit par Ahen et ce que tu défends également. Je précise, je m'excuse, je ne peux plus faire monter personne.

On va clôturer le space avec les derniers intervenants.

[Intervenant 6] (2:39:21 - 2:41:02)
Le dernier truc que je voulais rajouter, c'est aussi la peur du changement. Beaucoup ont peur du changement. C'est-à-dire qu'on a peur de l'inverse.

C'est-à-dire qu'on a peur de toucher nos droits fondamentaux, etc. Mais il y a aussi, dans les faits inverses, la peur du changement. Et nous, par exemple, moi, je fais partie d'une association qui utilise, en fait, l'expérimentation.

C'est-à-dire qu'en fait, on expérimente les choses. C'est-à-dire qu'une votation, nous, ce n'est pas 50 %. Nous, une votation, ça passe de 45 à 65 %.

On expérimente la décision pendant une saison. Entre 65 % et 80 %, on expérimente pendant deux saisons. Et au-dessus de 80 %, la votation est dans le

marbre, entre guillemets.

C'est-à-dire qu'en fait, du coup, on expérimente la chose et on peut rechanger d'avis puisqu'on va re-voter dessus de toute façon. Si elle est en dessous des 80 %. Donc, on peut rechanger d'avis si on décide qu'au final, elle ne nous convient pas.

Mais on expérimente la chose également pour voir si ça peut convenir ou pas, si ça peut être intéressant ou pas. Après, il y a des choses radicales qui sont, bien sûr, comme sur les droits fondamentaux, où là, en fait, on peut augmenter le pourcentage, par exemple. Mais je pense que ça peut être aussi un système qui peut complètement changer la rhétorique.

En fait, la peur du changement, parce qu'en fait, aussi, il y a beaucoup de conflits qui ne sont pour rien. C'est-à-dire qu'en fait, on a peur de ce qui va potentiellement arriver ou pas, parce que les gens ne sont pas au courant de ça ou ça. Et du coup, ils ont peur d'avancer, alors que peut-être, c'est très bien.

[Intervenant 2] (2:41:02 - 2:41:10)

Donc, en fait, on serait sur une application différenciée entre l'importance de la volonté générale. C'est ça ?

[Intervenant 1] (2:41:10 - 2:41:25)

Oui, c'est ça. Et quand tu parles de 45 à 65, j'ai compris à un moment que tu disais qu'on peut changer d'avis puisqu'on va voter plusieurs fois. Quand tu dis 45 à 65, ça veut dire que tu votes une première fois à 45 et tu attends quoi ?

Six mois ? Et tu revotes, ensuite tu fais à 50 et je n'ai pas compris comment ça marche.

[Intervenant 6] (2:41:26 - 2:42:35)

En fait, s'il y a une votation entre 45 et 65 %, imaginons que des gens mettent 48 %. Ce n'est pas 50 %, mais 48 %. En fait, du coup, la loi est expérimentée, entre guillemets, sur une saison.

Et du coup, on revote. Oui, parce qu'en fait, on l'expérimente. Du coup, on l'expérimente pendant une saison.

On voit si les gens trouvent cette loi cohérente ou pas. Parce que les gens peuvent changer d'avis. Ceux de 48 %, ils peuvent dire « Ah non, mais en fait, elle est nulle.

Donc, on va revenir au point de départ. » Et inversement, ceux qui n'étaient pas dans les 48 %, ils vont dire « Au final, c'est bien. » Et donc, la saison prochaine, on la remet à la votation et on voit si elle fait plus consensus ou dissensus.

Et du coup, si elle n'atteint pas les 45 %, du coup, on l'éjecte. Et si elle augmente, du coup, on la continue. La saison, c'est combien de temps ?

Une saison, c'est trois mois. Et du coup, tout simplement, toutes les saisons, en fait, on fait une votation et on voit si les lois entre guillemets, en question, vont au-delà.

[Intervenant 1] (2:42:35 - 2:42:52)

Mais à partir de combien tu les expérimentes ? Parce que s'il n'y a que 10 % et 90 % des gens qui sont contre, tu les expérimentes quand même ? Non, non, c'est à

partir de 45 % qu'on expérimente.

Quand on se rapproche de la moitié, là, ce n'est pas un échec, alors on les expérimente. Ça tient.

[Intervenant 6] (2:42:52 - 2:42:57)

Oui, ça tient. Ça tient bien. Et au-dessus des 80 %, elle est dans le marmon, sans guillemets.

[Intervenant 2] (2:42:59 - 2:43:58)

Merci, Ahen, le temps que je l'entends en train de noter. Donc, je vais le laisser noter et je vais me permettre rapidement puisque Stéphane a publié dans la bulle, encore une fois, il ne pouvait malheureusement pas être avec nous ce soir pour des raisons personnelles, mais il a partagé un commentaire, forcément comme toujours, de sa part intéressant, qui dit « L'intérêt général doit être accolé à prendre la soutenabilité systémique dans chaque décision car c'est de l'intérêt général de perdurer. » Donc, vous pouvez aller justement regarder en plus la présentation de son système qui permet d'être dans cette recherche de la volonté générale qui doit s'accoler, comme il le dit, à l'intérêt général.

Donc, n'hésitez pas à aller voir sa représentation systémique le concernant. On va continuer à faire tourner la parole avec R, et ensuite, on aura Riddler et Actu et on pourra enfin libérer Étienne, que l'on remercie de son endurance. R, bonsoir, merci de ta patience.

Si tu peux, toi aussi, essayer d'être le plus concis possible. Merci.

[Intervenant 8] (2:43:59 - 2:45:32)

Oui, je vais essayer d'être concis. Merci à tout le monde déjà pour tout le boulot qu'on est tous en train de faire et puis, bonsoir à tout le monde. Je suis d'accord avec la définition de la volonté générale, mais on voit qu'apparemment, cette volonté générale, elle peut poser un problème parce qu'on se dit, des fois, est-ce qu'il n'y aurait pas un problème avec certaines, on va dire, une volonté qui serait minoritaire ou au niveau des minorités, sur le droit, par exemple, des minorités.

Je pense que, voilà, cette volonté générale, elle peut faire peur. Est-ce que, pragmatiquement, on ne pourrait pas mettre en place des clauses ? Voilà, dire, par exemple, on suit la volonté générale et, par exemple, dans tel, tel, tel cas, on ne la suit pas.

Par exemple, on pourrait dire qu'on suit la volonté générale, mais que la volonté générale n'attendra jamais l'intégrité physique d'une minorité ou d'une personne. Et on liste tout un petit tas de clauses, comme ça, et là, on sait que, voilà, comme ça, on se préserve d'un peu de conneries.

[Intervenant 1] (2:45:33 - 2:45:33)

R, c'est quoi ton prénom ?

[Intervenant 8] (2:45:34 - 2:45:35)

Rémi.

[Intervenant 1] (2:45:35 - 2:46:04)

Rémi. C'est, on en parlait tout à l'heure. OK, nous, nous écrivons la volonté générale,

c'est ce que nous, ce que nous décidons, sujet par sujet.

Et nous écrivons la volonté générale ne peut pas violer les droits fondamentaux des individus. Et, on en parlait tout à l'heure, on disait, c'est, ça pose le problème de qui décide qui a violé d'un droit fondamental, il va falloir qu'il y ait un juge qui soit supérieur à la population.

[Intervenant 8] (2:46:05 - 2:46:30)

Non, ou si, par exemple, une, si, si, par exemple, une minorité se trouve, se trouve violée. Ouais, si, par exemple, voilà, il y a une minorité ou un individu qui se sent violé par, par la volonté générale, par une loi, en gros, on a qu'une majorité à violer. Là, cette minorité porte un recours en justice.

[Intervenant 1] (2:46:30 - 2:46:33)

Voilà, il faut qu'il y ait un juge qui est supérieur à la population.

[Intervenant 8] (2:46:34 - 2:46:53)

Pas spécialement un juge, spécialement, par exemple, le juge, pour moi, ça peut être, ça peut être un ensemble d'individus, une assemblée judiciaire, par exemple, une assemblée populaire qui se dit, ah, ok, là, on avait dit que, je ne sais pas, une dizaine, une vingtaine, j'en sais rien.

[Intervenant 1] (2:46:53 - 2:47:00)

C'est-à-dire que tu mets au-dessus des 40 millions de citoyens français, tu mets 10 personnes qui vont avoir une volonté qui lui est supérieure.

[Intervenant 8] (2:47:01 - 2:47:47)

Non, ou par exemple, ou par exemple, en amont, ou sinon, on décide, par exemple, vu que là, on bosse sur la constitution, en gros, bon, là, c'est le lexique, je suis d'accord, mais dans la constitution, on pourrait dire qu'on suit la volonté générale et on pourrait, par exemple, faire voter en amont à tous les citoyens, dire que, bon, on est d'accord, on suit la volonté générale, mais par exemple, dans une clause, on fait voter aussi le fait que la volonté générale doit jamais nuire à l'intégrité physique d'une personne ou d'une minorité.

Est-ce que tout le monde est d'accord ? On passe ça à la loi et tac, on a notre petite clause qui a été votée avec notre volonté générale.

[Intervenant 2] (2:47:48 - 2:48:29)

Il y a effectivement la question de la hiérarchie des normes qui ferait que dans la constitution, il pourrait être précisé dans un article que la volonté générale ne peut pas nuire à l'intégrité physique psychique, cognitive ou peu importe la définition des individus, mais il se posera de toute façon quand même la question de la possibilité de réviser la constitution à un moment. Et c'est toujours là où se pose en fait le problème parce que c'est où on est vraiment dans le questionnement ce soir, c'est que cette fameuse volonté générale, là où elle pose le plus de problèmes, finalement, elle peut avoir une pique de tyrannie de la majorité. Tu vois, enfin, je pense que c'est le questionnement central de beaucoup d'échanges ce soir.

[Intervenant 8] (2:48:29 - 2:49:19)

Je suis tout à fait d'accord, mais je pense que tout le monde aussi, enfin, tout le monde est d'accord de vouloir suivre une majorité vu qu'on est, en gros, on est tous

un peu démocrate et on voit que c'est l'intérêt général et donc ça fait partie aussi de notre intérêt malgré tout individuel, l'intérêt général parce qu'on fait partie d'un tout. Par contre, ce qu'on a peur, c'est que ça nous nuise à un moment, à nous-mêmes. Donc en gros, à 15 jours, on se retrouve faisant partie d'une minorité.

Voilà, c'est pour ça que cette cloche, je pense qu'on est tous aussi bien du général qu'une minorité à un moment. Donc, en fait, il faut aussi protéger la minorité, quoi. Et donc, par exemple, ne pas toucher à l'intégrité physique d'un individu ou d'une minorité, ça, je pense que, en fait, l'intérêt général le veut aussi.

[Intervenant 2] (2:49:20 - 2:49:42)

Oui, mais c'est même encore le cas où on va devoir tous collectivement nous pencher sur cette question et travailler à la rédaction de cette fameuse définition de volonté générale pour essayer de trouver justement des termes qui précisent bien que cette volonté générale est là pour exprimer cette volonté, mais qu'il faut aussi des garde-fous pour éviter qu'elle puisse devenir tyrannique.

[Intervenant 8] (2:49:42 - 2:49:54)

Donc, ça, c'est plutôt difficile de voter tout un tas de clauses qui permettent de bloquer à certains moments, mais en amont la volonté générale.

[Intervenant 2] (2:49:55 - 2:50:06)

Et là aussi, se posera aussi la question de savoir si ça doit intervenir dans la définition donc dans le lexique ou si ça doit intervenir dans des articles qui, justement, réguleront cette définition lexicale initiale. Merci beaucoup, Hergé.

[Intervenant 8] (2:50:07 - 2:50:08)

Non, non, aucun souci. Merci à vous.

[Intervenant 2] (2:50:08 - 2:50:22)

Il faut respecter aussi les temps de chacun et surtout la disponibilité des tiennes. Ridley, je t'en prie.

[Intervenant 4] (2:50:24 - 2:50:29)

Écoutez, bonsoir à tous. C'est un plaisir d'être là avec vous et puis, merci de ce temps de parole.

[Intervenant 9] (2:50:30 - 2:50:53)

Ma question, elle va être simple et bref, c'est, est-ce que 2027, les élections présidentielles de 2027 pourraient être une fenêtre d'opportunité pour tous ces mouvements qui ont grandi, qui ont vu, qui savent maintenant et notamment des mouvements comme Agence Populaire d'Agence Populaire ou bien, on a vu récemment Juan Branco aussi qui avait, qui s'était peut-être engagé sur cette voie-là.

[Intervenant 2] (2:50:53 - 2:51:31)

Alors, je suis désolé, Ridley, je suis désolé, tu n'es pas arrivé il y a trop longtemps, mais là, on est vraiment sur un atelier constituant qui a pour but de se poser la question lexicale et en l'occurrence du terme de volonté générale. La question qui est la tienne, je la comprends parfaitement, à la limite, envoie-la moi par MP, je la transférerai à Étienne et j'essaierai de faire le lien pour qu'il puisse te répondre si son opinion t'intéresse. Mais ce n'est vraiment pas une question j'espère qu'on y est.

On va passer la parole si tu n'as pas de questions sur le terme de volonté générale d'un point de vue lexical. Non, c'était la seule question. Je suis désolé.

Aucun problème. Bon, je suis vraiment désolé et encore une fois, on essaiera d'organiser prochainement d'autres espaces qui seront peut-être plus génériques. Désolé et encore merci pour ton attention.

[Intervenant 6] (2:51:31 - 2:51:32)
Aucun problème.

[Intervenant 2] (2:51:33 - 2:51:40)
Et encore une fois, le but, c'est d'être sur la question lexicale du terme volonté générale. Oui, peut-être juste faire le lien, ce n'est pas, c'est connu.

[Intervenant 1] (2:51:42 - 2:53:41)
Le problème des partis politiques, enfin, l'existence des partis politiques et d'un programme et de la procédure de l'élection, c'est que tout ça n'a rien à voir avec la volonté générale ou c'est très, très loin. C'est-à-dire que le problème, c'est que notre système de représentation basé sur l'élection conduit mécaniquement à un viol de la volonté générale. Vraiment.

En tout cas, le risque est tellement grand. Il faudrait, il faudrait vraiment que ce soit nous qui ayons écrit toutes les règles de l'élection avec des élections sans candidats, avec des scrutins de jugement majoritaire, avec le respect du vote blanc, avec le contrôle impératif, etc. Pour que, et le RIC, bien sûr, pour se protéger contre eux, pour que la volonté générale ait une chance d'être respectée malgré les élections.

Donc, le fait qu'il y ait des gens vertueux qui se présentent aux élections, comme Alexis, je pense qu'Alexis Poulin est vertueux. Je pense que Juan Branco est vertueux. Simplement, le système de l'élection est fait pour perdre, pour nous faire perdre.

Le système, il est antipopulaire. Le système de l'élection est antipopulaire. Il sert à nous tenir à l'écart et précisément à ce que la volonté générale puisse être violentée.

Donc, la fenêtre d'opportunité, c'est simplement le fait que nous sommes tellement vulnérables aux bobards qu'au moment des consultations électorales, on écoute plus, les gens s'éveillent, les gens se mettent à faire un peu plus de politique que rien du tout, comme d'habitude. Et donc, on arrive à toucher un peu des gens et devenir un peu plus nombreux à l'occasion de chaque élection. C'est dérisoire par rapport à ce qui serait nécessaire, mais je ne dis pas de rien faire.

Si Alexis Poulin se met à parler pendant sa campagne du processus constituant populaire, du RIC constituant, des choses les plus importantes, ça servira. Il va planter des graines avec nous et ça aidera la cause démocratique. Mais pas plus que ça.

Ils ne gagneront jamais une élection. L'élection est faite pour les riches. Il n'y a que les riches qui gagnent les élections.

[Intervenant 2] (2:53:44 - 2:54:07)

Merci Étienne d'avoir répondu à Hitler par rapport à sa question et d'avoir fait la connexion avec la volonté générale qu'on cherche à définir. On va écouter un dernier intervenant qui est Actupolis pour encore une fois se questionner sur la définition du terme de volonté générale. Bonsoir Actu.

Bonsoir. Je suis désolé. En fait, c'est impossible.

Je suis vraiment désolé. De quoi ?

[Intervenant 4] (2:54:07 - 2:54:09)

Je ne peux pas intervenir. Je suis occupé. Je suis désolé.

[Intervenant 2] (2:54:10 - 2:54:21)

Pas de souci. En même temps, ça nous permettra de quelques raccourcis. Étienne, est-ce que tu as le temps pour trois...

On a Pascal Fan chez Fred qui voulait réintervenir. Est-ce qu'on peut se l'accorder ?

[Intervenant 1] (2:54:21 - 2:54:22)

Essayons rapidement. Mais il faut arrêter.

[Intervenant 2] (2:54:23 - 2:54:44)

Sincèrement, les gars, vous êtes déjà C'est moi qui suis là. Eux aussi, ils peuvent l'être. Je le sais.

Je vais leur demander au moins à eux pour qu'ils puissent respecter de ne pas dépasser les trois minutes pour le questionnement. S'il vous plaît. Ça permet de laisser à Étienne le temps de parler et on essaiera de ne pas dépasser les 20-25 minutes maximum.

Grand grand max. Pascal, vas-y, commence.

[Intervenant 4] (2:54:45 - 2:55:44)

Merci. Alors, Étienne, tu as parfaitement résumé le problème de la volonté générale. C'est que nous sommes dans un système électoral et représentatif et à partir de ce moment-là, il faut savoir que chaque député représente la nation entière.

Et donc, il incarne la volonté générale dans le système actuel. Et moi, je ne vois pas bien l'intérêt de faire un lexique sur la volonté générale. C'est beaucoup plus simple que ça.

Il suffirait dans notre Constitution citoyenne de dire que le Parlement vote la loi comme actuellement, mais qu'avant sa promulgation dans un délai à défaut, qui pourrait être de deux mois, trois mois, etc., avant sa promulgation, le peuple peut se saisir par RIC pour, en vue d'abroger cette loi. Et là, on aurait la volonté générale du peuple.

[Intervenant 2] (2:55:47 - 2:55:47)

Merci, Pascal.

[Intervenant 1] (2:55:47 - 2:59:22)

Ça pose vraiment un problème, ça. C'est mieux que rien. Les Suisses peuvent abroger une loi qu'ils considèrent comme scélérate.

Et c'est mieux que rien. Nous, nous ne pouvons pas pendant que nos représentants ont dévasté les retraites en 2010 et que nous n'y pouvions rien, nous étions à un ou deux millions dans la rue, et les représentants s'en tartinent complètement. Pendant ce temps, la même année, 2010, les Suisses, les représentants suisses ont essayé de faire un coup tordu sur les retraites des Suisses et les Suisses s'en sont débarrassés par RIC.

Donc, je sais bien que c'est une façon de résister, mais je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous ne résistons de cette manière qu'extrêmement, imparfaitement. D'abord, nous avons les médias des riches contre nous qui nous font croire, nous font peur, nous font croire que les décisions qui défendraient nos intérêts sont dangereuses, inflationnistes, et finalement, on vote souvent contre nos intérêts poussés par les médias à craindre de nous respecter. Mais d'autre part, on ne résiste ainsi qu'au plus gros coup tordu.

Pour un gros coup tordu sur les retraites que nous arrivons à repousser par RIC, il y a 100 coups tordus par règlement de micro-fascisme, de micro-abus de pouvoir, de micro-coup tordu, et contre lesquels on n'est même pas au courant. Et puis, on ne peut pas résister par RIC à toutes les félonies. Si tu veux, le RIC abrogatoire, c'est nécessaire et pas suffisant, je crois.

Donc, prévoir dans la loi ce qu'est la volonté générale, je n'ai pas du bien m'expliquer, tu n'as pas compris la centralité de l'arnaque du système de domination parlementaire depuis le XVIIIe siècle, tout le XIXe, tout le XXe siècle, et le théâtre en Europe et dans les pays parlementaires, d'une escroquerie parlementaire où nos représentants s'arrogent le droit de fixer la volonté générale eux-mêmes, de mettre leur volonté personnelle à la place de la nôtre et de l'étiqueter volonté générale.

Et donc, tu dis que c'est inutile de la définir, je ne suis pas d'accord, parce que cette escroquerie parlementaire repose sur un droit de l'homme qui dit la loi est l'expression de la volonté générale. Elle le dit à la manière des juristes, ce qui n'est pas clair, mais c'est plus que pas clair, c'est du jus de boudin, ça a permis de tromper tout le monde avec l'escroquerie parlementaire, considérant que toute loi est la volonté générale parce qu'elle est loi, ce que ne dit pas le texte. Le texte dit, sans le dire, c'est ça le drame, et c'est pour ça qu'il faut le régler par un lexique exprimé en langage courant, le texte de la Déclaration des droits de l'homme devrait être compris comme, devrait dire s'il était en langage clair, la loi doit être l'expression de la volonté générale, ce qui fixe non pas un droit des représentants, mais un devoir, un devoir de chercher la volonté générale et de la respecter. Et en plus, il y a dans la Déclaration des droits de l'homme, il n'y a pas d'organe chargé de faire respecter les droits de l'homme, ce qui fait qu'elle est piétinée sans arrêt.

Donc, je ne crois pas, dans ce que tu as dit, François, je n'ai pas vu la démonstration que c'était inutile de tenir cette expression. C'est vraiment par ce malentendu ce malentendu gigantesque qu'est légitimée l'imposture et la trahison représentative.

[Intervenant 4] (2:59:23 - 2:59:33)

J'aimerais beaucoup qu'on puisse en parler, puisqu'on ne va pas monopoliser la parole sur ce space qui se termine, mais si on pouvait avoir un échange privé tous les deux, ça me ferait très plaisir.

[Intervenant 1] (2:59:37 - 2:59:47)

Oui, c'est juste une question de temps, mais oui, bien sûr. Mais il faut en faire un truc public, tu sais, pour que ça profite à tout le monde. C'est une vraie discussion.

Je suis un peu crevé, mais c'est une vraie discussion.

[Intervenant 4] (2:59:55 - 3:00:10)

Ce soir, on a dit qu'on parlait du lexique. Alors, effectivement, ça peut paraître un peu brut comme ça quand je dis qu'il n'y a pas besoin de redéfinir la volonté générale. Mais je suis d'accord avec ce qui a été dit au sujet du pouvoir.

[Intervenant 1] (3:00:14 - 3:00:24)

OK. Ensuite, c'est Fred, c'est ça qu'il veut reparler. C'est bon pour toi, Kali ?

[Intervenant 2] (3:00:24 - 3:00:38)

Oui, excusez-moi, c'est moi qui ai un petit problème de micro. Je disais, excusez-moi, Pascal, s'il te plaît, tu peux couper ton micro, Philippe aussi. On va passer la parole à Fanch qui va poser sa question en moins de trois minutes.

Etienne va lui répondre et on finira avec Fred également qui posera une dernière question en moins de trois minutes.

[Intervenant 9] (3:00:40 - 3:00:40)

Merci à tous de votre compréhension.

[Intervenant 2] (3:00:41 - 3:00:42)

Fanch, vas-y, tu peux le faire très vite.

[Intervenant 9] (3:00:43 - 3:01:35)

Oui, en fait, j'avais déjà posé un poste, justement, en pensant que je n'allais pas pouvoir parler. Mais oui, moi, je trouve qu'effectivement, il y a quelqu'un qui a parlé de, vous avez dit, à un moment donné, de la volonté générale à l'intérêt commun. Et donc, effectivement, je me rappelle que Etienne avait proposé d'articuler plus ou moins, justement, la volonté générale avec l'intérêt commun.

Ce que, moi, je pense être une très bonne idée. Mais à une condition toutefois, il faut savoir que l'intérêt commun peut être dévié. Et ça, ça pose problème.

Je trouve qu'il faut imposer absolument dans les définitions de l'intérêt commun une notion de nécessité de l'intérêt commun. C'est-à-dire, par exemple, il faut vraiment que ça soit nécessaire, par exemple, dans le cadre d'une expropriation. Je parle en connaissance de cause.

Je suis moi-même propriétaire terrien d'une petite propriété de 8 hectares.

[Intervenant 1] (3:01:40 - 3:01:46)

Mais bon, là, il va y avoir un juge. Il faut qu'il y ait un juge qui soit chargé de juger la nécessité impérieuse.

[Intervenant 9] (3:01:48 - 3:01:51)

Je suis désolé, je n'ai pas pu entendre la question. La nécessité, il faudra rajouter le mot impérieuse, effectivement.

[Intervenant 2] (3:01:52 - 3:02:10)

Mais encore une fois, je vous invite vraiment à écrire vous-même votre propre définition pour qu'on puisse en rediscuter et les soumettre aux votations. Je n'ai pas pu entendre la question de France parce que j'ai sauté, donc je suis revenu. Je pense qu'Etienne a répondu et du coup, on va passer la dernière question de ce soir qui également sera rapide de la part de Fred et Etienne répondra et clôturera son intervention de ce soir.

[Intervenant 3] (3:02:11 - 3:02:14)

Du coup, je pose la question un peu en mode de synthèse. Tu m'entends, Khalil ? C'est bon ?

[Intervenant 2] (3:02:14 - 3:02:14)

Oui, parfait, vas-y.

[Intervenant 3] (3:02:15 - 3:03:21)

Je reste sur ma fin pour définir ce qu'est la volonté générale puisque ce que, par contraste, toute la réflexion de ce soir parvient à mettre en valeur, c'est la fragmentation de la volonté générale du peuple qui est orchestrée au nom des minorités et même des droits de l'homme, du droit de l'hommisme et de l'humanitarisme par la caste qui a compris que la volonté générale, quand elle se reconstitue, elle devient une puissance verticale. Elle devient un sentiment de volonté générale. On peut l'associer à ce sentiment de transcendance collective et c'est bel et bien ce que, dans le droit fil des réflexions de Tocqueville, c'est-à-dire de ce qui est en quelque sorte la rhétorique qui sert d'alibi, on peut appeler la dictature de la majorité et c'était d'ailleurs qu'à un moment donné, pendant vos discussions, vous ne réalisiez pas qu'en parlant des droits fondamentaux et de tous les verrous de sécurité, vous étiez en train de recréer un conseil constitutionnel, de revitaliser ce merveilleux concept d'état de droit qui sert à nous détruire en ce moment, c'est très amusant.

Et donc du coup, parce que c'est au nom de ces mêmes idées-là que le conseil constitutionnel existe.

[Intervenant 1] (3:03:21 - 3:03:24)

Oui mais c'est un ramassis de crapules.

[Intervenant 3] (3:03:24 - 3:05:13)

C'est bien. C'est un sale problème. Non mais moi, ce qui m'intéresse c'est comment...

Non mais moi, je comprends la dynamique mais je comprends aussi l'entropie. L'intention et la dynamique initiales créent quelque chose et si on commence à mettre, justement, tout un tas de petites entorses à certains concepts généraux, c'est pour ça que je comprends la relative radicalité de Léo, nous, on crée toujours une faille pour que les crapules, justement, s'insèrent dans le... Tu vois ce que je veux dire ?

C'est dans les colonies de vacances que vont s'inscrire les pédophiles. C'est dans les églises que les ecclésiastes avec des petites arrières pensées pédophiles aussi

vont s'inscrire. Les crapules sont toujours attirés par la lumière et la vertu et ces environnements où on est rempli de bonnes intentions et ils s'insèrent et au nom des bonnes intentions ils font plein de choses.

Et là, en fait, au nom... Enfin, je veux dire, on évoquait les ingénieries sociales juste avant, ben voilà, les minorités doivent être protégées. Il y a même un intervenant qui a parlé de ça.

L'individu est protégé à partir de combien de personnes, etc. Donc on est toujours sur cette aporie intellectuelle qu'avait identifiée Tocqueville qui est attention, dictature de la majorité, etc. Or, ma dernière question c'est la suivante, on n'est pas dans la merde pour définir ce que c'est le peuple parce que volonté générale, général c'est quoi ?

C'est le peuple, mais le peuple c'est quoi ? Ils se sont débrouillés pour créer des couches et des surcouches de peuples et de minorités dans tous les domaines parce qu'ils ont bien compris que ça servirait à leurs intérêts que de segmenter, pour ne pas dire fragmenter le tissu social. Donc à un moment donné, on est obligé de définir ce que c'est que général, c'est-à-dire ce que c'est que peuple et de créer un référentiel qui est celui de nos idiosyncrasies culturelles parce que si on n'a pas défini qui on était, en effet, moi je ne vois toujours pas en dehors du truc fou que sont les droits fondamentaux comment on empêcherait de faire rien et tout ça.

Mais c'est pas compliqué le peuple quand même, non ? Si c'est compliqué, ils se sont arrangés pour que ça soit compliqué. Pourquoi ?

Parce que tu as déjà des minorités grandissantes, des gens de plus en plus d'âge. Ils font partie du peuple, mais...

[Intervenant 1] (3:05:13 - 3:05:13)
C'est son citoyen, quoi.

[Intervenant 3] (3:05:14 - 3:06:10)
Justement, ben justement, oui, mais citoyen. Alors, citoyen depuis combien de temps ? Selon quelles racines ?

Parce que si tu veux le peuple, qu'est-ce qui définit un peuple et sa capacité d'unification ? C'est un référentiel culturel commun. En ce moment, on a non seulement par l'induction du nihilisme fait en sorte qu'il n'y ait plus vraiment de référentiel commun, on n'est même plus d'accord sur ce qu'est un homme et une femme et vous pensez vraiment qu'on peut encore créer le peuple là où on va pouvoir induire, justement, c'est-à-dire tout le délire de judiciariser, compliquer, détruire les relations entre les gens.

Donc je pense, à un moment où tu veux, il y a un principe fondateur, c'est nous sommes un peuple, trois points de suspension, qui ? Ou qui vient d'où ? Je veux dire, moi, là-dessus, je suis toujours très, très, très frustré.

Parce que je perçois par anticipation les ingénieries sociales qui profitent à ceux qui vont déconstruire, d'ailleurs, voilà, encore un terme important, qui vont déconstruire la notion de peuple.

[Intervenant 1] (3:06:11 - 3:06:12)

Tu comprends ?

[Intervenant 3] (3:06:13 - 3:06:58)

Voilà. Donc, moi, pour moi, il y a un putain de problème à cet égard, et je ne vais pas être que sur le plan de la religion et de l'histoire et de l'héritage, parce que là, quand même, ça, c'est un problème, parce que la démographie va nous amener à un énorme problème pour définir ce qu'est le fameux peuple du égard à son référentiel culturel. Et puis, on est dans ce qu'on appelle l'hoclocratie, tu sais bien, dans le cycle.

C'est-à-dire que là, on est dans la dictature des minorités qui empêche, au nom des droits fondamentaux, justement, au nom des droits fondamentaux et de l'état de droit, on n'arrive pas à dépasser ça. Je veux dire, la première des choses qu'on fait, si on veut créer une nouvelle constitution, il faut dire, ah, ce que vous avez appelé l'état de droit, là, tout ça, avec toutes ces crapules, il va falloir que vous m'effaciez ça. Enfin, ça va être difficile à vendre, parce que tu auras toujours des teubeux qui vont dire, mais attendez, l'état de droit, mais l'état de droit, c'est important, l'état de droit, parce qu'on leur a vendu que c'était un truc hyper intelligent, l'état de droit.

Mais l'état de droit, ce n'est pas important en ce moment, il va contre ses intérêts.

[Intervenant 1] (3:07:00 - 3:07:10)

L'état de droit, il faudra qu'on passe un moment à le définir, d'ailleurs, parce que c'est le lieu de tous les malentendus. Oui, mais l'état de droit est au service d'un peuple, il ne peut pas être au service de plusieurs peuples.

[Intervenant 3] (3:07:10 - 3:08:35)

Là, tu as vraiment un amoncellement et des surcouches culturelles. Et je t'assure que cette espèce de tyrannie diversitaire, pour reprendre le terme du Canadien, c'est un putain de problème. En fait, si tu veux, ce que tout le space a mis, ce sera ma synthèse et je me tais, sinon Kali va m'engueuler, mais ce que tout le space a mis en lumière, c'est l'anticipation par la caste de la discussion raisonnable qu'à un moment donné, des gens comme nous sont obligés d'avoir.

C'est-à-dire que par anticipation élémentaire, ils ont dit il ne faut pas que la volonté générale puisse s'exprimer. Donc, on va survaloriser la volonté singulière et by the way, on va ouvrir les vannes de l'assumption migratoire, tant pis s'ils meurent sous les ponts, sous ces gens-là, il faut qu'on en ait un max, on va surfinancer les assos, les machins, enfin, 11 milliards par an dans les associations, etc., parce qu'on a besoin de fragmenter ce peuple. Sinon, à un moment donné, ils vont coaliser contre nous.

Donc, il faut quand même basiquement retrouver l'homogénéité, enfin, ce peuple homogène, sa cohérence et au-delà même des exemples un peu grossiers que j'ai donnés, je te dis, ça va jusqu'au jusqu'au genrisme et jusqu'aux gens qui pensent être des loups, des animaux, des renards. Heureusement, ceux-là sont très minoritaires. Mais le raisonnement est là.

Le but, c'est bousiller le tissu social. Tu vois ce que je veux dire ? Donc, c'est un peu la question qui complète ma question sur la prise en compte de l'intégrité psychique.

Maintenant, c'est l'intégrité populaire. On devient vide, on évite qu'on se considère

populiste quand on défend une vision d'un peuple.

[Intervenant 1] (3:08:35 - 3:09:01)

On ne défend pas tous les peuples, on ne peut en défendre qu'un seul Culturellement ? Ben non, à un moment donné, ce ne sera pas culturel. Parce que ça va être complètement variable.

Il y a des cultures dans lesquelles on meurt pour péter une main ou violer des petites filles. Ça ne va pas être une race pure. Et ceux qui ne sont pas de la race, c'est super glissant.

[Intervenant 3] (3:09:02 - 3:10:04)

D'accord, c'est super glissant, mais ce n'est pas toi qui glisses, c'est eux qui t'ont mis la plaque de verre glace sous les pieds, Etienne. Ils ont fait en sorte que tu sois bien emmerdé pour parler de ça. Toi-même, me semble-t-il, tu tombes dans le piège de cette rhétorique extrêmement habile, c'est que dès qu'on essaie de définir le peuple, ça dit attention, on va être raciste.

Mais je suis désolé, il y a des cultures moyenâgeuses dans lesquelles il est normal de coucher avec des petites filles de 8 ans, couper la main de ceux qui ont volé une pomme. Donc tu es obligé de prendre un référentiel culturel qui est le fruit de toutes les idiosyncrasies qui t'amènent au niveau de développement civilisationnel qui est le tien. Tu ne peux pas passer outre ça, c'est pas possible.

Toi-même, tu as déjà été pris dans la paurie du si la charia a été votée. Tu es obligé de définir ce que c'est un peuple. Tu ne peux pas te voiler la face là-dessus.

Tu es obligé de définir ta nation. Tu es obligé de trouver cette transcendance. Tu es obligé de relire Ernest Renan.

Tu n'as pas le choix parce que sinon, tu retombes dans le droit de l'homisme et l'humanitarisme, bisounours, dimov, où tout le monde dit il est beau, il est gentil. OK, le mythe rousseuiliste, ça va, mais on sait qu'il ne tient pas la route. On est dominé par des gens qui appliquent la fable de Mandeville.

[Intervenant 2] (3:10:06 - 3:11:24)

Alors, je vais me permettre malheureusement d'interrompre votre échange. Je pense que pour Étienne et beaucoup d'autres, ça commence à être long. On aura de toute façon l'occasion bien sûr de prolonger ces échanges parce qu'aujourd'hui, on a tenté de définir qu'un seul terme, volonté générale.

On aura d'autres ateliers constituants lexicales pour essayer de définir justement les termes de citoyen vs peuple, nation vs état et ainsi de suite pour pouvoir justement continuer à trouver des termes qui permettent de se comprendre pour ensuite élaborer une constitution qui permet de fonctionner ensemble. Ça ne va pas être facile, on le constate bien à chaque fois qu'on en discute, mais c'est une nécessité impérieuse et il va bien falloir réussir à un moment ou à un autre à trouver une solution systémique qui soit bien plus performante et efficace que ce que nous vivons aujourd'hui. Donc en tout cas, merci Fred, on va laisser Étienne terminer de te répondre et puis également je vais lui laisser le mot de la fin de ce space.

Avant cela, je vous rappelle à tous que nous vous invitons donc à nous partager

que ce soit en commentaire de ce space, que ce soit par message privé sur le compte Démocratie Directe, vos définitions personnelles du mot démocratie, du mot représentant et du terme volonté générale. Étienne, je t'en prie, je te laisse le mot de la fin.

[Intervenant 1] (3:11:24 - 3:13:03)

Merci, je vais être court. Je crois que c'est bien de réfléchir ensemble aux mots qu'on utilise, les mots les plus importants sur lesquels on se fait tromper évidemment par nos représentants. J'allais dire depuis la nuit des temps, c'est pas exactement ça, c'est depuis 200 ans, 250 ans.

Ça me paraît très important de rendre possible un accord qui ressemble à quelque chose qui n'est pas complètement fictionnel, tellement il y a de malentendus possibles et de choses de mots polysémiques ayant plusieurs sens. Il restera plein de sources de malentendus. On va avoir du mal à être d'accord à des millions malgré cet effort lexical.

Donc c'est nécessaire mais pas suffisant, mais c'est nécessaire. Donc c'est bien d'y coller. Je le fais aussi avec les Canadiens, les gens de la CCQ, l'Assemblée Constituante ou l'Assemblée Constituante Citoyenne du Québec.

J'en fais un demain, l'après-midi. C'est un chantier. C'est pas si simple, c'est vrai, que définir le peuple.

Mais bon, je suis fatigué. Il faut qu'on revienne sur cette idée de peuple, de multitude. Pour moi, c'est si on intègre la culture, on sort de la Constitution, je pense, parce que c'est indémerdable.

Je ne vois pas comment on va fixer les limites, comment on va dire ce qu'on veut, ça s'en est, ça s'en est pas. Je ne sais pas.

[Intervenant 3] (3:13:03 - 3:13:17)

Tu es déjà prisonnier d'une idiosyncrasie culturelle qui est ta définition de ce que c'est que la volonté générale. Tu n'échapperas pas à l'idiosyncrasie culturelle. Tu n'échapperas pas.

C'est pour ça qu'à un moment donné, tu es obligé d'aller sur ce terrain-là et de dire voilà d'où je parle, qui je suis et qui je représente. Tu es le fruit d'un état civilisationnel.

[Intervenant 2] (3:13:19 - 3:13:35)

Encore une fois, ça sera l'occasion d'en discuter en profondeur quand on abordera la question du terme citoyen ou peuple. D'ailleurs, on verra quels mots on utilisera en premier pour le confronter au second. Merci d'avoir organisé tout ça.

[Intervenant 1] (3:13:35 - 3:13:35)

C'est bien.

[Intervenant 2] (3:13:36 - 3:14:00)

Merci à toi d'y participer parce que sans toi, on ne pourrait organiser, ça n'avancerait pas. De la même manière, c'est une évidence et surtout, on serait vraiment démuné par rapport à beaucoup de sens qu'il faut organiser pour ces

ateliers constituants. Du coup, on se retrouve pour ce qui est de démocratie directe mardi prochain à 21h pour aborder le RIC, la RAC et le Frexit.

[Intervenant 1] (3:14:01 - 3:14:16)

Faites gaffe à RAC, on avait renoncé à RAC quand on réfléchissait à RIC, RAC, on trouvait que c'était marrant et en fait, faites gaffe, RAC est un acronyme d'authentique nazi aux Etats-Unis, je crois.

[Intervenant 2] (3:14:17 - 3:14:21)

Oui, la RAC, c'est pour la redevance audiovisuelle citoyenne.

[Intervenant 1] (3:14:21 - 3:14:34)

Oui, je sais bien qu'on pourrait donner plein de sens à RAC, mais il faut savoir que c'est un signe d'authentique nazi et qu'on prête le flanc à la critique. Peut-être qu'on peut s'en foutre, je vous signale ça, Justin.

[Intervenant 2] (3:14:35 - 3:15:22)

Oui, bien sûr, il faudrait effectivement, éventuellement, se prémunir de ce type de rapports. Peut-être, effectivement. Mais là, en l'occurrence, on abordera énormément la question justement de l'indépendance des médias et de leur financement puisque la question est de savoir comment faire en sorte pour que les médias puissent avoir des financements qui permettent la création sans pour autant favoriser les collusions où l'oligarchie s'accapare de ses pouvoirs médiatiques.

Et puis donc, en janvier, on réattaquera justement dès le lundi 6 janvier avec Fred, le parisiaste qui nous parlera du pari de l'intelligence collective. Le 7 janvier, on aura Paul Sébille qui abordera le référendum et la démocratie au sein de nos institutions. On ira ensuite sur l'opposé.

[Intervenant 3] (3:15:22 - 3:15:27)

Sur mon passage, Etienne pouvait être présent d'ailleurs parce qu'on serait obligés de creuser ces sujets un peu petit.

[Intervenant 2] (3:15:28 - 3:15:35)

Ah bah nous, on est toujours partant pour qu'Etienne soit toujours présent et tout le monde d'ailleurs. On est là pour être une sorte de forme d'agora le plus étendue.

[Intervenant 3] (3:15:35 - 3:15:45)

Parce que ce que vous appelez volonté générale, moi c'est un peu gentil, c'est la même chose, mais c'est intéressant de continuer la définition des termes. Pour moi, c'est la clé. Tant qu'on n'est pas d'accord sur les termes, on ne peut rien faire.

[Intervenant 2] (3:15:46 - 3:16:38)

Bien sûr, et c'est pour ça qu'on est d'ailleurs sur ces ateliers constituants avec Etienne pour définir précisément les termes pour qu'une fois entendus ce que nous voulons dire par les mots, on puisse enfin travailler à l'élaboration d'une constitution qui soit claire et précise pour tout un chacun. Donc justement, on aura encore, il faut qu'on définisse la date précisément avec Etienne et ses disponibilités, on aura encore un atelier constituant en janvier pour prolonger et on définira avec Etienne quels mots et on essaiera de vous prévenir et surtout, à partir de janvier, les outils seront à disposition pour pouvoir être beaucoup plus interactifs, beaucoup plus clairs également et puis permettre à peut-être avancer

encore plus fortement et précisément sur tout cela.

Merci aux auditeurs, merci aux intervenants et bien évidemment merci à Etienne pour sa gentillesse, sa patience et son travail. Je vous souhaite à tous une très bonne soirée et puis je vous souhaite également de bonnes fêtes de fin d'année si on ne se retrouve pas d'ici là.

[Intervenant 1] (3:16:39 - 3:16:40)
Salut à tous.

[Intervenant 2] (3:16:41 - 3:16:41)
Bonsoir.